





133.

L'ORDRE
ET LE PROGRÈS
AU XIX[e] SIÈCLE

RECHERCHES
SUR LES CAUSES QUI ONT PRODUIT L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE
ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR
ACHILLE SMITTI
DE NAPLES.

ÉDITION FRANÇAISE.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.
1858.

L'ORDRE ET LE PROGRÈS

AU

XIX° SIÈCLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

A Sa Majesté.
Ferdinand II.
Roi du Royaume des Deux Siciles.
Qui
En conciliant l'ordre avec le progrès.
A déjà si vaillamment prouvé par le fait.
Ce que l'auteur de cette brochure.
A essaié d'y réunir en principes.
Cet exemplaire est offert.
En témoignage de dévouement inébranlable.
Et c'est en même temps.
L'hommage le plus humble et le plus sincère.
De la profonde admiration
De l'auteur
Pour Sa Majesté.
Et pour sa politique
Sage et forte.

L'ORDRE

ET LE PROGRÈS

AU XIXE SIÈCLE

RECHERCHES

SUR LES CAUSES QUI ONT PRODUIT L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE
ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR

ACHILLE SMITTI

DE NAPLES.

ÉDITION FRANÇAISE.



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.
1858.



TABLE ANALYTIQUE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE II.

INFLUENCE DE LA MÉTAPHYSIQUE.

CHAPITRE III.

INFLUENCE DES LÉGISTES.

CHAPITRE IV.

ROYAUTÉ.

CHAPITRE V.

RÈGLEMENT DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE VI.

ÉDUCATION PUBLIQUE.

L'ORDRE ET LE PROGRÈS

AU

XIX[e] SIÈCLE.

INTRODUCTION.

I.

L'Italie est, aujourd'hui comme jadis, une terre favorisée, où l'esprit humain a eu d'admirables développements. Sciences, lettres, beaux-arts, tout y a fleuri et y fleurit encore; en ce moment même où les sciences ouvrent un horizon infini de solutions, de recherches et de travaux, l'Italie n'est pas la dernière dans cette marche progressive.

Un de ses enfants lui apporte le tribut de ses veilles, de ses réflexions, de son expérience. Si chacun doit à son siècle les résultats de ses efforts,

cette obligation devient un devoir impérieux lorsqu'il s'agit de la science de l'homme d'État, la plus compliquée que puisse embrasser l'esprit humain. Si ces fruits sont bons, on en profitera; s'ils sont mauvais ou défectueux, ils seront repoussés, et l'on profitera encore.

En écrivant contre l'esprit révolutionnaire, je n'ai point l'intention d'être hostile, et je me garderai d'être purement critique. Je crois à la bonne foi : je crois que l'erreur dans laquelle tombent les hommes par ignorance est la plus commune de toutes leurs erreurs; l'instruction tend à les diminuer, et le bien deviendrait aussi nécessaire à un certain degré d'instruction que le mal est inévitable lorsque ces lumières nous manquent.

La politique est à la fois une science et un art : à ce double titre, elle demande une double solution, celle des théoriciens et celle des hommes pratiques.

Comme science, elle relève de principes généraux, qui ne sont pas ceux d'une partie, mais de l'ensemble des connaissances humaines. Elle traite non-seulement de l'homme, mais encore de tout ce qui peut avoir sur lui une action : il est donc nécessaire que l'homme d'État soit parfaitement au courant de tout ce qui a rapport à ce double sujet.

Comme art, elle a existé longtemps avant la science et ne peut s'apprendre que par la pratique. Sur le terrain glissant de l'expérience, les fautes sont plus fréquentes que les succès, et les fautes ont souvent des suites que les succès ultérieurs ne sauraient compenser : on ne pourrait donc se prémunir avec trop de soin contre les difficultés et les dangers sans nombre qu'on rencontrera sur sa route.

La solution théorique ne peut venir que d'un pouvoir spirituel, indépendant du pouvoir pratique, et qui, hiérarchiquement, lui est aussi supérieur que la morale est au-dessus de la politique.

Tel est le pouvoir dont Jésus-Christ a investi son Église : c'est lui qui a organisé la société telle que le moyen âge nous la présente et telle qu'elle subsiste encore dans les parties de l'Europe qui offrent quelques exemples d'ordre.

Le pouvoir pratique, qui fut la mise en œuvre de la doctrine divine, a secondé admirablement ses efforts. L'histoire nous en déroule le tableau.

La rupture de la grande et admirable unité catholique fut en Europe le signal de l'explosion de l'esprit révolutionnaire.

La recherche des causes qui ont amené cette fatale dissolution est l'objet du présent écrit.

Je vais établir ici la nécessité de l'ordre d'après les données de la foi et les lumières éternelles de la religion : je montrerai comment le progrès est conciliable avec cet ordre, dont il n'est qu'une conséquence.

Les révolutionnaires ignorent ces faits aussi bien que la marche du progrès qui est le prétexte des troubles matériels et intellectuels dans la société.

C'est en combattant le principe même du catholicisme qu'a commencé cette guerre qui dure depuis six siècles ; c'est en attaquant la distinction fondamentale établie entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, entre la théorie et la pratique, et en voulant faire régler par la raison ce qui ne peut relever que de la religion seule, que l'esprit révolutionnaire, insurgé d'abord contre le cœur, a prétendu bientôt régner sur la société et pouvoir faire méconnaître Dieu même.

La connaissance du monde, celle de l'homme, les rapports qui lient l'un et l'autre, et l'idée que l'homme se fait de ces rapports, telle est la base de toute religion. Or c'est en satisfaisant pleinement à ces conditions que le catholicisme est devenu la règle morale, intellectuelle et pratique de l'homme.

Dieu a pourvu à notre instruction première,

puisque l'origine de toute chose nous a été révélée par sa parole. Connaître le monde avec lequel nous sommes en rapport est donc la loi de Dieu même, et la recherche de la vérité est le premier devoir qui nous est imposé. C'est à titre de vérités, dont la religion nous a posé les bases, que les sciences ont été fondées par le labeur des générations : c'est à titre de preuve de la majesté du Créateur que nous avons pu pénétrer dans une petite partie de son vaste domaine. Ce qu'il a exposé à notre curiosité est le seul théâtre où il nous soit permis de chercher la vérité.

Cette connaissance du monde et de l'ordre ne peut être complète que par rapport à l'homme et à ce qui l'entoure : au delà tout est mystère, et une pensée indiscrète et sacrilége peut seule percer un voile que la religion elle-même met entre Dieu et nous.

Mais ce qu'il nous est permis de connaître nous suffit, puisque nous y trouvons la satisfaction complète de nos besoins, moraux par la foi, intellectuels par la *connaissance*, matériels par l'emploi des forces de la nature, qui satisfait ainsi l'activité qui est en nous.

II.

Il faut d'abord établir quel est le domaine intellectuel de l'humanité, afin de pouvoir préciser la base que doit avoir l'ordre tel que l'esprit peut le concevoir, et ensuite voir comment s'opèrent les changements lents et successifs qui constituent le progrès.

Ce domaine se compose de six sciences : les *mathématiques*, l'*astronomie*, la *physique*, la *chimie*, la *biologie*, la *science sociale* (1).

Des mathématiques relèvent les lois de l'étendue et du mouvement.

A l'astronomie appartiennent la distance, la grosseur, la forme du soleil et des corps planétaires, les orbites qu'ils parcourent et les forces qui les meuvent.

La physique étudie tous les phénomènes dus à la pesanteur, à l'électricité, au magnétisme, au calorique, à la lumière, aux vibrations sonores.

La chimie pénètre dans la constitution moléculaire des substances, reconnaît les éléments indécomposables, ou du moins indécomposés, et détermine

(1) Au Chapitre VI, sur l'éducation publique, j'ai développé les raisons de la position hiérarchique des connaissances et la justification de l'énoncé dogmatique que j'en fais ici.

les conditions qui président aux combinaisons définies.

La biologie recherche toutes les formes que revêt la vie depuis le dernier végétal jusqu'à l'homme ; embrasse la hiérarchie de ces êtres de plus en plus compliqués et élevés; se familiarise avec les modes qui règlent la manifestation des phénomènes vitaux ; travaille à préciser le rapport constant qui existe entre la structure anatomique et la fonction ; constate des facultés de plus en plus hautes dans les animaux supérieurs, et, combinant la considération de l'organe et des facultés, elle dispute l'étude de l'homme intellectuel et moral à la métaphysique.

Enfin la science sociale suit l'évolution des sociétés, en distingue les phases nécessaires et assigne la loi de ces changements.

Ce résumé succinct comprend l'ensemble du savoir humain ; rien n'est omis, rien, si ce n'est ce qui est inaccessible à l'esprit de l'homme. — C'est le domaine dont l'ordre nous importe à connaître. — La connaissance des lois de tous les phénomènes compris dans cette série est la seule chose que nous puissions acquérir, c'est la seule qui nous intéresse.

Nous verrons la métaphysique se perdre dans la recherche stérile des causes premières ou dernières,

s'épuiser à trouver le *pourquoi ;* le *comment* seul est pour nous accessible et constitue les lois : à Dieu seul appartient de pénétrer plus avant.

Ces lois n'ont jamais aucune exception. — Les connaître doit être notre seule préoccupation. — Les ignorer est s'exposer à être victime dès qu'on veut agir dans une direction quelconque. — Cette connaissance est particulièrement indispensable à l'homme qui a pour mission de diriger la société ; leur ignorance devient chez lui un crime, puisqu'elle compromet à chaque instant la société.

C'est donc au double point de vue de la théorie et de la pratique qu'il faut acquérir la connaissance de l'ordre. — Dieu, en le prescrivant à notre esprit, a parlé à notre cœur. — Notre existence dépend de notre soumission à ces lois qui nous sont connues. — C'est faute de les connaître que l'esprit révolutionnaire s'insurge contre l'ordre; c'est faute d'en respecter les lois qu'il pose des questions insolubles sur lesquelles l'esprit s'épuise en luttes acharnées, inutiles et souvent impies. L'idée de liberté, par exemple, serait bientôt éclaircie si l'on voulait l'examiner avec les lumières de la véritable science et se soumettre à l'inévitable nécessité qu'elle nous prescrit.

Les lois de la nature sont inflexibles, elles sont sans exceptions, et prescrivent un mode d'action toujours le même aux diverses organisations qui sont soumises à ces lois; par là se règle leur liberté.

Quelle est la liberté dont jouit la pierre qu'on abandonne dans l'espace? C'est de tomber vers la terre en parcourant un certain nombre de mètres par seconde. — En quoi consiste la liberté de la lumière? C'est, parmi plusieurs autres, de traverser l'espace en ligne droite, de se décomposer en trois couleurs primitives, de subir la réfraction, etc. — Et la liberté d'un agent chimique est aussi de se combiner forcément avec certaines substances et de repousser l'alliance de certaines autres. — La liberté matérielle de l'homme à titre de corps vivant consiste à se nourrir, à se vêtir, à respirer, sous peine de la vie. — Eh! ne serait-il pas étrange que sa liberté morale ne fût soumise à aucune loi?

Elle a des lois en effet, et la religion nous la montre se développant dans la longue série des siècles, soumise aux lois plus générales qui règlent l'univers.

C'est contre ces lois que s'élève l'esprit révolutionnaire; au lieu d'en faire l'étude patiente et difficile, il aime mieux imaginer et créer de toutes

pièces dans son cerveau un ordre et des lois toujours complaisants qu'il faut modifier et faire varier sans cesse. — Ces changements arbitraires et fantastiques constituent pour lui le progrès; comme si les conséquences d'une disposition immuable ne devaient pas être immuables comme l'univers, étant l'une et l'autre l'œuvre du Créateur.

Les anciens n'avaient pas conçu la notion de l'évolution sociale; et quand ils voyaient s'accomplir sous leurs yeux la décomposition de leurs établissements politiques, ils ne savaient qu'accuser la corruption du temps et se tournaient vers le passé comme vers le modèle duquel il fallait se rapprocher.

Le Christianisme apporta le premier l'idée de la supériorité infinie de la loi nouvelle sur l'ancienne, du monde chrétien sur le monde païen; c'est sous son inspiration qu'un des grands génies dont l'humanité s'honore put formuler l'idée du progrès en disant : « Que la suite des hommes pendant le cours » des siècles doit être considérée comme un même » homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement (1). »

La question était désormais posée d'une manière

(1) Pascal, *Pensées*.

nette, et sous le règne de Louis XIV les progrès étant décisifs en Europe, éclata la célèbre controverse sur le mérite respectif des anciens et des modernes; et il fut compris par les lettrés et les savants que la loi chrétienne avait ouvert la porte à un progrès indéfini.

Les hommes d'État sentent aujourd'hui plus que jamais que la société se meurt, qu'ils ont entre les mains le pouvoir d'exercer une influence utile sur ses transformations.

Une société naturellement immobile, dans laquelle le mouvement était accidentel, voilà la vue des anciennes philosophies, voilà la vue d'Aristote. Une société naturellement progressive, dans laquelle le mouvement est nécessaire, voilà la vue de la philosophie chrétienne.

Il faut donc qu'ici comme en toute chose l'homme connaisse la condition sous laquelle il vit, pour appliquer son intelligence à s'y conformer.

Les enseignements de l'histoire, les grands et rapides changements auxquels les nations modernes ont assisté, l'impulsion des sciences et de l'industrie, tout a définitivement inculqué l'idée du progrès à côté de celle d'ordre, que les anciens connaissaient seuls.

L'ordre et le progrès, ce sont deux besoins à satisfaire, deux besoins également impérieux.

Mais cette idée a besoin d'être régularisée. La notion principale qui en ressort est la tendance à faire partout prévaloir le savoir sur l'ignorance, la force intellectuelle sur la force brutale, les idées générales sur les idées particulières, les notions de justice sur celles d'intérêt, la raison sur les passions ; en un mot, elle développe les facultés supérieures de l'homme, sans jamais cependant pouvoir obtenir que les mauvaises et inférieures soient complétement étouffées, et que l'égoïsme se taise en faveur du dévouement : car les mobiles qui sont puisés dans les passions et les besoins seront toujours plus puissants que les mobiles qui sont puisés dans l'intelligence.

Il ne faut donc point se méprendre sur la portée de ce progrès. Il est indéfini, mais non infini ; la limite est posée par l'homme lui-même, ou plutôt Dieu n'a pas permis qu'il pût atteindre au delà d'un certain degré : c'est celui qu'il a fixé. Notre planète est étroite et ne nous permet d'apercevoir qu'un coin du monde ; plus étroite encore est notre intelligence qui se trouble dès que les problèmes se compliquent. Il peut donc approcher d'une limite que la religion a

posée, mais sans jamais pouvoir atteindre à cette sublime perfection.

La tendance à faire prédominer les idées générales se révèle par l'histoire dès que la notion du progrès s'est ainsi précisée. L'industrie, organisée de jour en jour sur une meilleure base, tourne surtout ses efforts vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre. L'art, longtemps privilége exclusif de quelques classes d'élite, se fait sentir et apprécier dans des cercles qui s'étendent sans cesse. Les sciences particulières perdent le caractère de spécialité exclusive et se fondent dans la grande science de l'humanité, que la sainte religion nous présente ayant un but distinct. Et enfin la morale, admirable dans l'antiquité quant à la personne, incomplète quant à la famille, nulle quant à la politique, embrassa par le catholicisme ces trois ordres de rapports. C'est donc bien dans la prépondérance croissante de la généralité que se trouve compris tout le progrès.

En un mot, on peut se représenter le progrès comme une morale de plus en plus universelle et pure, fondée sur une science de plus en plus exacte et étendue.

Telle est l'idée que nous devons nous faire de la parole du grand Bossuet lorsque nous appliquons aux

peuples ce qu'il dit des individus : « Ils sont assu- » jettis au changement : c'est la loi qui les régit. »

L'idée d'ordre de l'univers, et celle de changement incessant et soumis à cet ordre, sont deux idées connexes et inséparables ; elles sont le complément l'une de l'autre.

L'homme est soumis aux lois astronomiques, aux lois de la physique, de la chimie, enfin aux données fournies par l'histoire qui trace pour l'avenir une marche qui est la conséquence du passé. La société humaine est donc soumise à ces lois impérieuses dont il ne faut s'écarter en rien, sous peine de menacer de dissolution le corps social auquel nous devons le sacrifice incessant de nous-mêmes.

Pour se soumettre à l'ordre, il faut le connaître, et il ne peut se trouver que dans l'ensemble, puisque toutes les parties en sont solidaires. Suivre cet ordre, c'est se conformer au progrès qui en est la conséquence.

Le progrès est donc le développement régulier de l'ordre.

III.

Le problème ainsi nettement posé, de l'ordre, d'une part, du progrès, de l'autre, et de la solidarité

de l'un et de l'autre, analysons rapidement comment il y a été satisfait (1).

Tous ceux qui, hommes d'État ou penseurs, contribuèrent à la fondation du catholicisme, méritent l'admiration de la postérité. Ses résultats, décisifs dans l'ordre intellectuel, ne le furent pas moins dans l'ordre moral et politique.

L'esclavage antique, frappé de réprobation par la nouvelle morale, disparut de l'Occident; mais, comme rien, dans des phénomènes assujettis à la loi de la filiation, ne peut procéder que par voie de progression, il fut remplacé par le servage.

Il faut voir dans les livres des érudits combien cette grande opération, qui coïncide avec la fin de la première race des rois de France et l'avénement de la seconde, améliora la condition des travailleurs, consolida l'établissement des individus sur le sol cultivé par eux, et perfectionna la famille populaire.

J'ai indiqué comme base inébranlable la distinction que fit le catholicisme entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Si ce fut pour le plus grand bien de l'humanité que s'établit cette distinction

(1) J'ai examiné en détail ces questions dans le courant de cet écrit.

radicale, ce fut à son grand détriment que l'esprit de discussion, cherchant à l'ébranler, voulut élever un autel profane auprès du sanctuaire de Dieu.

En rivalité s'est essayé un pouvoir spirituel impie et incomplet : des littérateurs sans direction, des philosophes sans doctrine, des savants sans morale, ne formant aucune corporation régulière, n'ont réussi qu'à mettre en contestation l'ancien pouvoir spirituel, qu'ils ne peuvent remplacer et auquel même ils n'ont pu enlever toutes ses prérogatives.

Leur ignorance leur fait bientôt abandonner cette première direction pour prendre celle de la pratique, et trop souvent c'est l'ambition seule qui a fait choisir le premier rôle comme plus propre à acquérir un renom qu'on tente d'exploiter. C'est alors qu'ils montrent toute leur inconséquence, réclamant au nom de l'ordre, dont ils sentent le besoin comme praticiens, les institutions qu'ils combattaient naguère dans leurs écrits. Aussi impuissants dans un cas que dans l'autre, ils ne tardent pas à devenir victimes et à suivre le sort de ceux qu'ils ont remplacés.

Malgré ces efforts, la séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se perpétue donc, et doit être consolidée. — Elle est la condition de la prépondérance que la morale a acquise dans les

sociétés modernes, et qui doit lui être conservée par-dessus tous les intérêts; la confusion entre les deux pouvoirs entraîne la subordination de la morale aux considérations politiques.

Remarquons à quoi cette ignorance des lois auxquelles sont soumises l'existence de l'homme et celle de la société, mène le socialisme une fois en face des réalités pratiques; et, pour ne parler que du plus bruyant de tous, nous verrons le communisme chassé de l'Europe, chercher dans le nouveau monde la terre promise à ses illusions, et ne pas obtenir des résultats moins ridicules.

On peut caractériser ce socialisme en disant que sa visée est d'obtenir une répartition, suivant lui, plus équitable de la richesse, et qu'il entend l'assujettir à des conditions qui reviennent toutes, d'une manière ou d'une autre, à la niveler.

Sans compter l'absurdité d'une telle prétention, qui sera dès le lendemain rendue impossible, car les uns resteront possesseurs, parce qu'ils ont de l'ordre et de l'économie, les autres vendront, parce qu'ils sont impropres à administrer, mais tous seront également pauvres et incapables de rien de général; — sans compter l'oubli que l'on fait de la division du travail, qui est le seul moyen de perfectionner toutes choses,

et qui ne sera pas possible avec une répartition égale, qui ne permettra à personne de payer suffisamment le travail d'autrui; — sans compter mille impossibilités qui réduiront ce système à l'absurde; ces socialistes n'abordent pas même la pensée du côté le plus important de l'homme, la religion, la science, l'éducation, les beaux-arts. N'est-ce pas déclarer son incompétence sur la meilleure et la plus noble part du domaine humain?

Ne se souciant pas de l'organisation spirituelle, ou plutôt étant incapable (vu son dédain révolutionnaire pour la filiation historique des choses) d'entreprendre une telle construction, le socialisme n'apporte aucun remède à l'anarchie qu'il prétend guérir.

Or, l'anarchie mentale est celle qui réclame les premiers et les plus pressants secours; car l'anarchie matérielle n'en est qu'une conséquence nécessaire. — Qu'est-ce que régler la richesse et la production sans régler au préalable l'esprit et le cœur de ceux qui auront à produire et à employer cette richesse?

Ce n'est pas ainsi que procéda le catholicisme dans la glorieuse période du moyen âge lorsqu'il s'empara d'abord des puissances morales et intellec-

tuelles de l'humanité. — Lui seul encore est capable de tenir la grande place qu'il tint jadis et qu'aujourd'hui personne n'ose venir occuper.

Mais l'homme n'a jamais été sans religion, et aujourd'hui encore la grande majorité n'échappe pas à ce besoin. Le sentiment religieux, pour vivre et s'exercer, a besoin de se fixer sur un Être dont on se sent sérieusement dépendant.

Une métaphysique ignorante, et qui n'a aucun moyen d'expliquer les sentiments, se contente de les nier. — On l'a vue, dans le siècle dernier, rayer d'un trait de plume toute une part de notre être et faire de l'intérêt personnel la base de la morale. Mais ni le sens commun ordinaire, ni la science qui n'en est que le prolongement, ne permettent ces divagations; et sans pouvoir *expliquer pourquoi* on aime son père, sa mère et ses enfants, ses amis, sa patrie et son Dieu, on reconnaît ces sentiments comme un fait primordial de notre nature. — La religion catholique sait les développer, les affermir et leur faire produire tous les fruits qu'ils peuvent donner, en combattant systématiquement et en réduisant au moindre degré possible les sentiments d'égoïsme qui sont prédominants dans notre nature. Science, éducation, morale, pouvoir spirituel, tout

cela est du ressort de la religion, c'est la grande tâche dont elle s'occupe.

Que le socialisme prenne en main cet office, qu'il ne songe pas seulement à s'occuper des intérêts matériels, laissant à d'autres la direction spirituelle, alors il sortira d'une impasse sans issues et montrera que ses théories sont autre chose que des rêveries et des utopies sans fondements.

IV.

Je crois avoir établi d'une manière certaine combien la connaissance de la *réalité* est indispensable à l'homme d'État. — Ses lumières répondent de sa conduite ; et sa conduite est la garantie du bonheur des peuples.

Si la vérité lui est si précieuse à connaître, tout ne s'accorde-t-il pas aussi pour établir combien la droiture et la franchise doivent présider à ses paroles comme à ses actions ?

Nous sommes loin du temps où la formule sacramentelle des cabinets était « *secreta imperii quibus aliud agitur, aliud simulatur agi.* » — En cela, comme en toutes choses, la moralité a fait de grands progrès,

et la vérité est aujourd'hui reconnue comme aussi indispensable qu'elle est sage et utile.

La prudence est une qualité précieuse qui n'exclut ni la sincérité ni la franchise même. La prudence est essentiellement pratique ; elle *travaille* l'homme pour le *régler*, comme a dit La Rochefoucault ; elle voit jusque dans les plus petits détails et prévoit des événements que la sagesse sait supporter, mais qu'elle ne saurait pas prévoir si elle n'est prudente.

Cet heureux don naturel ne se donne ni même ne peut s'acquérir : mais il doit être réglé par une haute moralité pour ne pas dégénérer en une finesse qui n'est trop souvent que la ruse.

Les hommes appelés à de hautes fonctions ayant besoin d'être entourés de la considération publique, non-seulement leur personne doit être à l'abri de tout reproche, mais les principes qui les dirigent doivent être justifiés par la connaissance aussi bien que par le respect de toute vérité.

La vérité et la droiture sont les armes de la force, comme la ruse et la trahison sont celles de la faiblesse : les unes et les autres ont été jugées ainsi, dans tous les âges, avec toutes les croyances. Le Dante nous montre, dans le même cercle de l'enfer, Brutus et Cassius auprès de Judas.

La considération des besoins moraux qui constitue chez un peuple les opinions et les mœurs sera le guide de l'homme d'État. Ces besoins sont en rapport avec le degré de civilisation qu'ils représentent : ils sont le levier puissant sur lequel il faut agir pour atteindre le but définitif, qui est le bonheur des peuples. Les connaître est donc indispensable. L'autorité religieuse toute-puissante a su les accepter et c'est en cela même qu'elle s'est montrée supérieure. Elle a su les diriger, non les contraindre, et pour cela elle prêche, persuade, entraîne : aussi l'histoire nous la montre toujours conciliatrice, quoique dogmatique et rigoureuse.

C'est cette puissance de l'opinion et de la morale d'un peuple et la connaissance qu'il en avait qui a fait dire au comte de Stadion, dans son *Tableau de l'Europe pendant les années* 1805 *et* 1806 : « Ce que » le commun des gens qui croient raisonner, ignore » ou, pour dire plus juste, affecte d'ignorer, c'est que » la force réelle d'un État, la force qui constitue sa » prépondérance effective et son poids dans les af» faires, ne consiste pas seulement dans son terri» toire, dans sa population et dans ses richesses. Cette » force est encore composée de forces morales. A ces » causes morales se joignent quelquefois même des

» causes métaphysiques, qui sont tout aussi essen-
» tielles à la prospérité que ce qui frappe nos yeux ;
» je vais plus loin : même des causes dont la mention
» paraît frivole. L'honneur d'une nation, la gloire
» de ses armes, la franchise de sa politique, l'obsti-
» nation dans ses préférences connues, la fermeté de
» ses desseins, la rareté et la persistance de l'expres-
» sion de ses projets, la loyauté de son souverain,
» qui ne dit jamais en vain : *je promets, foi de roi*,
» font tout autant partie de cette force que le sol, le
» commerce et les habitants. »

Je ne puis mieux terminer ces réflexions morales qu'en rapportant ces belles paroles d'une des plus grandes lumières du catholicisme, de celui qui a mérité d'être appelé l'aigle de Meaux : « Si mon juge-
» ment ne me trompe pas; si rappelant la mémoire
» des siècles passés je les compare au temps présent,
» j'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sen-
» timent, que les jours d'aveuglement sont écoulés et
» qu'il est temps désormais que la lumière re-
» vienne (1). »

(1) Bossuet, *Histoire des variations du protestantisme.*

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT SOCIAL AU MOYEN AGE.

I.

L'histoire du catholicisme explique l'histoire de l'humanité.

Il faut, en lisant l'histoire, se soumettre à un système à l'aide duquel on choisit les faits, par lequel ils sont classés dans un certain ordre; et ce système fournit enfin des conclusions : ces conclusions sont la règle de la conduite de l'homme d'État.

Cette idée de système est, pour beaucoup d'esprits, synonyme de la partialité exclusive et de l'éloignement pour toute conception graude et générale. C'est une erreur qui mériterait à peine d'être réfutée, si elle n'était professée par beaucoup d'hommes politiques.

Ils pensent qu'il faut se laisser guider par les événements, attendre tout des circonstances, et se garder de chercher dans un système des vues qui servent à

diriger la société ; ou bien s'ils font un choix dans les faits, ils s'en rapportent en cela à leur seule judiciaire, dans l'opinion où ils sont, sans doute, qu'elle les guidera toujours mieux que toute autre.

Une telle prétention chez les éclectiques ou choisisseurs peut avoir une valeur, si celui qui soutient cette opinion se montre un homme supérieur; alors sa pratique sera telle qu'elle le dispensera de toute explication justificative. Il aura dignement rempli son rôle dans la société, son nom sera inscrit avec honneur parmi ceux des hommes illustres et utiles; mais il ne pourra être proposé pour modèle à personne.

En effet, les qualités personnelles ne sont pas celles sur lesquelles on doive le plus compter; car s'il en était ainsi, si jamais il n'était possible de tracer la marche qu'on a suivie, ou celle qu'on doit suivre, l'expérience acquise par l'un serait à jamais perdue pour ses successeurs, ce qui serait directement contraire au but de toute science, de toute organisation (A).

Conserver l'expérience acquise est au contraire le but qu'on se propose, et les qualités personnelles échappent à toute transmission : l'homme le mieux doué sera donc forcé de se soumettre à une méthode aussitôt qu'il voudra transmettre à d'autres les pro-

cédés qu'il a suivis; il deviendra systématique, car se passer d'un ordre quelconque et prendre les faits au hasard, c'est sans doute une proposition insoutenable.

Le caractère d'une véritable doctrine est de pouvoir embrasser tous les événements sans exception, de montrer qu'ils concordent tous, qu'ils n'ont rien de contradictoire, qu'une époque peut toujours composer un ensemble cohérent, et lier sans interruption celle qui la suit avec celle qui la précède. C'est en cela que se montre surtout sa puissance, aussi bien que dans l'application qui peut s'en faire au présent.

Tous ces avantages se trouvent dans la religion catholique qui, nous montrant l'ordre par excellence, nous fournit l'appui qui nous manquerait dans toute conception humaine.

La doctrine divine nous permet d'arriver à la vérité historique comme à la vérité en toute chose; son dogme réunit les esprits autour de notions suprêmes et directrices, et, nous soumettant à une autorité supérieure, il réprime d'une manière efficace les insurrections mentales, et par suite les insurrections matérielles qui surgissent au sein de notre orageuse société.

Jusqu'à la venue de cette sainte doctrine, en effet,

le développement dans le monde ancien avait été spontané, lent, aveugle, incertain, car il ne possédait pas cette lumière qui seule pouvait concilier l'ordre avec le progrès : l'ordre, en le fondant sur l'ensemble des lois révélées par le Créateur et l'éternelle vérité de sa parole ; le progrès, en le coordonnant à l'empire de ces lois par la direction donnée à l'intelligence et à l'activité.

C'est en développant les sentiments bienveillants de la nature humaine que le catholicisme a complété l'homme : la divine doctrine devait, dès son entrée dans le monde, fixer l'avenir de la société et, sous tous les rapports importants, dire le dernier mot de la civilisation.

Posant les principes de toutes les institutions, il ne laissait que le soin d'en développer les conséquences et de les appliquer aux besoins de diverses époques par la généralisation de sa morale.

Mais cette judicieuse appréciation de l'existence morale a-t-elle toujours été la doctrine de tous les hommes d'État, pour qui juger sainement chaque époque doit être la préoccupation constante?

Je ne le pense pas, aussi je crois que de là dépendent les plus grands malheurs qui affligent la société.

L'histoire nous faisant voir dans l'âge d'aujourd'hui

la rigoureuse conséquence de l'âge précédent, comme on voit dans le fils l'indispensable procréation paternelle, nous impose l'obligation de profiter du passé sans en rien laisser perdre. Ainsi ceux qui prétendent parvenir à n'importe quel perfectionnement même très raisonnable si ce n'est par degrés insensibles, montrent qu'ils ignorent tout à fait l'histoire, et semblent avoir assisté machinalement et non pas en intelligents observateurs, à toutes les désastreuses révolutions qui ont ensanglanté l'Europe. Et de même ceux qui se refusent aux leçons fournies par l'histoire, qui reculent devant ses inévitables conséquences, ceux-là renoncent à tout empire sur les esprits et sur les cœurs : sur les esprits, puisque la logique inflexible des événements les entraîne ; sur les cœurs, puisque le catholicisme nous a appris à conquérir le monde par la persuasion.

Le désarroi qui règne dans les sentiments et qui entraîne les actions des hommes a été la véritable cause des plus grandes catastrophes contemporaines. Eh bien ! cette cause fut méconnue ou méprisée par des hommes d'État, dont l'intelligence et le savoir honorent l'humanité, mais pour qui l'histoire et la doctrine religieuse qui doit l'éclairer ne fut peut-être qu'un long thème littéraire.

Le seul moyen d'éviter de tels malheurs, c'est de guider d'âge en âge les pas lents mais assurés des peuples, et savoir opérer aujourd'hui les améliorations préparées par la génération qui nous précède.

Le meilleur exemple à proposer est cette époque caractéristique où la marche de l'humanité fut nette et distincte, où la main de Dieu semble être intervenue directement pour la guider; et aucune assurément ne fut plus grande que celle qui vit fleurir dans toute sa splendeur la religion catholique. Intellectuellement, moralement, politiquement, cet âge fut la base de toute foi, de toute discipline, de tout ordre, de tout progrès.

C'est faute d'avoir compris le moyen âge, ses tendances, ses ressources, son génie, que la plupart des historiens des temps postérieurs ont vu une séparation inconciliable entre l'antiquité et les temps modernes. — Ils ont ainsi rompu la chaîne qui lie les premiers efforts de la civilisation avec les derniers.

Suivons dans l'histoire cette marche évidente et voyons dans le moyen âge l'origine de l'ordre et du progrès humain.

II.

C'est le moyen âge qu'il faut étudier pour trouver la cause du désordre moral de notre époque.

Tout, à cette époque du moyen âge, est digne de l'étude de l'homme d'État. L'origine des institutions modernes sur les sciences, les lettres, l'industrie, la politique, la législation, les mœurs même, et surtout la morale, tout fut préparé alors.

Le nom même consacré par l'usage désigne de la manière la plus heureuse le rôle que joue cette époque intermédiaire dans l'histoire du développement humaiu.

Loin d'être un temps d'anarchie, d'ignorance, de barbarie, le moyen âge doit nous servir de modèle bien plus que ne peuvent le faire l'âge grec ou celui des Romains, nou-seulement parce qu'il explique le passage de la vie militaire à la vie industrielle, important changement qui rompt avec un des instiucts les plus grossiers de l'homme pour y substituer la sociabilité ; mais aussi parce que nos mœurs sont plus comparables à celles de la dernière époque qu'elles ne sont à celles qui précéda.

C'est donc au moyeu âge qu'il faut s'attacher lors-

qu'on veut trouver dans l'histoire les lumières nécessaires pour éclairer la conduite des hommes d'État. Ils y trouveront l'origine de l'esprit révolutionnaire qui, au milieu de la paix européenne, trouble les États et met la société en péril.

Le but de tous doit être celui d'assurer la paix pour le bonheur des hommes. — Notre époque reconnaît cette nécessité. — Toutes les mesures générales et particulières ont la paix pour dernière fin. — C'est dans cette louable intention que tous les gouvernements aujourd'hui favorisent la vie industrielle qui, donnant une application régulière à l'activité naturelle à l'homme, lui fait épuiser contre la nature inépuisable des forces qu'il a dirigées longtemps contre ses semblables.

Et c'est au sein de la paix cependant que l'anarchie se dresse surtout menaçante. — L'esprit révolutionnaire est toujours éveillé pour troubler l'ordre; et tous les efforts ont de la peine à le maintenir.

Les causes de cette anarchie méritent donc d'être étudiées avec soin : il faut trouver son origine, suivre sa marche et ses développements pour la combattre avec avantage comme un ennemi redoutable que la violence irrite quand elle ne peut s'en rendre maître.

Mais le désordre matériel n'est jamais primitif : il

est secondaire, c'est-à-dire qu'il a pour cause un désordre moral et intellectuel. — C'est à cette cause qu'il faut surtout s'attacher pour prévenir les révolutions.

C'est à se concilier les affections et les intelligences que doit s'attacher l'homme d'État plus encore qu'il ne doit recourir à la force qui n'est qu'un moyen extrême. — Le plus habile médecin n'est pas celui qui livre au scalpel du chirurgien le membre malade qu'il pourrait sauver, et s'il est enfin forcé de recourir à l'opération sanglante, ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources de l'art et de la science, après avoir appliqué son intelligence à découvrir la cause du mal, à en prévenir le retour, qu'il est justifié d'avoir abandonné au fer ce que des moyens plus doux n'ont pas eu la vertu de guérir.

Sachez me tracer le tableau des maux de la société; débrouillez-moi par une savante analyse les cris souvent confus des douleurs de la misère; faites-moi connaître les influences réciproques des passions humaines; dirigez habilement mon attention vers le douloureux mobile du désordre universel, afin que j'aille y porter avec sécurité le baume consolateur qui doit terminer ces scènes déchirantes : alors j'avouerai que vous êtes un homme de génie.

Mais tant que vous vous bornerez à rassembler quelques traits épars des désordres de la société pour en former des tableaux pathétiques, mais qui ne montrent point leur origine; tant que vous ne saurez pas vérifier par l'histoire du passé et par des rapprochements frappants la vérité de vos abstractions; tant que vous n'aurez point su rattacher les désordres les plus violents aux causes les plus puissantes, et même indiquer par là le remède applicable au mal général; je vous dirai que vous n'avez point deviné l'énigme de la société et vos terreurs puériles ne seront pas plus touchantes que vos inutiles fureurs.

C'est à l'autorité qui sait s'inspirer au dogme de notre foi qu'il faut demander et le secret de l'affection des peuples, et le moyen de régner par l'amour et non par la crainte; c'est autour d'elle que doivent se grouper les lumières et les dévouements qui sont le plus sûr rempart contre les rêves de la folie.

III.

Le moyen âge a développé le sentiment moral. — Il a reconnu un pouvoir spirituel distinct du pouvoir temporel.

Cette œuvre de sympathie, ce triomphe des affections bienveillantes et du dévouement sur l'égoïsme,

c'est ce qu'avait parfaitement su comprendre l'admirable fondation du régime religieux catholico-féodal.

En effet, le service rendu par le moyen âge a été par excellence de développer le sentiment moral, et pour cela le dogme et le régime catholiques sont liés d'une manière indissoluble.

La vie du cœur, cette troisième fonction de l'âme, avait été sacrifiée, en Grèce, au développement intellectuel; à Rome, à l'activité. — Les arts, les lettres, la philosophie, en un mot le culte de l'esprit a été porté chez les Grecs à un degré souverain. — Le peuple romain avait été préoccupé de la seule mission de civiliser le monde par la conquête :

Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos (1).

Avec un tel programme, la politique devait primer toutes les considérations, et le régime ne devait comporter que lois et règlements en toutes matières. — La confusion entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel n'avait pas permis de distinguer ce qui était du ressort des lois de ce qui appartenait aux mœurs

(1) Virg. *Æneid.* lib. IV, v. 846.

et à l'éducation. — Mais par le catholicisme la politique fut soumise; la théorie des devoirs réciproques établie; le travail ennobli; la femme rendue libre parce qu'elle était pure ; l'éducation publique organisée; et la société tout entière formée d'après un système régulier qui eut la féodalité pour expression.

L'établissement d'un pouvoir spirituel distinct du pouvoir temporel fut donc le moyen organisateur du moyen âge, et l'un des plus grands bienfaits qu'ait rendu l'esprit de système (B). — Grâce à cette séparation, l'obéissance put être volontaire; le libre consentement des masses put la pratiquer sans exigence, sans dégradation, sans servilité.

Ce pouvoir résidait dans un collége de prêtres qui, dépourvus de toute ambition temporelle, se soumettaient à la loi de César : et, circonstance importante qui rompait avec le régime de l'antiquité, ils se recrutaient dans tous les rangs de la société. Cette position désignait les papes comme les chefs naturels de la civilisation, et le christianisme comme la loi suprême.

Tous les peuples, en effet, tournèrent bientôt les yeux vers le seul point éclairé de l'Europe. — La hiérarchie respectée de ce nouveau pouvoir, la

soumission volontaire de tous les évêques au pontife de Rome entraînaient celle des princes barbares qu'ils avaient convertis, et ces nouveaux apôtres virent en eux des disciples plutôt que des souverains auxquels ils s'indignaient d'être soumis.

Ce fut donc par la persuasion qu'ils apprivoisèrent des hommes féroces et indomptables et les soumirent par une autorité qu'ils respectaient tous également.

Et tandis que la noblesse méprisait l'instruction et qu'il n'était pas permis au peuple d'y aspirer, les lumières étaient devenues le patrimoine exclusif du clergé. En toute équité, le chef spirituel réclamait la prérogative de dispenser les richesses intellectuelles. C'est avec reconnaissance que l'Europe reçut de lui des constitutions qui la mettaient entièrement sous sa main. — Cette puissance était si légitime et si rationnelle qu'elle s'est incorporée dans les mœurs occidentales et a fait de la ville sainte un flambleau où le monde entier n'a cessé de prendre des lumières.

C'est ainsi que sans armée, sans trésors, sans domaines, enfermés dans les murs d'une ville qui tendait à se déclarer libre toutes les fois qu'une force extérieure cessait de la comprimer, les souve-

rains pontifes firent triompher leur suprématie universelle et que par leur prépondérance en morale, en politique, en instruction, ils se déclarèrent les dispensateurs des États, les juges des rois et des empereurs.

Ils furent partout souverains arbitres des contestations qui s'élevaient entre les particuliers, aussi bien qu'entre les rois et les peuples : à eux s'adressaient tous les partis, ou même, prenant l'initiative, le souverain pontife intervenait spontanément. Et telle fut l'efficacité de cette intervention que, pendant longtemps, elle réussit à empêcher de graves conflits et pénétra si profondément dans les mœurs des peuples, que la tradition imprima cette direction à la diplomatie qui ne fut organisée que plusieurs siècles après.

Il est si vrai qu'une idée féconde sent avec le temps s'accroître sa puissance et son éclat, que le duc de Choiseul, après son ambassade à Rome, disait à la fin du XVIII[e] siècle : « Rome est si habile, si » clairvoyante, si forte : dans cette ville les partis » sont si prompts à se réconcilier, qu'en vérité, c'est » toujours elle, au milieu du dédale des négociations, » qui indique unanimement du doigt l'issue que » beaucoup d'autres cherchent sans la trouver. Ce

» système d'unité qu'on y suit, commence par faire sa
» part d'autorité, et elle l'établit sur un petit nombre
» de paroles significatives; ensuite, une fois l'unité
» établie, cette cour, essentiellement modératrice,
» entre dans les intérêts avec lesquels elle traite, et ne
» chicane pas sur des intérêts de mère tendre. De là
» ce phénomène d'une puissance longtemps conten-
» dante qui prend tout à coup le parti d'un adver-
» saire; de là ce bref qui apaise soudain nos évêques
» et, sous un intérêt d'honneur à apaiser, rend
» hommage à leur fidélité et perpétue dans le clergé
» français des traditions de dévouement. »

Ce n'est pas un des moindres titres des souverains pontifes de Rome, de compter parmi les plus illustres un certain nombre d'hommes d'une naissance tout à fait obscure. Le célèbre Sixte V avait été gardeur de porcs. — Pie V n'était guère d'une famille plus relevée. — Adrien VI fut fils d'un artisan. — Nicolas V était né dans l'obscurité. — Le père du fameux Jean XXII, qui ajouta un troisième cercle à la tiare, raccommodait des souliers à Cahors. — C'était aussi le métier d'Urbain VI. — Adrien IX, l'un des plus grands papes, fils d'un mendiant, avait été mendiant lui-même.

L'histoire de l'Église est pleine de ces exemples

qui encouragent la simple vertu et qui donnèrent dès ces temps-là d'illustres modèles à imiter.

Les premiers évêques de Rome comprirent la nécessité de créer la hiérarchie, tant pour soutenir les fidèles contre les persécuteurs que pour défendre la foi contre les hérésies.

De là vint l'importance des conciles, qui, dès le commencement du IIe siècle, s'occupèrent de régler le régime et le culte religieux. De là vint que le pape saint Victor put réclamer la suprématie en faveur de l'évêque de Rome. La lutte fut longue et difficile, puisque Louis le Débonnaire, en 829, fut le premier exemple du pouvoir des évêques sur les empereurs; Lothaire de Lorraine fut l'occasion de la première application du pouvoir des papes sur les évêques.

Telle est la première influence du catholicisme sur l'humanité, œuvre divine par son origine, œuvre qui exerça sur les destinées des hommes la plus grande influence. La création d'un pouvoir spirituel distinct rendait à jamais inconciliables les errements de la politique antique et ceux de la morale moderne qui, malgré ses graves écarts, est encore supérieure à tout ce que l'homme a jamais imaginé.

IV.

Les papes fondent la hiérarchie en Europe et établissent l'ordre matériel en sacrant Charlemagne.

Le premier usage que la papauté fit de ce pouvoir moral qu'elle venait ainsi de conquérir pacifiquement, fut d'établir l'ordre matériel après avoir établi l'ordre moral. Il appartient au catholicisme de voir comment le second dépend du premier, et c'est encore un exemple qu'il nous laisse à imiter. Nous verrons partout l'ordre matériel troublé en Europe par le désordre moral et être entraîné à sa suite. Les seuls moyens capables de ramener la paix et de faire cesser l'anarchie se trouveront sur le sillon creusé par le moyen âge et l'admirable organisation fondée par les successeurs de saint Pierre.

Ce ne fut qu'au IXᵉ siècle que la hiérarchie temporelle s'établit définitivement à l'occasion du changement qui fit passer la couronne de la première à la deuxième race des rois de France.

Dans cette occasion le pape Zacharie intervint dans son véritable rôle, celui de conseiller. Interrogé sur l'opportunité de ce changement il prononça « *que*

» *celui-là seul devait être roi, qui en exerçait le pou-*
» *voir ;* » réponse que l'esprit de parti a vivement critiquée, mais qui fut saine et judicieuse.

En effet, depuis près de trois générations les maires du palais étaient les véritables maîtres ; Pepin, père de Charlemagne, était déjà vraiment roi. Ce n'était donc point un envahissement de la papauté contre le pouvoir royal ; c'était au contraire un exemple remarquable de la limite dans laquelle pouvait s'exercer la puissance consultative. Il y aurait eu même un manifeste avantage à changer en un avis formel, donné sans provocation, le conseil tardif inspiré par la demande ; la défense contre les Sarrasins eût été sans doute plus efficace et ne leur eût pas laissé le temps de pénétrer jusqu'au cœur du royaume.

Charlemagne fut le fondateur de l'unité catholique. Il fut le créateur de la grande confédération européenne qui n'a cessé de se consolider jusqu'à nos jours, en rendant de plus en plus les peuples qui la composent solidaires les uns des autres ; témoins les efforts qu'ils ont toujours faits en commun pour repousser l'envahissement de l'islamisme. Nous verrons cette solidarité authentiquement reconnue à plusieurs époques.

Charles d'abord traita les peuples barbares du

Nord comme avaient fait les empereurs romains. Il leur abandonna des terres à condition de les défendre contre les invasions ultérieures. Il y ajouta la condition de recevoir le baptême et d'embrasser le catholicisme. Les empereurs d'Allemagne après lui, les Othon particulièrement, complétèrent cette œuvre d'incorporation; et cette acceptation de la foi nouvelle produisit ce que n'avait pu faire le polythéisme: elle fixa ces nomades et les rendit cultivateurs.

Cette fusion de populations auparavant si antipathiques, fut bien différente de celle qu'avait produite la conquête romaine violente et forcée. Celle-là était libre et résultait d'une acceptation volontaire, puisqu'elle engageait la foi. Elle avait le même caractère que celle du vainqueur lorsqu'il s'agenouilla devant le pape Léon III, et reçut de lui la couronne impériale.

Jusque-là Charlemagne avait été le véritable arbitre de l'Europe. Il était consulté sur des sujets de foi, sur le mariage des prêtres, sur la substitution du servage à l'esclavage, double sujet que, malgré leurs exhortations, les papes n'avaient pu régler. Son autorité était acceptée en Italie, en Espagne, en Allemagne; l'Angleterre même invoquait son conseil et son secours.

C'était comprendre en homme de génie le besoin de son époque, que se dépouiller volontairement d'une telle prérogative pour en investir un corps spécial dans lequel elle devait s'éterniser. C'était faire après huit siècles une nouvelle et belle application du *tu regere imperio populos.*

Mais du temps de ce grand homme il s'agissait non plus d'une unité temporelle, comme l'empire romain l'avait poursuivie, il s'agissait de la fondation d'une unité religieuse qui devait commencer par le centre de l'Europe. L'intelligence de cette grande idée, Charlemagne l'eut tout entière : il refusa l'offre d'Irène, qui, poursuivant l'ancienne ambition de réunir l'Orient à l'Occident, voulait devenir l'épouse de celui qui commandait comme elle à une des moitiés du monde. Déjà les conquêtes de Bélisaire avaient été un inutile effort, lorsque pour Justinien il voulut reprendre l'Italie. La civilisation avait changé de forme. Le nouvel empire surgissait destiné à éclipser l'ancien.

La rupture devint même bientôt éclatante, et l'incompatibilité acheva de se manifester lors de la fondation de l'Église grecque par Photius. Les traditions antiques, le culte exclusif de l'esprit, continuèrent à dominer l'Orient, avec les discus-

sions puériles et les schismes sans nombre qui en furent la suite.

La grande querelle soutenue sous l'empire par Pompée et Antoine contre César et Auguste, fit prédominer là-bas les vues d'égoïsme et d'exclusion, ici le point de vue général et civilisateur.

C'est un grand spectacle que la soumission d'un tel héros qui, par son exemple, sanctionne ce que la conception abstraite a révélé à la religion nouvelle, je veux dire la subordination du pouvoir temporel.

Ce qui ne surprend pas plus que l'expulsion de la dynastie mérovingienne par la famille de Charles, c'est que la véritable autorité de cette époque, celle des papes, se soit empressée de légitimer ce que confirma aussi le consentement de l'Europe entière, et sans doute c'était un exemple unique dans les annales de l'humanité.

Tout reconnaissait en Charlemagne une supériorité devant laquelle les peuples éloignés ne faisaient aucune difficulté de s'incliner. — Les ambassadeurs d'un calife de Babylone disaient en quittant sa cour : « qu'en Asie ils avaient vu des maîtres souvent braves, souvent éclairés, mais ordinairment capricieux et cruels; qu'en Occident ils avaient vu un peuple de rois auxquels obéissaient d'innom-

» brables armées toutes couvertes d'or et de fer : que
» ces rois avaient pourtant un chef, qui était le
» roi des rois ; mais qu'eux et lui ne voulaient jamais
» que la même chose ; que tous obéissaient en sa
» présence quoique tous fussent libres et rois vérita-
» blement. »

C'est ainsi que, par des circonstances providentielles, fut reconnue l'autorité papale, et que s'établit une hiérarchie indissoluble qui devait constituer l'Église. — Dès lors le catholicisme installé, reconnu, puissant par l'autorité d'un grand monarque, et justifiant par sa valeur morale sa suprématie, se mit aussitôt à l'œuvre et constitua la société sur des bases nouvelles.

V.

But de l'établissement des ordres religieux. — Influence morale des femmes.

Les nations de l'Occident n'avaient alors aucune règle certaine de conduite. — Leurs codes barbares ou la pratique romaine entretenaient la férocité des mœurs. — Le devoir de l'Église était de leur imposer des lois conformes à la nouvelle croyance.

C'est à ce but que tendait l'établissement des ordres religieux.

Ils formèrent dans le clergé ce que le clergé lui-même formait au sein des peuples de l'Europe, un peuple séparé, spécialement soumis au pape. — L'exemple de l'obéissance, l'esprit de paix qui les animait, le zèle pour l'orthodoxie, durent étouffer bien des conflits que l'histoire ignorera toujours.

C'est à l'influence des religieux que le monde fut redevable de la transformotion de l'esclavage en servage.

Il est vrai que les papes, à plusieurs reprises, avaient déclaré que la servitude personnelle était abolie, et qu'elle ne pouvait, à aucun titre, être rétablie à l'égard d'aucun homme. Le pape Alexandre III fait cette déclaration au nom des conciles en 1167. Mais que pouvait cette déclaration sans les moyens de suppléer au rôle forcé que remplissaient les esclaves ?

Il fallait ennoblir le travail, et c'est ce que firent les moines, particulièrement ceux de Saint-Bruno.

Le monde romain, en effet, subsistait encore, du moins dans ses traditions et avec ses préjugés ; et l'un des plus difficiles à détruire était sans doute

la croyance que tout travail était la marque de la servitude.

C'était attaquer ces répugnances par la racine que d'occuper à des travaux manuels, comme ceux de l'agriculture, les hommes les plus élevés en intelligence et en moralité. — Les opulentes villas romaines devinrent de riches métairies, ou des couvents, asiles d'une activité pacifique.

La vie claustrale eut cet avantage de permettre le travail sans que l'idée de servitude y fût attachée. Cet exemple ne tarda pas à être imité : les dons volontaires ne manquèrent jamais pour soutenir des institutions qui s'étendirent rapidement dans toute l'Europe.

Quoique déjà l'Allemagne, l'Italie, la France eussent un grand nombre de fondations monastiques, ce ne fut qu'au VIe siècle que l'Angleterre et l'Irlande virent saint Colomban. — Sa retraite en France, où il fonda un monastère, montre qu'il y avait peu à faire et beaucoup à craindre pour ceux qui cherchaient en Irlande et en Angleterre à créer des établissements tranquilles qu'on trouvait sur le continent à l'abri de la religion.

Exemple éclatant de la puissance morale !

Ce fut la tendresse conjugale qui plus tard fit renaître le christianisme dans ces pays.

Éthelbert, roi de Kent, avait épousé la fille de Childebert, roi de Paris : cette princesse disposa son mari à recevoir le baptême comme Clotilde avait soumis Clovis. Le pape Grégoire le Grand envoya bien saint Austin qui fit des conversions, mais ce fut certainement la reine qui convertit le royaume par son exemple : et ce fut bien là le plus beau triomphe de la persuasion et de l'esprit de paix.

Cette influence des femmes fut particulièrement grande dans les hautes classes. — Les reines, les princesses furent les zélées propagatrices de la foi qui adoucissait les mœurs et obligeait les femmes à une plus haute moralité.

Au v[e] siècle en Orient sainte Pulchérie. — Un peu après en Occident sainte Geneviève de Paris. — Au vi[e] siècle Clotilde et sainte Batilde. — Au vii[e] une sœur des empereurs Basile et Constantin, mariée à Volodomir, grand-duc de Moscovie, obtint de son mari de se faire baptiser. — Vers la fin du x[e] siècle, Micislas, duc de Pologne, fut converti par sa femme, sœur du duc de Bohême. — Les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. — Giselle, sœur de l'empereur Henri II, fit encore chrétien son mari, roi de Hongrie, dans la première année du xi[e] siècle. —

Ainsi il est très vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son christianisme.

Se peut-il trouver un plus éclatant triomphe et une preuve meilleure de la moralité de la cause qui se débattait? Le sexe faible, à qui surtout cette morale est utile, devait lui donner toute son efficacité. — Les femmes étaient les meilleurs lieutenants des papes et les exécuteurs de la volonté divine.

Le contrat qui unit deux époux, placé déjà par le Rédempteur dans l'auguste rang des sacrements et devenu indissoluble, entrait nécessairement dans l'économie disciplinaire de l'Église qui devait empêcher les incestes et les divorces. C'est ainsi que le pape Nicolas Ier cassa à cette occasion deux conciles; qu'il déposa Gauthier, archevêque de Cologne, qui avait été le plus ardent dans l'affaire du divorce du roi Lothaire : il excommunia la seconde femme et ordonna au roi de reprendre la première. — Son successeur, Adrien II, eut le même courage et finit par triompher. — Grégoire V excommunia le roi Robert pour avoir épousé Berthe sa cousine; il mit en interdit les évêques qui avaient assisté à ce mariage. — Urbain II excommunia Philippe pour avoir divorcé.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier,

prouvent la sollicitude du pouvoir spirituel pour régler les mœurs et les établir sur la base unique de la foi religieuse.

Et n'était-ce pas aussi régler les empires et intervenir dans la répartition des royaumes que régler les mariages, puisque les femmes apportaient alors en dot des provinces qu'il fallait rendre en cas d'illégitimités ?

A une époque ultérieure les ambassadeurs des rois agrandissaient par des mariages les États de leurs maîtres. — Les diplomates modernes négocient de semblables alliances pour créer des associations. — Les uns et les autres sont dirigés par l'intérêt particulier plus que par l'intérêt général que les papes avaient surtout à défendre. Aussi les résultats furent alors importants. L'esprit humain était occupé alors non de problèmes scientifiques, mais d'un problème bien plus important, celui de faire prévaloir la morale universelle et de lui subordonner la politique, convertir les barbares, combattre la polygamie contre laquelle luttaient les papes et les évêques.

Il fallait faire accepter l'interdiction qui frappait ceux qui résistaient à la cour de Rome. — Et cette acceptation était bien entière lorsqu'en 1177 le pape Alexandre III, vainqueur par sa fermeté de

l'empereur Barberousse, pouvait dire : « Dieu a » voulu qu'un vieillard, qu'un prêtre triomphât, » sans combattre, d'un empereur puissant et terrible. »

VI.

Triomphe de l'autorité morale par saint Bernard.

Le siècle de la chrétienté, où l'unité et la puissance morale furent à leur apogée, peut être comparé à celui de nos grands hommes d'État, pour la politique et la diplomatie.

Qu'on me pardonne de rapprocher deux idées séparées par huit siècles d'intervalle, ce fut un grand diplomate que ce simple moine, qui, par son éloquence, ses vertus et son génie, se faisait l'arbitre de l'Europe et rétablissait l'unité dissoute un moment par les schismes.

Saint Bernard, le dernier des saints Pères, était aussi grand par l'esprit que par le caractère, et il fut véritablement le pape sous le pontificat d'Eugène III. — Les papes, les évêques, les rois et les princes s'estimaient heureux de le choisir pour arbitre de leurs différends. — Sur son avis, Innocent II fut reconnu souverain pontife. — Il obtint l'abdication

volontaire de l'antipape Victor. — Son enthousiasme entraînait à la croisade de 1143 des flots de peuples de tous les points de l'Europe.

Saint Bernard fut le soutien de la pure orthodoxie, des traditions de l'Église et du bon sens populaire contre les arguties de la métaphysique d'Abeilard, qu'il accabla du poids de son influence. — Homme d'État, génie actif et pratique, il fut occupé jusqu'à la fin de sa vie des affaires générales de l'Église et de la surveillance des intérêts matériels et spirituels des peuples.

Contre un tel esprit d'ensemble, quelle lutte oserait entreprendre la diplomatie de nos jours? Quel homme d'État, quel diplomate exerça jamais sur les choses de son temps un pareil empire?

Les papes se montrèrent toujours dignes de la grande mission dont ils furent investis.

Le pape saint Grégoire intervint comme médiateur entre l'empereur Louis le Faible et ses fils qui lui faisaient la guerre.

Le pape Léon IV en défendant Rome se montra digne d'y commander en souverain. — Il arma les milices à ses dépens, visita tous les postes, reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, mais comme un pontife qui exhortait un

peuple chrétien et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets.

Dans le même siècle Jean X, en homme de génie et de courage, chassa les Sarrasins d'une partie de l'Italie.

Au XIIe siècle, Eugène III conféra à Alphonse la dignité de roi de Portugal. — Alexandre III confirma cette donation.

Au XIIIe siècle Innocent III ordonna à Simon de Montfort de rendre aux Arragonnais le fils de leur roi qu'il tenait prisonnier.

En 1289, le pape Nicolas IV jugea solennellement à Rome les démêlés du roi de Portugal et de son clergé.

Au XIVe siècle, Boniface VIII donna la Sardaigne et la Corse au roi d'Aragon Jacques IV, dit le Juste, pour enlever ces îles aux Génois et aux Pisans qui se les disputaient.

Ce pontife écrivit à Édouard : « C'est à nous à » donner un roi à l'Écosse. — Nous nous réservons » cette affaire. »

Benoît XII écrivait de même à Magnus II, roi de Norwége, qui lui avait demandé la Scanie et d'autres terres appartenant à Christophe, roi de Danemark, déposé par la noblesse et le clergé : « Je ne dispo-

» serai du royaume de Danemark que quand vous » aurez comparu devant nous, selon les anciens » usages, et fait valoir vos droits. »

Ainsi le souverain pontife, au XIIIe siècle, mal affermi dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie et à peine maître de quelques places dans le patrimoine de saint Pierre et dans l'Ombrie, donnait des royaumes et jugeait les rois.

VII.

Le catholicisme fonde l'éducation publique, — favorise les sciences, — règle l'industrie.

Après avoir réglé l'activité par le cœur, après avoir conçu l'ordre matériel de la société comme dépendant de l'ordre moral et fondé l'un et l'autre, il restait au dogme divin à s'occuper de mettre l'esprit et l'intelligence à la hauteur d'un tel perfectionnement.

C'est ce qu'il fit en dirigeant l'instruction.

Maître déjà de l'éducation morale, il lui devenait facile de subordonner la science en faisant concorder tous ses efforts vers un même but.

Sentant l'importance de prendre le mal à sa

racine, profondément versée dans la connaissance de l'humanité, guidée par la doctrine divine, l'autorité spirituelle savait que les hommes faits sont souvent inaccessibles aux réformes les plus rationnelles et les plus sensées, et que les générations nouvelles sont l'espérance de l'avenir. — Le sentiment vif de la continuité et de l'éternité de sa mission lui faisait donc un devoir de s'attacher à la jeunesse, et nous allons voir ses nobles tentatives couronnées d'un plein succès dans l'institution d'une éducation publique. C'était assurément un des plus énergiques moyens de consolider l'ordre, en enseignant, sous l'inspiration des dogmes élémentaires de la foi, l'histoire complète de l'homme et celle de la société.

On peut dire que l'éducation au XIIe siècle, sous l'influence de la foi, était aussi complète qu'elle pouvait l'être ; qu'elle était même beaucoup mieux entendue et plus systématique que n'est celle de notre temps.

Le but était toujours le même, diriger l'esprit par la lumière de la religion : l'instruction ne pouvait donc jamais être hostile à la théologie.

Cette éducation théorique et pratique était de deux ordres ou degrés. — Le premier comprenait les connaissances propres aux hommes qui ne se desti-

naient pas au sacerdoce. C'était le *trivium* composé de la grammaire, la rhétorique et la logique. — Le second degré, le *quadrivium*, comprenait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

La science était par là complète. — C'était là ce que possédait alors l'esprit humain, c'était à cela que pouvait aspirer un homme qui voulait devenir clerc. — La morale en était le complément, ou plutôt le plus haut et le seul degré indispensable. — L'histoire de l'homme y avait sa part par celle de la religion, et pour cette dernière partie l'expression la plus naïve comme la plus officielle n'a jamais cessé d'être le catéchisme, qui, s'il est élémentaire, se trouve entre les mains de tous les enfants, et, s'il est complet, peut être regardé comme un traité de théologie pratique. — Telle était donc avec ses sept arts libéraux la science du moyen âge, complète, plus qu'elle n'avait jamais été jusque-là. Toutes les connaissances y étaient représentées non-seulement au point de vue de cette époque, c'est-à-dire sous l'empire d'une doctrine dont le but était le développement du savoir humain, mais aussi pour les besoins mêmes des pratiques religieuses : l'astronomie, par exemple, était nécessaire pour déterminer avec certitude le jour de Pâques, la musique pour chanter

au chœur. Eh bien! le XIX[e] siècle, quant à l'éducation publique, est en arrière sur ce moyen âge qu'il trouve arriéré.

En effet, les arts littéraires de notre époque se bornent à la littérature proprement dite et à la métaphysique. Dans les programmes des universités du XIX[e] siècle, le *trivium* absorbe le *quadrivium*, ou la partie scientifique. — Cette prédominance donnée au talent de l'expression et du langage sur la partie réflective des conceptions humaines a dû exercer et a exercé en effet une fâcheuse influence sur le développement intellectuel. — Elle a entravé le développement moral en favorisant l'esprit d'insurrection.

C'est à cette importance attachée à l'art de bien dire qu'il faut rapporter la désuétude dans laquelle sont tombées les habitudes d'ordre et de soumission qui étaient une des premières conditions imposées par la foi.

Celle-ci réglait la vie privée comme le principe féodal réglait la vie publique. — Les jeunes gens alors, aussi bien que les jeunes demoiselles, faisaient leur entrée dans le monde, se préparant à la vie de commandement par la vie de soumission.

Tout chevalier, avant d'avoir le droit de commander aux autres, devait d'abord apprendre à obéir.

— Son éducation n'était complète qu'après qu'il était resté au service d'un autre, et qu'il avait su comme le faucon obéir au sifflet de la châtelaine : on n'attachait à cela aucune idée de dégradation. — Les charges dont les noms sont restés à la cour étaient de vrais offices qu'il fallait savoir remplir. — Les maréchaux, les écuyers, les sénéchaux remplissaient dans l'origine les fonctions que ces noms désignent. — Plus tard ils les exécutaient seulement dans quelques occasions solennelles. — Aujourd'hui, ils ne les exécutent plus du tout.

Cette habitude de soumission et de dévouement à une cause générale devint un des principaux caractères de cette époque. — Elle régnait dans l'ordre de la chevalerie, chez ces guerriers irréprochables qui firent vœu d'employer leur activité, désormais susceptible d'une application bien différente, à défendre le faible que ne protégeaient pas les lois écrites ni la croyance religieuse.

Il faut lire dans le comte de Maistre l'appréciation admirable qu'il fait de ces vertus produites par la croyance. Ses ouvrages sont le manuel indispensable de l'homme d'État. — Ce chef d'une école philosophique, dont le vicomte de Chateaubriant a été le poëte, donne seul la clef des difficultés

insolubles qui interrompent, quand on n'en tient pas compte, la filiation des idées humaines.

Les sciences, dans l'antiquité, n'étaient pas restées sans culture, elles avaient jeté des bases solides. — Archimède créa l'hydrostatique, fonda le calcul infinitésimal par son merveilleux principe des exhaustions et ébaucha certaines notions de physique. — Aristote, Érosistrate, Hérophile, Galien, firent des découvertes en biologie. — Ainsi se trouvèrent préparés les succès réservés aux âges postérieurs. Mais quelle supériorité les habitudes mentales du catholisme ne donnèrent-elles pas à la société sous le rapport des sciences? Leur culture est bien plus favorisée par le divin enseignement qu'il ne le fut par le polythéisme.

En effet, dès que fut terminée la grande élaboration qui devait fonder le catholicisme, et qui longtemps absorba, par son importance spéciale, les intelligences supérieures, on vit les études scientifiques prendre une grande activité.

Toute science fut favorisée alors, et ce fut, sans contredit, l'époque où la croyance organisatrice, s'appuyant sur toutes les ressources de l'intelligence et de l'énergie humaine, éleva au plus haut point la gloire du clergé catholique.

Ses chefs en donnaient l'exemple. — Gerbert, devenu pape sous le nom de Silvestre II, avait étudié, dans les écoles des Arabes d'Espagne, au XI[e] siècle. — Mathématicien, astronome, chimiste, géomètre, anatomiste, il fut un des hommes les plus remarquables de son temps. — C'est à lui que l'on doit la vulgarisation du système numérique, qui vient des Romains par les Arabes, et dans lequel les chiffres ont une valeur de position. — C'est alors que furent commencés les premiers travaux de chimie, science capitale, qui, sous le nom d'alchimie, forme le lien entre la nature organique et la nature inorganique. — De cette époque date l'application de la boussole à la navigation, celle de la poudre à la guerre, l'invention du papier et celle de l'imprimerie.

La célèbre université ou école de Salerne fut fondée alors, ainsi que les universités de Bologne, d'Oxford et de Paris, dans lesquelles se pressaient beaucoup de milliers d'étudiants pour suivre les cours de leurs docteurs; et quoique, pour la plupart, le but avoué fut d'avoir part aux bénéfices ecclésiastiques, et quoiqu'il en dût sortir beaucoup de faconde et de ce verbiage dout Guillaume de Saint-Amour est le type et le modèle; cependant les

connaissances se répandaient. — Saint Thomas-d'Aquin et le moine Roger Bacon peuvent passer pour les représentants, l'un de l'ordre, l'autre des efforts que faisait la science de cette époque pour arriver à une sorte de classification qui approche de celle qu'elle a de nos jours.

Si l'industrie et la science littéraire furent fécondes, les beaux-arts ne furent pas stériles. — Il suffit de citer les magnifiques cathédrales dont l'Europe est encore couverte et l'immortel poëme du Dante.

Les questions d'utilité publique, dans lesquelles intervenait la science, relevaient comme les autres de la papauté, et se réglaient par elle.

Jules César avait réformé le calendrier à titre de souverain pontife, car à Rome cette dignité était entre les mains d'un sénateur, et le général qui commandait les armées prenait aussi les augures et consultait les dieux sur l'issue d'une expédition

Le règlement des fêtes était une des fonctions du catholicisme; il lui appartenait d'en fixer l'époque, et les connaissances astronomiques pouvaient seules lui en donner les moyens.

Grégoire XIII eut donc à réformer le calendrier en 1582, et les peuples adoptèrent avec empresse-

ment cette amélioration qui ne pouvait émaner que d'un chef commun à tout l'Occident. — Les protestants, d'abord, repoussèrent cette utile mesure, parce qu'elle venait du pape, et l'empereur fut obligé d'ordonner dans une diète à Augsbourg, que la chambre impériale conserverait l'ancien style de César. — Après quelque temps, cependant, les protestants eux-mêmes finirent par adopter cette réforme devenue indispensable.

On avait tenté de même l'uniformité des poids et des mesures, et l'usage d'une langue sacrée qui devait réunir tous les peuples. — C'est encore dans les écrits du grand publiciste de Maistre qu'il faut lire les raisons puissantes qui décidèrent à faire revivre la langue latine, et quels furent les efforts admirables qui furent faits pour généraliser un idiome que personne ne parlait plus.

VIII.

Institution de la chevalerie.

Je ne puis passer sans dire un mot sur une institution qui naquit des mœurs de cette époque et qui jeta un grand éclat ; je veux parler de la chevalerie, qui se rattache directement à notre objet.

Cette confraternité réunissait dans un établissement guerrier les seigneurs, à une époque où ni la justice ecclésiastique ni la séculaire ne pouvaient s'étendre aux pauvres et aux déshérités de ce monde.

L'anarchie, le brigandage, qui désolaient l'Europe lors de la décadence de la maison de Charlemagne, donnèrent naissance à cette noble institution. — Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, se faisaient la guerre, et au lieu des grandes armées de Charles Martel, de Pepin et de Charlemagne, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept ou huit cents hommes, et quelquefois beaucoup moins. — Deux ou trois bourgades composaient un petit État toujours armé contre son voisin, — Plus de communication entre les provinces, plus de sûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer. — Chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route; beaucoup de châteaux, sur le bord des rivières et au passage des montagnes, ne furent que de vrais cavernes de voleurs, qui enlevaient les femmes tandis qu'ils pillaient les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sûreté publique et pour défendre

les dames : ils en firent un vœu, et cet engagement vertueux devint un devoir plus étroit en devenant un acte de religion ; ce fut vers le XIe siècle qu'on établit des cérémonies qui donnaient au récipiendaire un caractère sacré. — On s'associa ainsi dans presque tous les États ; chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre : ainsi cette glorieuse institution s'étendit rapidement, et l'époque de sa plus grande vogue, ce fut celle des croisades. — Ces nobles principes devinrent alors aussi familiers aux Sarrasins qu'aux Européens qui se croisaient contre eux. — Le roi d'Espagne, Alphonse X, en guerre avec ses fils, invoqua le secours du Miramolin du Maroc : celui-ci répond à son appel, lui cède la place d'honneur, et lui adresse ces nobles paroles : « Je vous » traite ainsi parce que vous êtes malheureux et je » ne m'unis avec vous que pour venger la cause » commune de tous les rois et de tous les pères. »

L'honneur, la générosité, la galanterie étaient les principes de la chevalerie que l'admirable poésie des épiques et des trouvères peut dignement faire connaître.

Le titre de chevalier ne donna jamais lieu à aucun privilége : il excluait même la richesse. — Il ne fut

qu'une distinction introduite par l'usage et un honneur de convention. — Jamais il ne fut une dignité réelle dans l'État, et n'influa sur la forme des gouvernements. — La jurisprudence d'aucun peuple ne reconnut jamais les lois de la chevalerie qui n'étaient que des usages, mais ces usages étaient ceux de l'honneur, de la loyauté, du courage ; ils furent assez puissants puisqu'ils étaient fondés sur l'opinion et sur les mœurs.

Les rois voulurent eux-mêmes être armés chevaliers, quoiqu'ils n'en devinrent ni plus rois ni plus puissants. — Ils voulurent seulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers, c'était le plus beau témoignage que l'opinion publique pouvait rendre à l'utilité du vœu qu'ils faisaient.

Voilà donc la justice distributive remise aux mains de la chevalerie, elle fut une partie du pouvoir exécutif et de la milice des papes.

Il en fut de même des ordres religieux militaires qui ne tardèrent pas à se former d'une manière régulière, comme ceux de Calatrava et d'Alcantara, et les Templiers : saint Bernard donna même des règles à ces derniers. Ces institutions, ainsi

que les croisades, furent pour les papes des moyens de donner satisfaction aux mœurs des populations, qui, devenues brusquement agricoles et sédentaires, étaient loin d'avoir épuisé la fureur guerrière qui est le propre de l'enfance des sociétés.

Il s'agissait de détourner au profit de la société, de la justice et de l'humanité un instinct féroce dont le résultat final est la destruction de l'espèce humaine.

Ainsi les papes avaient de même porté la main sur les combats judiciaires; cependant, malgré les clameurs du clergé, Charlemagne dut, d'après le vœu général de la nation et des assemblées, rétablir cette preuve judiciaire ; à cet exemple, les Francs ripuaires, les Allemands, les Bavarois, les Thuringiens, les Frisons, les Saxons, les Lombards et les Bourguignons en firent autant. Tous avaient adopté les appels à la justice de Dieu par la croix, le feu, l'eau, et le cercueil. — Le clergé fut forcé de présider à ces épreuves qui se faisaient d'ordinaire dans les églises et s'appliquaient aux contestations des États comme à celles des particuliers. — C'était les discipliner encore que s'en rendre le témoin : elles étaient moins cruelles et moins meurtrières ; et sans cette impulsion irrésistible qui faisait souvent violer les pres-

criptions religieuses, ces jugements de Dieu eussent été même un moyen d'amener l'établissement de la paix que cherchèrent à établir diverses ordonnances, qui toutes avaient le caractère religieux.

Charlemagne, par exemple, fit une loi contre les guerres privées ; il ordonna qu'une amende serait le prix du sang, et que les parents du défunt ne pourraient à cette condition refuser la paix à celui qui la demanderait. Les conciles renouvelèrent l'anathème prononcé contre ceux qui violeraient la trêve de Dieu, elle qui suspendait la guerre pendant certains temps de l'année, certains jours de la semaine, certaines heures du jour, et qui pour cela ne permettait pas de longues batailles.

Ces trêves étaient moins une loi des souverains qu'un accord des peuples confirmé par l'autorité des évêques et des églises, qui en faisaient jurer l'observation aux gens de guerre, aux bourgeois et aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans et au-dessus.

Tout avait le même but : amener la paix dans le monde. — Pour la faire naître, la puissance morale guidait la vie pratique aussi bien que la vie intellectuelle et avait développé les sentiments pour qu'ils pussent être maîtres de l'homme.

IX.

Résumé.

Dans cet examen rapide du moyen âge, on a pu voir comment ont été préparées les améliorations qui se sont développées depuis cinq siècles;

Dans l'ordre spirituel, comment les lumières de la foi et l'introduction de la véritable morale, en développant les sentiments de fraternité, d'ordre, de soumission volontaire, ont radicalement changé les mœurs antiques; comment la famille s'est constituée; comment le père, qui cesse d'être le maîtrepour devenir le protecteur, la femme qui conquiert sa dignité par sa pureté, assurent la vraie liberté par la sanctification et l'indissolubilité du mariage;

Dans l'ordre politique, comment l'instinct féroce s'épuise par des guerres lointaines et s'use dans des corporations guerrières dont le but est encore d'établir la paix; comment les négociations d'un pouvoir moral se substituent à la violence et à la guerre, car une communauté de foi amène une communauté de confiance; comment l'intérêt local, comme secondaire, cède à la considération plus grave et plus importante de l'utilité européenne; comment toutes

les questions d'utilité générale, telles que la régularisation de l'éducation et l'établissement d'une langue universelle, préoccupèrent tous les grands esprits de cette époque ; comment les sciences et les arts sont favorisés, l'industrie organisée en corporation, et comment la propriété réglée accepte des devoirs, qui sont ceux que lui impose une autorité respectée.

L'esprit est aussi satisfait que le cœur à la contemplation du grand spectacle de cette puissance organisatrice que la Providence a donnée aux hommes, et dont malheureusement aujourd'hui plusieurs sont bien éloignés.

CHAPITRE II.

INFLUENCE DE LA MÉTAPHYSIQUE.

I.

La métaphysique ébranle les fondements de la foi et reproduit toujours les mêmes questions.

Le tableau que je viens de tracer du moyen âge, celui des bienfaits infinis du catholicisme, de l'ordre qu'il sut établir partout, a prouvé que l'unité a régné dans l'Occident européen ; et la conséquence la plus directe, c'est qu'il peut y régner encore.

On a vu ressortir de cette exposition que le catholicisme avait favorisé les arts, les sciences, les lettres, et que c'est grâce à cette libérale diffusion de toutes les lumières qu'il a nourri dans son sein un enfant ingrat, qui bientôt a dirigé ses coups contre sa propre mère, je veux parler de la métaphysique.

La métaphysique a prétendu, de tous temps, soumettre à l'intelligence et à la raison les articles de

croyance que la religion nous pose comme principes et comme axiomes incontestables. Non-seulement elle prétend prouver, par des raisons démonstratives, ce que Dieu nous prescrit de croire sans examen préalable; mais encore elle s'est, de tous temps, reservé le droit de rejeter ce qu'elle a regardé comme inadmissible.

La petitesse de l'intelligence humaine est bien loin de lui sembler un obstacle à cet examen, et il semble qu'elle trouve toujours dans l'esprit de l'homme même une suffisante justification à ses hardiesses.

Dès lors qu'elle se permet de critiquer les dogmes de la foi, il est tout simple qu'elle en propose d'autres à sa guise, et non contente de détruire ainsi, par des raisonnements qui ne sont pas toujours logiques, les fondements de notre croyance, elle se pose comme capable d'y suppléer.

Par malheur, n'ayant aucun principe, ainsi que je vais le démontrer, et ne pouvant partir que de faits ou faux et mal observés, ou de vérités morales douteuses, les raisonnements justes qu'elle fait sur de telles bases aboutissent toujours à des conclusions fausses comme leurs points de départ.

Les docteurs métaphysiciens qui allèguent sans

cesse la nécessité de la logique, en négligent singulièrement l'usage lorsqu'ils argumentent au profit de leurs propres intérêts.

D'abord il n'est pas difficile de reconnaître que depuis plus de deux mille ans la métaphysique agite incessamment les mêmes questions sans avoir jamais obtenu aucune solution permanente. — C'est qu'en effet tout est marqué dans ses doctrines au coin de l'instabilité; rien n'y demeure fixe; rien ne persiste dans ces systèmes qui se succèdent, si ce n'est la tentative toujours renouvelée d'aborder des questions insolubles.

L'antiquité a vu, pour ne parler que des principaux faits, les luttes de l'Académie, du péripatéticisme, de l'épicurisme, du stoïcisme, du scepticisme; et quand ces conceptions, qui avaient occupé les intelligences les plus élevées, commencèrent à s'épuiser, le néo-platonisme reprit pour un temps de l'ascendant sur les esprits.

Mais la philosophie antique devait disparaître avec la société antique et la métaphysique païenne avec la religion païenne, et la religion païenne meurt au moment de l'intronisation définitive du catholicisme.

Alors reparaît la métaphysique, qui s'attache à la religion chrétienne, et les problèmes agités par les

philosophes de l'antiquité sont repris par les philophes des temps suivants.

Boëce, au VIe siècle, en traduisant quelques ouvrages d'Aristote, jeta les fondements de cette autorité despotique que la philosophie péripatéticienne vint à acquérir dans la suite des temps. — Les Arabes l'adoptèrent dans le XIe siècle, et l'introduisirent en Espagne, où elle subsiste toujours, où elle disputa avec l'Église, ébranla les saintes croyances de la vraie foi, et surtout créa cet esprit ergoteur de la philosophie scolastique qui se répandit dans toute l'Europe, et dont la barbarie porta encore plus de préjudice à la religion et à la morale qu'aux sciences spéculatives.

Car cette prétendue morale des métaphysiciens scolastiques est un ouvrage de pièces rapportées, un corps confus, sans règle, sans principe, mélange de pensées du stagyrite, du droit civil, du droit canon, où les questions posées il y a vingt siècles sont reproduites sous d'autres noms.

Le moyen âge les discuta sous les noms de *nominalisme*, de *réalisme*, de *conceptualisme*, et au lieu d'accepter ce que commandait la foi aussi bien que la logique, la métaphysique reproduit en dehors de toute idée religieuse, et hostilement à elle, un monde

d'entités que l'esprit le plus subtil peut à peine se figurer, et que les artifices de la parole ont bien de la peine à exprimer.

C'est ainsi que, pour les faits les plus simples, il faut concevoir des forces particulières dont l'action mystérieuse semble soustraite au pouvoir de Dieu même. Il s'agit du choc de deux corps, il s'agit d'*expliquer* comment celui qui est en mouvement peut déplacer celui qui est en repos. — Que dire sur un pareil sujet si ce n'est des mots sans idées, ou des hypothèses imaginaires? Et le père Mallebranche n'est-il pas seul logique quand il leur allègue que, dans sa simplicité, le doigt de Dieu lui suffit pour *expliquer* tous les phénomènes?

Guillaume de Champeaux, grâce à l'art subtil qu'il possédait de discuter sans fin sur les universaux, était arrivé à l'épiscopat: cette gloire lui fut ravie en un moment par son disciple Abailard, qui l'attaqua vivement sur l'opinion *qu'il n'y a pas dans un individu une seule chose qui soit essentiellement une.*

Ce beau sujet de discussion ruina la gloire de de Champeaux, qui perdit toute considération en changeant d'avis, car il ne s'agissait pas alors d'enseigner la vérité, mais de pouvoir bien défendre

son sentiment vrai ou faux. — Le comble de la honte était d'être réduit au silence. — De Champeaux, vaincu, alla s'enfermer dans l'abbaye de Saint-Victor.

Nous arriverions jusqu'aux temps modernes sans rencontrer plus d'unité, plus d'accord dans les métaphysiciens qui se sont succédé. — Descartes, Spinosa, Locke, Condillac, la critique de Kant, les spéculations de Fichte, de Schelling, de Hegel, tous ces systèmes sont en lutte sur les bases mêmes de leurs conceptions; et puisqu'ils n'ont point de principes établis, sur lesquels toute contestation soit levée, à chaque grande époque métaphysique on fait table rase, et tout le travail ancien est perdu. De même, comme elle repose sur des principes *à priori* et sur des notions absolues, prises directement dans l'esprit humain, elle varie comme cet esprit lui-même. — Elle reflète les opinions des civilisations successives, et elle est grecque ou orientale, païenne ou chrétienne.

Mais comme elle est essentiellement critique, la métaphysique s'attache bientôt à ruiner ce qu'elle a d'abord voulu défendre et elle compromet la religion même, car elle prend une partie de ses arguments dans la théologie, et tourne bientôt contre elle des

armes qu'elle a été habile à manier, mais jamais à forger elle-même. — C'est ainsi que la métaphysique païenne avait miné par une longue élaboration les bases mentales du polythéisme et préparé les voies à l'avénement du christianisme dans le monde gréco-romain : c'est ainsi qu'elle a amené le protestantisme parmi tant d'autres hérésies, la rupture de l'unité catholique et finalement les phases révolutionnaires dont le monde moderne a été témoin.

Engagés dans une pareille voie d'audace, les questions religieuses furent toutes examinées sans réserve par les docteurs métaphysiques. *Le Christ en tant qu'homme est-il une personne ou quelque chose?* Voilà une des questions que posait la métaphysique et qu'elle osait discuter par des arguments *pro et contra.*

De nos jours ces argumentations, ces subtilités sont les mêmes ; et voici un exemple, entre mille, de l'application de cette métaphysique panthéiste aux dogmes que l'Église offre à notre croyance et que la foi dans toute sa simplicité avait dégagés de tout ce mysticisme.

C'est un docteur en théologie qui parle et qui fait autorité dans une partie de la chrétienté (1) :

(1) Strauss, *Vie de Jésus*, t. II, p. 762.

«Placées dans un individu, dit-il, dans un Dieu-
» homme, les propriétés et les fonctions que l'Église
» attribue au Christ se contredisent; elles concordent
» dans l'idée de l'espèce. L'humanité est la réunion
» des deux natures, le Dieu fait homme, c'est-à-dire
» l'esprit infini qui s'est aliéné lui-même jusqu'à
» la nature finie, et l'esprit fini qui se souvient de
» son infinité. Elle est l'enfant de la mère visible et
» du père invisible, de l'esprit et de la nature. Elle
» est celui qui fait des miracles, car dans le cours
» de l'histoire humaine, l'esprit maîtrise de plus
» en plus complétement la nature en dehors de
» l'homme, et celle-ci, en face de lui, descend au
» rôle de matière inerte sur laquelle son activité
» s'exerce. Elle est l'impeccable, car la marche de
» son développement est irréprochable, la souillure
» ne s'attache jamais qu'à l'individu, et n'atteint ni
» l'espèce ni son histoire. Elle est celui qui meurt,
» ressuscite et monte au ciel; car pour elle, du rejet
» de sa naturalité procède une vie spirituelle de plus
» en plus haute, et du rejet du fini qui la borne
» comme esprit individuel, national et planétaire,
» procède son unité avec l'esprit infini du ciel.»

De tels énoncés, moitié mystiques, moitié réalistes, peuvent-ils être la vraie conception du catholicisme

de Jésus-Christ ? — Peuvent-ils jamais entrer dans les esprits simples et candides *sicut infantes*, comme dit l'Apôtre? et peuvent-ils jamais à ce titre devenir populaires?

Ces subtilités sont restées à la vérité dans le domaine des docteurs, ont été une religion de savants ou des prétendants à ce titre; et c'est là ce qui frappe d'une éternelle stérilité tout ce qui tient à ce régime qui jamais n'a pu prendre la direction de la société organisée régulièrement.

La science serait la plus méprisable de toutes les recherches si son but n'était pas de moraliser les hommes et ne servait qu'à les égarer.

II.

Ne pouvant diriger l'ordre qu'elle compromet, la métaphysique dirige le désordre révolutionnaire.

L'esprit métaphysique avec sa versatilité ne pouvait donc se contenter en défendant avec persévérance une même cause. — Tantôt la science lui servait contre la religion, tantôt la religion contre la science, et après avoir armé l'une contre l'autre, ces deux puissances faites pour se seconder, il s'est vu

conspué par l'une et l'autre désormais en garde contre un allié également dangereux pour tous.

Se refusant toute subordination et incapable de rien diriger, cet esprit turbulent s'est définitivement institué le chef de l'ère révolutionnaire. Conservant toutes les apparences de la croyance religieuse, il mine en dessous la foi, le dogme, le régime ; son éclectisme mal entendu lui fait accepter tous les hommes, toutes les croyances, toutes les doctrines ; mais il fait la part de tous et le docteur métaphysicien se trouve revêtu d'une autorité intellectuelle et morale qui le rend dans son propre esprit bien supérieur au saint-père lui-même. — La politique est dans ses attributions comme la morale. — Les formes de gouvernements les plus convenables aux peuples se discutent d'après ses inspirations ; et il ne craint jamais, après avoir proposé ses visions théoriques, d'en conseiller l'application au nom de la raison, de la justice, et s'il le faut au nom de la religion dite naturelle. C'est lui qui a mis en doute le respect dû au chef de la famille, comme au chef de l'État, qui a proposé le divorce dans la sainte union conjugale, qui proclame l'émancipation des femmes, le communisme, la sanctification des passions et le reste.

Toutes ces vieilleries renouvelées de la république imaginaire de Platon, et de tant d'autres philosophes, ont été sifflées par Aristophane. La comédie des *Harangueuses, ou le Congrès des femmes* (1), n'a pas d'autre but que de montrer le ridicule de cette communauté des biens, des femmes et des enfants, et l'absurdité qu'il y a à vouloir charger les femmes du rôle qui appartient aux hommes. — Mais la métaphysique tourne dans un cercle comme un cheval de manége, impropre, si ce n'est comme gymnastique intellectuelle, à servir l'esprit humain.

Comme toutes les armes lui sont bonnes, les sciences n'ont pas manqué de lui en fournir, et la science est devenue insciemment complice d'une hostilité qu'elle n'avait pas cherchée contre la religion. — Les propriétés essentielles des corps, les forces occultes, la nature créatrice et médicatrice n'ont jamais eu d'autre existence que celle des mots qui les expriment et encombrent les sciences qu'elles obscurcissent. — La doctrine de Valentin, sur les *Œons*, n'a pas plus de fondement dans la réalité, et c'est l'imagination seule qui en fait les frais. —

(1) Εκκλησιαζωσαι.

Le *silence*, la *vérité*, l'*intelligence*, le *propator*, sont devenus des causes, des forces, des principes, qui ont amené tant de questions vaines et absurdes sur le néant, sur les êtres possibles et sur les créatures non encore existantes.

Tels sont pourtant les prétendus principes des corps enseignants qui dirigent l'instruction dans les États de l'Europe. — Tant que les universités ont été soumises à la foi et dirigées par elle vers un but précis et déterminé, leur rôle a été aussi utile à l'avancement des sciences qu'il est devenu pernicieux plus tard lorsqu'elles ont perdu ce patronage.

Les luttes contre l'Église, dont celle de saint Bernard avec Abailard est la plus mémorable, n'ont eu pour résultat, en définitive, que de séparer l'éducation morale de l'instruction; cette dernière est seule restée entre les mains des universitaires, car le public refuse de confier la direction de l'éducation à des argumentateurs purement négativistes, qui la privent de toute direction morale.

En effet, tous leurs efforts ne peuvent aboutir et n'aboutissent sous nos yeux, qu'au panthéisme, qu'au déisme, qu'à l'athéisme. — Le panthéisme, s'il pouvait jamais acquérir quelque consistance, et sortir du vague, tomberait dans une sorte de

fétichisme, sans aucune des compensations qui appartiennent à ce régime chez les populations grossières qui y sont encore vouées. — Le déisme recule vers Jéhovah ou vers Allah, sans prophète, sans culte, sans régime, sans rien, en un mot, de ce que fit le rôle de la religion juive ou de l'islamisme. — Enfin, l'athéisme, qui spécule sur la nature, sur les atomes, sur les causes et sur l'origine du monde, après avoir reconnu les merveilles de la nature et de la création, se refuse à l'évidence et à la seule compréhension que l'homme puisse avoir, celle d'une création divine, que la science démontre aujourd'hui aussi bien que le sentiment et la révélation.

La source de ce matérialisme est facile à mettre en évidence : elle se trouve dans la séparation irrationnelle des sciences maintenue par les modernes. — Quel est pour un géomètre le but de sa science ? Elle est isolée, ne tient à aucune autre, et s'il veut porter ses regards vers une autre branche des connaissances humaines, il essayera d'y introduire les procédés et les méthodes de sa science. — La rigueur de ses démonstrations n'ayant aucune application dans les sciences de la vie, par exemple, ou il se contentera d'en nier l'existence, ou bien il

matérialisera l'œuvre divine, qu'il ne peut comprendre ni mesurer.

C'est donc en portant, faute de comprendre l'ensemble, dans une science supérieure, le procédé grossier d'une science inférieure que se maintient cet esprit de désordre; et c'est un moyen de le faire cesser que de montrer cet ensemble et le lien qui en cimente les parties.

Enfin, personne, que je sache, n'a pris la peine de démontrer qu'Apollon ne dirige pas plus le soleil que Jupiter ne lance la foudre, et que la nature n'a pas horreur du vide dans le baromètre; cependant ces croyances ne sont plus celles d'aucun homme à notre époque. — De même il faut renoncer à prouver aux métaphysiciens et la réalité du mouvement et la réalité de la vie, qu'ils contestent et qu'ils peuvent contester tant que les langues leur fourniront des mots, ou plutôt tant qu'un système général d'éducation n'aura pas habitué les générations futures à renoncer à ces vaines recherches.

Toutefois, je l'ai fait pressentir, certes, sans que ce fut toujours mon but principal, la métaphysique poursuivant la recherche de l'absolu, et se perdant dans de vaines arguties, a produit contre le dogme, contre le régime, et finalement contre la morale du

catholicisme ce mal dont les conséquences sont aujourd'hui si désastreuses.

La plus grande partie des docteurs qui ont poursuivi ces chimériques recherches se croyaient fort orthodoxes, ou du moins ils ont commencé par l'être, et c'est de la meilleure foi et avec les plus louables intentions qu'ils sont entrés dans cette redoutable lutte. — Le plaisir d'argumenter fut pour quelques-uns le point de départ et de faciles succès les encouragèrent contre quelques membres du clergé.

Aussi, plusieurs s'empressèrent d'abjurer leurs erreurs lorsqu'ils virent les suites fâcheuses d'une guerre de mots dont ils n'avaient pas prévu les conséquences. — Je ne citerai qu'un exemple de cette touchante résignation, et il n'est pas sans autorité, puisqu'il se rapporte à un des prélats les plus illustres et les plus tendres qui aient honoré le sacerdoce, je veux parler du célèbre archevêque de Cambrai, François de Salignac de Lamothe Fénelon. Condamné par un bref du pape Innocent XII, publié et affiché dans Rome, le 13 mars 1699, le candide prélat se soumit sans restriction et sans réserve ; il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre ; il empêcha ses amis de le défendre.

Cet exemple singulier de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur et cette simplicité lui gagnèrent tous les cœurs, et sa mémoire est honorée autant à cause de cet acte d'humilité et ce désir de maintenir la paix, que par son illustration littéraire et les charmes de son esprit. — Peut-on mieux, en effet, qu'en se soumettant ainsi, comprendre la doctrine de Jésus-Christ et l'esprit de son Église, qui ordonne de sacrifier le sentiment individuel au sentiment du bien général et de l'ordre social?

CHAPITRE III.

INFLUENCE DES LÉGISTES.

I.

La métaphysique légiste arme directement l'esprit révolutionnaire. — L'égalité est chimérique.

L'esprit métaphysique, créateur d'entités, pouvant employer toutes les armes, trouva dans les lois un instrument propre à le servir dans la lutte qu'il avait engagée.

En effet, c'était un des plus vastes champs à exploiter et un de ceux qui, plus tard, ont donné à l'esprit révolutionnaire la plus large prise sur les institutions qu'on voulut contester, et les utopies socialistes qu'on voulut réaliser.

Le titre de légiste, ou jurisconsulte, donna bientôt autorité en matière de politique de règlements et de morale : aux yeux des hommes que la foi et la religion ne suffiseut plus à conduire, la loi semble

répondre à toutes les exigences, combler toutes les lacunes, prévoir toutes les difficultés ; ses combinaisons sont multiples, les cas qu'elle spécifie semblent infinis, et celui qui possède une telle connaissance doit défier toute critique.

Aux juristes fut dévolue la fonction de conseiller, d'abord, puis celle de conduire directement les affaires, et c'est en définitive dans la classe des avocats que s'est recrutée toute la politique des États constitutionnels de l'Europe. — La loi est leur suprême sagesse: qu'elle soit ou non d'accord avec la religion, la loi seule intervient pour régler toutes choses.

« La loi, dit un jurisconsulte d'ailleurs très célè-
» bre, répond des inconvénients qu'on éprouve quel-
» quefois en la suivant, mais l'homme est responsable
» de ceux qui arrivent lorsqu'on s'est écarté de la
» règle (1). »

Voilà un des exemples de ces abstractions insaisissables que la métaphysique a introduites dans ses formules. — Comment comprendre que la loi, responsable, peut réparer ses fautes ? La loi, être abstrait et fictif, est revêtue d'un pouvoir, d'une vie,

(1) D'Aguesseau.

d'une responsabilité. N'est-ce pas là l'esprit métaphysique le plus funeste?

Ce même esprit a suscité, entre les mains des légistes, des discussions infinies sur la liberté morale, physique, intellectuelle; sur l'égalité, la souveraineté populaire, l'omnipotence du suffrage universel. Il a suscité la haine du passé catholico-féodal. — Il a imaginé en même temps que l'éducation populaire doit se faire par l'État, circonstance qui entraîne la confusion des pouvoirs spirituels et temporels, toutes fictions métaphysiques propres à détruire, à niveler, à faire place nette pour des constructions que les utopistes et les révolutionnaires conçoivent dans leur cerveau, et qui sont aussi irréalisables qu'elles sont contraires à toutes connaissances de la réalité.

Pour ne prendre qu'une seule de ces questions, dont la métaphysique a fait des brandons de discorde, je veux examiner la prétendue égalité politique, intellectuelle, etc., que les légistes s'efforcèrent vainement de présenter comme un remède à tous les maux.

Au premier coup d'œil, ce qui frappe c'est l'inévitable inégalité établie par les conditions mêmes de la vie individuelle. — La société se compose d'hommes, de femmes, d'enfants, d'adultes et de vieillards; de

malades et de bien portants, de forts et de faibles, tant au physique qu'au moral. — Ceci est inflexible, et il n'y a rien là sur quoi l'organisation sociale ait prise. — De tels degrés sont créés par ces lois de la vie individuelle. — Comment avec des éléments aussi inégaux arriver à une égalité quelconque ?

Si de l'ordre biologique on passe à l'ordre civil, on voit que les inégalités, loin de disparaître, se sont sans cesse multipliées dans les sociétés. — Par exemple, tout le monde crie contre les inégalités de la richesse. — Celles-là pourtant sont réelles et indestructibles, car elles reposent en dernière analyse sur la capacité des individus, laquelle est diverse suivant les lois de la nature. Et l'histoire des républiques de la Grèce et de l'Italie ne témoigne-t-elle pas de cette inégalité radicale ? Ces gouvernements étaient fondés sur l'égal partage des terres, et malgré l'intérêt puissant qu'on avait à conserver cette égalité, malgré les prescriptions légales qui devaient la préserver, la propriété foncière, au bout de quelques générations, s'était concentrée dans un petit nombre de mains ; les moins intelligents étaient retombés au rang des prolétaires. C'est pourtant cette poursuite du prétendu dogme de l'égalité qui a fait rêver je ne sais quelle émancipation des femmes.

Et lorsqu'on veut généraliser la question et considérer un peuple soit au nord, soit au midi, quant aux conditions atmosphériques et climatériques, quels avantages n'ont pas sur les peuples du nord ceux qu'un climat plus clément dispense des efforts pénibles qui sont imposés aux premiers ? Si ceux du nord ont à lutter avec des conditions si défavorables, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la civilisation soit née dans les heureux climats de l'Inde et qu'elle se soit étendue dans ceux non moins favorisés de l'Europe occidentale ?

Mais c'est aux races surtout qu'il faut rapporter la plus extrême dissemblance. — Et comment le Hottentot, traité si durement par une nature marâtre, serait-il l'égal du Grec ou de l'Italien ?

Dieu lui-même a mis entre les hommes cette inégalité que les hommes ne peuvent détruire.

Les institutions de toutes espèces maintiennent ces distinctions, qui sont naturelles, et l'intérêt de la société tend à les augmenter chaque jour par la culture intellectuelle.

Ce qui vient d'être dit sur l'égalité métaphysique est applicable de tous points à toutes les autres chimères, qui se réduisent, en dernière analyse, à des questions mal posées, et c'est là

un des caractères auxquels on reconnaît leur insolubilité.

Nous les verrons se reproduire dans l'économie politique aussi mal précisées, et n'ayant changé que de forme.

De celles-là, encore, est née la doctrine des droits : droit d'examen, droit de suffrage, droit d'élection, droit au travail, etc., — doctrine dans laquelle personne n'a pas même pensé qu'il y eût des devoirs au monde.

Mais lorsqu'on substitue à tout cet échafaudage de droits, la saine théorie des devoirs, telle que l'a établie pratiquement la féodalité, telle que la trace moralement l'admirable livre de Thomas A Kempis, *De imitatione Christi*, on voit le vide des discussions engendrées par les fausses interprétations d'une part, de l'autre la lumineuse direction qui est sans cesse donnée par la doctrine divine : d'un côté se trouve l'esprit irreligieux, l'insurrection contre toute supériorité, en un mot, l'anarchie ; de l'autre, la confiance, la résignation aux nécessités, la vénération et l'ordre.

Nous allons voir comment naquit dans le moyen âge l'influence des légistes, qui fut une source si féconde de révolutions.

II.

Origine des légistes.

Les rois et les peuples, fatigués de l'anarchie qu'entretenaient les prétentions rivales et la turbulente ambition des seigneurs, réunirent leurs efforts dans le but de les combattre.

Les pontifes, arrivés alors au dernier terme de la puissance, étaient implorés également par les deux partis, et leur autorité paternelle tint longtemps la balance égale tant que l'ordre ne fut pas sérieusement menacé. Mais cette considération, de la plus haute gravité, décida bientôt le pouvoir spirituel à sacrifier le régime féodal, devenu indisciplinable.

En effet, l'histoire nous montre, parmi plusieurs autres exemples, les rois de France, à partir de Louis VI, dit le Gros, aux prises avec un sire de Montlhéry, un baron de Corbeil, un sire de Coucy, un sire de Puizet, avec les seigneurs Beaudouin et Châteaufort, qu'ils ont bien de la peine à réduire, et qu'ils ne peuvent faire condamner comme vassaux rebelles, tant la puissance royale était compromise.

Une corporation s'élevait alors qui convoitait cette

puissance, et ne dissimula, dès le commencement, aucune des prétentions qu'elle avait de remplacer l'Église dans un de ces principaux offices.

C'était celle des légistes; elle se fortifia au milieu des zizanies qui s'élevaient entre le clergé et le pouvoir temporel des rois et des nobles.

Les hauts barons, chacun dans son domaine, avaient des cours de justice. Ces tribunaux civils, longtemps bornés à ce qui regardait les discussions intérieures et les redevances seigneuriales, prirent bientôt, à l'occasion des querelles plus sérieuses avec la royauté, de plus grandes proportions; les seigneurs étendirent leur juridiction aux provinces; ils ne tardèrent pas à devenir directement hostiles aux tribunaux ecclésiastiques, lorsqu'ils virent les souverains pontifes appuyer la royauté de leur influence, et réussir à la faire prédominer dans tous les États du continent.

C'est alors que ces seigneurs voulant opposer une puissance à la puissance de l'Église, et soutenir avec moins de désavantage une lutte dans laquelle leurs prétentions s'appuyaient sur l'autorité et sur des exemples, eurent recours à des séculiers chargés de préparer les sentences et de chercher dans les lois des textes qui les pussent diriger.

Pour être en état de juger, d'examiner les témoignages, il fallait être instruit et laborieux, et les seigneurs, qui étaient des guerriers, ne sachant manier que la lance et l'épée, se trouvèrent incapables de se passer de ces auxiliaires.

En Occident, lire et écrire était une science bien peu commune au XII[e] siècle et avant le temps de Frédéric II; et le fameux *bénéfice de clergie*, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grâce en cas qu'il sût lire, est la meilleure preuve du peu d'avancement des connaissances à cette époque, en même temps qu'elle témoigne de l'importance qu'on donnait à ceux qui les possédaient.

Les légistes n'eurent souvent pas d'autre supériorité que celle-là, et elle donnait une autorité réelle; elle avait longtemps concentré cette puissance dans le clergé. — Les universités de Salerne, d'Oxford, de Bologne et de Paris, fondées vers le XIII[e] siècle, cultivèrent avec ardeur les sciences que le clergé abandonnait, et elles formèrent dans leur sein les légistes qui héritèrent de cette influence.

C'est ainsi que la métaphysique, déjà si puissante entre leurs mains quand elle agitait des questions générales et théoriques dont la portée n'était pas comprise par tous les esprits, devint bien plus puis-

sante encore quand elle attaqua directement les questions de pratique matérielle. Les procès qui réglaient les rapports de la vie civile, ou les règlements et la politique administrative, leur furent bientôt dévolus.

Toutefois ces hommes du commun, n'ayant de distinction que celle de savoir lire et écrire, et qui avaient acquis dans les tribunaux ecclésiatiques le talent d'entendre et d'éclairer les affaires, ne furent pendant longtemps chargés que de préparer les procès et d'en faire le rapport aux seigneurs juges.

Ceux-ci se dégoûtèrent bientôt de rendre la justice dont ils n'étaient que les échos, et le titre finit par passer directement aux mains de ceux qui en exerçaient la fonction. — Cette révolution, comme celle qui avait substitué en France les maires du palais aux rois de la première race, fut facile et plus radicale : elle produisit des résultats bien autrement profonds.

III.

Les légistes veulent régler la morale.

Les circonstances dans lesquelles était né le pouvoir des légistes étaient favorables à son extension. — Ceux-ci se trouvaient placés entre le pouvoir

temporel et le pouvoir spirituel, et dès lors ils prétendirent aux fonctions de l'un et de l'autre.

D'abord ils se crurent fondés à prescrire des règles à la discipline de la vie; car l'insurrection qu'ils favorisaient contre les décisions de l'Église attaquant directement la hiérarchie même, il fallait y suppléer par la législation.

En second lieu, la doctrine de l'Église réclamant la compétence dans les procès civils à cause du péché dans lequel devait nécessairement se trouver l'une des parties, les nouveaux docteurs ne prétendaient à rien moins qu'à s'en faire les juges et dès lors la morale était de leur ressort.

Sans contester sur l'opportunité l'intervention de la loi écrite dans un grand nombre de cas où l'erreur de l'intéressé peut être alléguée, le nombre de ceux où la mauvaise foi fait relever le procès de la conscience, n'est-il pas bien plus grand encore?

Le véritable inconvénient était, dans ce cas, de rendre général, certes trop prématurément, l'usage de la législation au milieu d'une société trop peu préparée à la recevoir; et tel est le résultat de toutes les mesures révolutionnaires : aussi alors, comme toujours, les abus furent-ils bientôt extrêmes.

On vit la morale être dominée par la politique,

et j'aurai bientôt à citer de tristes exemples de cet oubli de la doctrine chrétienne. — Encore, lorsque le préteur romain, dont on prétendait en cela suivre les traces, rendait des édits qui réglaient la conduite des citoyens, il devait, dans ses formules, motiver ses jugements, et l'une des plus générales qu'avaient employée ces magistrats, était *honeste vivere, alterum non lœdere, suum cuique tribuere.* Mais c'était tristement reculer en arrière que de fonder sur des raisons de pure logique et des formes scolastiques le devoir du chrétien, que la foi nouvelle avait rendu si supérieur à l'homme du paganisme.

Quoi qu'il en soit, la manière d'agir du magistrat romain fut mise à profit, et voici le parti qu'on sut en tirer.

Lorsque commença cette résistance contre la juridiction ecclésiastique, il n'existait aucune unité dans la législation. — La loi féodale était toute arbitraire. — Chaque nation ayant conservé ses usages, ne les avait modifiés, sous l'influence des règlements de Charlemagne, que dans la mesure des intérêts de ceux qui rendaient la justice, et le clergé seul avait eu raison de cette anarchie. — Il fallait, pour résister avec avantage à son autorité combattue, s'appuyer sur une tradition : on eut recours au Code théodosien.

Mais pour rendre à ce digeste la vigueur et l'autorité que son antiquité devait lui concilier, et le faire revivre avec le respect dû à sa longue existence, il fallait quelque événement remarquable qui pût expliquer la désuétude dans laquelle la justice ecclésiastique l'avait fait tomber, et qui permît de le réhabiliter avec une certaine solennité dans le rôle qu'il avait eu jadis. — On imagina donc que le digeste perdu et oublié pendant plusieurs siècles, avait été retrouvé par hasard en Italie en 1130, lorsque l'empereur Lothaire II prit la ville d'*Amalfi* dans le royaume de Pouille. — Dans le pillage de cette ville, les soldats trouvèrent *un livre* qui était depuis longtemps oublié dans la poussière, et auquel ils ne firent sans doute attention qu'à cause de la couverture qui était peinte de plusieurs couleurs. — Ce livre était les Pandectes de Justinien. Quelques-uns ont dit que ce manuscrit était celui de l'empereur Justinien lui-même, ou du moins celui de Tribonien ; d'autres que c'était l'ouvrage de quelque magistrat romain qui avait été gouverneur de la ville.

Cette découverte prétendue et faite si à propos n'était pas nécessaire cependant pour qu'on connût les lois romaines. — Dans leurs rapports civils et en dehors de la prépondérance exclusive du clergé, les

nations européennes n'abandonnèrent jamais la jurisprudence romaine ; elle fut partout et toujours la loi qui servait à motiver les décisions des magistrats.

Après que Caracalla eut fait citoyens romains tous les habitants des différents pays sujets de l'empire, les lois romaines devinrent partout le droit commun. — Tous ces peuples prirent des noms romains, se vêtirent à la romaine et portèrent la toge. — Les mœurs des Romains s'étendirent et les grandes villes eurent leurs bains publics, leurs cirques, leurs amphithéâtres où il se donnait des combats de gladiateurs.

A ce propos dit l'abbé Dubos, à l'égard de son pays : « Il n'y avait plus de Gaulois dans les Gaules au commencement du v[e] siècle. »

Ces raisons, et d'autres semblables que l'érudition pourrait aisément fournir, sont suffisantes pour prouver que cette découverte n'avait qu'un but : c'était de trouver dans l'autorité des lois écrites une ancienneté qui pût faire un contre-poids respectable à la loi divine que l'argumentation ne pouvait seule ébranler. — Les usages ont une grande puissance. — Les invoquer montrait une grande habileté. — Et la suite des temps ne prouvera que trop combien cette ruse fut favorable à la cause des légistes.

IV.

Autres causes qui augmentèrent l'influence des légistes.

Il ne manqua pas malheureusement de circonstances favorables pour appliquer, en l'étendant, l'influence que les légistes avaient conquise. — Une cause puissante, en troublant matériellement l'Europe, offrit une riche matière à leur activité. Je veux parler de cette lutte longue et dangereuse, entreprise par les républiques italiennes pour défendre leur liberté contre les projets ambitieux des empereurs d'Allemagne. Cette guerre occupa l'Europe entière sous les noms de Guelfes et Gibelins. — Les villes et les familles en furent également désolées, et pendant le cours des XII[e] XIII[e] et XIV[e] siècles, l'Italie fut par leur animosité, le théâtre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles.

Les hommes de goût liront toujours dans le grand poëte Dante le récit des persécutions dont il fut la victime pour avoir été Gibelin : cet homme de génie a exalé dans ses vers, toute sa douleur sur les querelles de l'empire avec le sacerdoce (1).

(1) Voyez sur ces guerres, Sigonius, Ammirato, Biondo, etc.

Les Gibelins, chassés de l'Italie par la faction des Guelfes, s'étant retirés à Amsterdam et dans d'autres villes d'Europe, se servirent alors pour la première fois de *lettres de change* pour retirer les effets qu'ils avaient en Italie : ils établirent le commerce de ces lettres qui simplifie singulièrement les transactions et surtout qui se fonde sur un système de confiance très précieux aux relations de ce genre. — Ils les appelaient *Polizze di Cambio.* — Les négociants d'Amsterdam répandirent dans toute l'Europe ce fructueux négoce par le moyen de leurs correspondants. — Dès le XII[e] siècle cet usage s'était répandu aussi en France, et particulièrement dans la ville de Lyon.

En même temps s'élevaient, soit à l'occasion de ces guerres, soit par l'importance que prenait déjà la vie industrielle et commerciale, des villes nouvelles destinées, par la part qu'elles devaient y prendre, à augmenter la gravité de ce conflit. — Venise, les cités de la Hollande, sortaient des eaux et en même temps qu'elles fondaient des puissances, elles multiplièrent les relations entre les peuples.

Ces communautés industrielles prirent bientôt une telle importance, qu'elles finirent par devenir des annexes du pouvoir politique, en obtenant des

souverains des charges d'affranchissement. — Honneurs, tributs, commandement, tout leur fut dévolu. — Témoins les seigneuries de Florence, de Lucques, de Pise, de Pistoia, Arezzo, etc.

Cette collection de magistrats industriels qui gouvernaient l'État, faisaient la guerre et battaient monnaie, eut, en Italie surtout, un rôle considérable par sa turbulence. — Ils furent, en Allemagne et en France, plus maintenus par le pouvoir central, qui était plus concentré dans ces pays. — Cependant leurs agents, très multipliés, leurs richesses considérables, étendaient chaque jour leur influence. C'était un réseau qui comprenait toute l'Europe. Il y a dans toutes les villes importantes une rue qui porte leur nom, et l'on conçoit que les services qu'ils rendaient donnaient une grande importance à leur alliance, et devaient faire pencher la balance vers le parti qu'ils embrassaient.

Les mêmes républiques libres de l'Italie offrirent les premières l'exemple, qui fut bientôt imité, de la diplomatie pratiquée, enseignée avec des formules didactiques, par des chartes et des diplômes. — Venise, Gênes, Rome, Florence, eurent des écoles de légistes émérites, qui devinrent des agents presque obligés de toutes les transactions importantes.

Tels furent Machiavel et Guicciardini. — Le Dante, Pétrarque, Boccace, furent aussi, autant à ce titre qu'à cause de leur mérite littéraire, chargés des négociations les plus importantes.

Les banquiers lombards avaient encore soulevé une question qui ne contribua pas peu à augmenter l'importance des légistes, car ils furent consultés dans cette circonstance ; je veux parler de l'intérêt de l'argent.

En effet, les besoins nouveaux réclamaient cette solution qu'avait refusée la doctrine catholique. — La rigueur absolue de son dogme, le mépris dans lequel elle tenait la vie pratique et ce qui s'y rapporte, l'avaient empêchée de prononcer à cet égard. — Pour l'Église, tout prêt à intérêt était usuraire ; c'était son dernier mot ; et cette réponse lui était inspirée autant par les rigueurs de la législation romaine sur ce point, que par son propre mépris pour les richesses temporelles ; car il s'était agi pour elle de fonder cette unité morale en sacrifiant ce qui avait, jusque-là, fait l'objet de la recherche des hommes.

Cependant la célèbre bulle qui permit la constitution des rentes annuelles, qui reçurent le nom de *cens bullaire*, n'abandonna pas entièrement cette

question à la fantaisie des légistes, qui, au surplus, ne décidèrent définitivement rien en donnant une solution provisoire et empirique, et nous vivons encore sous l'empire de leurs règlements. Il est assuré qu'une doctrine cohérente pouvait seule cependant donner la théorie de cet objet devenu si important, et qu'elle seule pouvait prescrire et régler de pareilles transactions. — La vie industrielle attend cette solution, à laquelle n'ont pu satisfaire jusqu'ici les légistes, ni les docteurs métaphysiciens, et qu'ont refusée les théologiens.

Je résume dans le chapitre qui regarde l'économie politique, quelques principes qui montreront quelle est la liaison de cette question avec toutes les autres du même genre, qui demandent une solution morale, et qui ne se peuvent aborder séparément.

Cependant, malgré leur inaptitude morale, l'intervention des juges laïques, compétents quand il s'agissait de matière d'intérêt, fut alors et devint de plus en plus indispensable. — Les contestations que vit naître l'industrie naissante, durent être beaucoup plus nombreuses; et la coutume, les besoins locaux, ayant une grande influence dans les décisions qui se rendaient sur ces matières, l'arbitrage devait choisir de préférence les séculiers.

Telle fut une des causes directes qui favorisa la suprématie des légistes. — Elle ne fut pas la seule, et l'Église elle-même fut déchirée par un schisme qui aggrava, par ses ministres, les maux que sa sainte influence avait longtemps su guérir.

V.

Le pouvoir royal intervient pour maintenir l'ordre.

C'est au milieu du désordre matériel le plus désastreux, au milieu des guerres les plus sanglantes, entretenues par des animosités de familles et de races, que survint dans le sein du catholicisme le plus grave de tous les conflits. — La Providence, qui sait tout conduire à la meilleure fin, avait heureusement préparé une ancre de salut, et la royauté était assez puissante pour sauver la société.

A cette époque, en effet, commença le grand schisme d'Occident, qui compromit aussi l'autorité morale de Rome. — L'Europe se partagea entre les deux papes, qui se disputaient la tiare, et dont chacun était nommé et soutenu par un parti puissant.

Commencé en 1378 entre Urbain VI et Clé-

ment VII, continué de compétiteur en compétiteur par les antipapes, successeurs de Clément, et les papes légitimes, successeurs d'Urbain, ce schisme dura jusqu'à l'an 1429, où Martin V fut reconuu seul pape et vrai chef de l'Église. — Dans cette guerre, qui fut sanglante, même parmi les membres du clergé, les églises et les évêques prirent activement parti : c'est ainsi, entre autres, que pour savoir à qui appartiendrait la cathédrale de Liége, la ville fut saccagée et presque réduite en cendres.

Les rois, suivant les vues générales de la papauté, avaient favorisé partout l'établissement des écoles où se cultivaient les sciences, les lettres et la législation ; les jurisconsultes qu'ils voulaient opposer à la noblesse féodale, composèrent leurs parlements auxquels on appelait de la justice seigneuriale. Ces corps furent d'abord composés de roturiers, qui furent ennoblis peu à peu, et occupèrent seuls les nouvelles fonctions de la magistrature. Mais les écoles d'où ils sortaient, et parmi elles l'Université de Paris, prirent une importance qui leur donna, en Europe, un crédit considérable. L'Université de Paris, dans ce cas important, en usa en prenant l'initiative des mesures pacifiques pour proposer un raccommodement : ce fut que les deux prétendauts au pontificat se démissent

et qu'on élût un nouveau pape. Mais Boniface, successeur d'Urbain, et Benoît, successeur de Clément, ne voulurent rien rabattre de leurs prétentions, et refusèrent d'abdiquer. — Il fallut que l'autorité royale intervînt et se montrât plus disposée à la paix. — Benoît siégeait à Avignon. — La cour de France le retint prisonnier pendant cinq ans dans le château de cette ville.

Ainsi l'Église de France, en ne reconnaissant point de pape pendant tout ce temps, montrait qu'elle pouvait subsister sans pontife; ce fut un funeste exemple qui bientôt fut corroboré lorsqu'on vit le concile de Constance présidé par un empereur être contraint, dans l'intérêt de la paix de l'Europe, de terminer cette querelle. Ainsi une question de foi fut réglée par l'autorité temporelle.

Les efforts de l'Église pour résister à cet envahissement furent énergiques mais inutiles. — Le pape Innocent IV défendit au clergé la lecture des lois municipales; il ordonna d'y substituer la seule loi ecclésiatique. — Le concile de Latran défendit aux laïques, sous peine d'excommunication, d'obliger les clercs à comparaître devant eux. — En 1210, Innocent III avait également décidé que les clercs ne pourraient renoncer à ce privilége comme étant de

droit public, et ce pape était lui-même le plus habile juriste de son temps.

Nonobstant ces mesures restrictives, presque tous les peuples de l'Europe, dans le même intérêt, avaient pensé à tirer parti des lois qui avaient été antérieurement rassemblées ou qui le furent dans cette même fin. — Alfred, Edgard, Édouard le Confesseur avaient au xe et au xie siècle, recueilli un digeste de lois en Angleterre. — En Écosse le code *regiam magestatem* date de 1181. — En Espagne, au xiiie siècle, Alonzo avait réuni toutes les coutumes provinciales dans le code célèbre *las Partidas.* — Les Suédois, vers la même époque, avaient leur *Landshag.* — En Pologne, Édouard, au commencement du xve siècle, fit la même opération, et ce n'est qu'en 1452 que Charles VII et ses successeurs, notamment Louis XI, son fils, firent rédiger par écrit les coutumes du royaume et sanctionnèrent par leur réunion la plénitude de la puissance législative que les rois de France possédaient réellement depuis saint Louis.

C'est donc véritablement au xiie siècle qu'il faut rapporter le commencement de cet ébranlement funeste qui amena, par le désordre intellectuel, la désunion des pouvoirs spirituel et temporel qui jusque-là avaient sagement conduit l'Europe ; c'est

à elle qu'il faut attribuer la rupture catholique qui en fut la conséquence. Elle fut constatée par Luther deux siècles plus tard, mais préparée par des événements qui la rendirent inévitable.

VI.

Les légistes acquièrent toute autorité. — Les empereurs d'Allemagne soustraits à la sanction papale.

On a vu la naissance et le développement du pouvoir des légistes; la métaphysique scolastique sut, en définitive, tirer le meilleur parti de l'expédient imaginé au sujet du digeste, et la base qui leur fut fournie eut toute la solidité qu'ils pouvaient désirer. — Leur autorité fut complète et respectée, leurs tribunaux prononcèrent des sentences au nom d'une puissance qui seule pouvait balancer celle des représentants de la foi. — Leur action finit même par se substituer à celle des clercs et ils figurent toujours depuis lors parmi les négociateurs que les rois emploient dans la rédaction des traités politiques.

C'est à titre de légistes aussi, autant qu'à titre de docteurs métaphysiques, que les universitaires figurent dans la polémique qui soulevait tant de dis-

cussions orageuses. — Arnaud de Brescia, disciple d'Abailard, prêchait dans toute l'Italie contre la puissance temporelle des papes et ne manquait pas de textes de lois pour soutenir toutes les arguties que lui fournissait l'habitude de l'école. — En France, le docteur Jean Petit, en présence des princes et des grands convoqués à cet effet, non-seulement justifia la mort du duc d'Orléans, assassiné à Paris sous Charles VI, mais il établit la doctrine de l'homicide qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassins dont il est parlé dans les livres historiques de l'Écriture.

Cette érudition funeste porta ses fruits ; car à peu de temps de là, et par des raisons aussi puissantes qu'il ne fut pas plus difficile de justifier par des exemples, le Dauphin, depuis Charles VII, fit assassiner par représailles le duc de Bourgogne, dans le rendez-vous donné sur le pont de Montereau. Ainsi le meurtre du duc d'Orléans fut vengé par un autre meurtre, aussi légal que le premier, mais d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique.

Au milieu d'un pareil désordre intellectuel et moral, ce fut donc une intervention providentielle que celle de la royauté, qui subalternisa les légistes, et même pour un temps cette autorité spirituelle, oublieuse de ses devoirs. Les lois furent alléguées en

faveur du pouvoir royal, comme s'il était nécessaire, dans un danger pressant, d'alléguer d'autre autorité que celle du besoin de l'ordre et de l'harmonie; la royauté y gagna pour le bonheur des peuples, en favorisant le progrès industriel qui surgissait alors.

L'avocat général Pierre Cugnières, en 1329, soutint avec ardeur les priviléges de l'autorité temporelle, et eut avec l'autorité ecclésiastique de violents démêlés à cet égard. C'est à lui qu'est due l'adoption, qui fut bientôt générale, de la loi des *appels comme d'abus*. — Cet appel, interjeté aux parlements du royaume, est une plainte contre les sentences, ou injustes ou incompétentes que pouvaient rendre les tribunaux ecclésiastiques ; c'est une dénonciation des entreprises qui tendaient à entamer l'étendue de la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui pouvaient être contraires aux droits des rois ou des royaumes.

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous le roi Édouard III, par le parlement d'Angleterre, loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison.

On doit dire que cette fureur d'argumenter portait les docteurs scolastiques à s'attaquer les uns les autres sans plus de ménagements. Les meurtres furent entre eux les arguments qui leur servirent quand ils étaient à bout de raisons.

Tel fut le sort de Ramus, ou Pierre de la Ramée, qui paya de sa vie l'audace qu'il avait eue d'argumenter contre l'infaillibilité d'Aristote, et d'avoir raison contre celui dont l'autorité ne souffrait aucune contestation. On renonçait, pour ainsi parler, au catholicisme, et l'on cherchait dans la philosophie grecque ce que la religion seule pouvait offrir, une morale, une loi, une espérance pour l'avenir.

Les papes avaient jusque-là été en possession, dans toute la chrétienté, d'envoyer des légats qu'on nommait *à latere ;* ils exerçaient une juridiction sur toutes les églises, en exigeaient des décimes, donnaient des bénéfices et étendaient le pouvoir pontifical autant que les conjonctures et les intérêts des rois le permettaient. Le sacré surtout était de leur ressort : mariages, testaments, promesses par serment. — Rome, qui étant devenue par là maîtresse de toutes les nations, avait fait de sa propre histoire l'histoire des peuples, dut renoncer à cette prérogative et ne conserver que la part que lui laissa l'autorité royale.

Les empereurs d'Allemagne ne manquèrent pas non plus à tirer parti de ces conjonctures, qui leur étaient favorables. Leurs différends avec la papauté avaient été une des premières sources de la guerre, et elle aboutit à les soustraire à toute juridiction de la part de l'Église. — Les princes de l'empire, dans la grande assemblée de Reus, sur le Rhin, en profitèrent pour déclarer que celui qui avait été élu par le plus grand nombre, devait être véritablement empereur; que la confirmation par le pape était absolument inutile; que le pape avait encore moins le droit de déposer l'empereur, et que l'opinion contraire était un crime de lèse-majesté.

Cette déclaration passa en loi perpétuelle le 8 août 1338, à Francfort.

C'était le prélude d'une prétention plus haute encore: Maximilien, chassé d'Italie, ne pouvant plus s'y faire sacrer, enjoint à tous les États de l'empire, par une lettre circulaire de l'année 1508, de lui donner le titre d'*empereur romain élu*. Ce titre, ses successeurs l'ont toujours pris depuis à leur avénement; l'usage, auparavant, n'accordait le titre d'empereur qu'à ceux qui avaient été couronnés à Rome.

Maximilien écrivait au pape Jules II, en prenant

même le titre de *Pontifex maximus*, à l'exemple des empereurs romains. Il préparait ainsi la demande qu'il fit au même pape de le recevoir comme son coadjuteur dans le pontificat. — Il espérait par là obtenir aussi la succession spirituelle de saint Pierre, et c'était le seul moyen qu'il vît de reconquérir son autorité impériale, perdue en Italie. C'est dans ce sens qu'il en écrivit à sa fille l'archiduchesse Marguerite.

Ainsi s'éleva la royauté, appelée à faire les destinées des États de l'Europe.

CHAPITRE IV.

ROYAUTÉ.

I.

La royauté s'est montrée à cette époque, comme toujours, à la hauteur de sa mission morale et politique. — Sanctifiée par les pontifes, qui, dans la personne de Charlemagne, lui donnaient un pouvoir incontesté; déléguée par le libre assentiment des peuples qui recevaient avec reconnaissance une protection aussi éclairée que bienfaisante; débarrassée des rivalités seigneuriales qui entravaient sa marche progressive, elle fut pacifique et généreuse, après s'être montrée forte et redoutable. Elle n'abandonna point les légistes, mais elle régla leur savoir qui n'est perturbateur que lorsqu'il est indiscipliné; elle prit sous sa protection le clergé, et sut le soustraire aux persécutions qui le menaçaient; elle lui

donna, dans la hiérarchie sociale, la place que méritaient et sa mission divine et les services qu'il avait rendus, et ceux qu'il devait rendre encore.

Je vais relater les principaux faits qui témoignèrent de cette désuétude à recevoir les impulsions de la cour de Rome, et qui avaient rendu l'Europe entière, pour ainsi dire, complice de la révolte des doctrines métaphysiques. La royauté, en honorant les ministres de Dieu, sut prendre contre leur ennemi commun les seules mesures qui pussent s'opposer à leur envahissement.

L'établissement par saint Louis, prince que sa réputation de sainteté rendait si respectable, de la *taxe des décimes*, l'ordonnance de la *pragmatique sanction*, qui rompait la hiérarchie sacerdotale, en opposant les évêques aux papes, avaient porté un coup violent à l'autorité de la cour de Rome. Les démêlés du roi Philippe le Bel et de Boniface VIII, et la faiblesse du successeur de ce pape, qui laissa rendre publique l'accusation d'infamie qui lui fut intentée, aggravèrent cette situation. Les luttes temporelles et spirituelles, les événements politiques qui ont été détaillés ci-dessus, devaient faire perdre de vue momentanément les intérêts plus sacrés de la croyance commune. Le dernier effort de la puissance

morale fut celui de Grégoire VII contre l'empereur Henri IV.

J'ai noté ailleurs que les républiques libres d'Italie, dont l'influence politique et commerciale avait acquis tant de renom, se servirent les premières de la législation comme d'une arme puissante dans l'intérêt de leur grandeur.

Les universités allèrent plus loin encore, et en 1516, celle de Paris fit afficher (ce que n'avait jamais osé prétendre le parlement d'Angleterre) une défense d'imprimer le concordat que le chancelier Duprat, qui depuis fut cardinal, venait de faire avec le pape Léon X, et qui accordait au roi de France la nomination des bénéfices ecclésiastiques.

C'était se substituer au pape et prétendre à l'autorité qu'il avait longtemps exercée. C'est à cette époque du XVI[e] siècle que, sans ménagements, des hommes de la basse Allemagne, que l'Italie traitait toujours de barbares, accoutumèrent les esprits à mépriser ce qu'on révérait. Érasme, qui avait été longtemps moine, jeta sur les moines le ridicule en cherchant à les dégrader.

Luther constata, plutôt qu'il n'opéra, la séparation de l'Europe en deux communions. — L'unité catholique était rompue.

Nous avons suivi dans l'histoire et exposé les causes qui depuis longtemps préparaient cet événement. La façon dont elle s'est opérée pour l'Angleterre (1534) en fut la conséquence.

Les docteurs de tous les pays, les rabbins même, furent consultés par Henri VIII qui, muni de ces approbations, soutenu par son clergé, autorisé par les universités, et maître de son parlement, encouragé encore par François Ier, fit casser son mariage avec Catherine d'Aragon. — Une bulle du pape Clément VII lancée contre lui à cette occasion le décida à se faire déclarer par son clergé chef suprême de l'Église anglicane. — Tout le crédit du pape, si puissant pendant tant de siècles, tomba en un instant sans contradiction.

Les conciles furent impuissants à réprimer une telle licence; celui de Trente, 1563, le dernier des conciles œcuméniques, fut inutile pour la foi : ses décrets sur la discipline ne purent ramener les ennemis de l'Église romaine; et ses décisions ne furent admises que chez quelques nations catholiques.

On pense que les transactions politiques devaient, sous de telles influences, cesser d'avoir le caractère de conciliation que les papes leur avaient imprimé.

Les difficultés suscitées par les légistes, les argu-

ties de leur métaphysique faisaient oublier la morale, et la ruse donnait tout l'avantage au plus habile : Louis XI, lorsque son ambassadeur se plaignait que les ministres du duc de Bourgogne mentaient toujours, lui répondait : « Eh ! bête, que ne mens-tu plus qu'eux ? »

Les papes eux-mêmes semblèrent se lasser d'une résistance inutile et leurs propres decrets sanctionnèrent quelquefois ce qu'ils avaient longtemps poursuivi de leurs anathèmes. — C'est ainsi que le pape Urbain VIII fut forcé d'accorder à la femme d'Alphonse de Portugal le divorce avec son mari et de consentir à son mariage avec son beau-frère. — Le courage de Thomas Bechet cessait d'avoir des imitateurs (1). — Et la reine Élisabeth, maîtresse de son clergé comme de l'Angleterre, écrivait à l'évêque d'Ély une lettre dont les premiers mots sont : « *Présomptueux prélat*, etc.... »

Profitant de tels avantages, la doctrine métaphysique ne manqua pas de reprendre avec audace toutes les questions vitales qui font la base de la société : celles que le catholicisme avait résolues dans l'intérêt le plus grand du perfectionnement moral, furent tran-

(1) Il fut assassiné en 1172 par ordre d'Henri II, qui n'avait pu vaincre dans des discussions pacifiques les bonnes raisons du prélat en faveur de la foi romaine.

chées au point de vue de l'intérêt matériel et en sens inverse, souvent en haine de la papauté.

Le lien sacré du mariage fut attaqué l'un des premiers, et les exemples que j'ai cités, légitimés en quelque sorte par le pape et soutenus par les raisons d'État de quelques rois, se reproduisirent bientôt.

Les protestants établirent en principe qu'on peut épouser sa parente et quitter sa femme adultère pour en épouser une autre. Et c'est une occasion importante de montrer cette radicale inconséquence qui fait de la métaphysique une arme puissante pour le désordre, impuissante à régler aucune chose, malgré sa prétention contraire.

La force de la discipline ne permit pas que la mauvaise cause triomphât tout entière, et la royauté, forcée de composer avec les légistes et de céder à l'esprit du temps, conserva à l'Église une partie de ses prérogatives.

En effet, l'empereur Charles IV, 1356, tenta de suppléer à la discipline ecclésiastique par la fameuse bulle d'or. Cette œuvre des légistes régla toutes choses législativement, et l'empereur y parla en maître absolu : « Nous déclarons, dit-il, et ordonnons par le présent » édit qui durera éternellement, de notre certaine » science, pleine puissance et autorité impériale.... »

Ce langage était bien celui d'une puissance et d'une autorité nouvelles pour qui s'ouvrait un monde à exploiter, mais un monde inconnu. La loi humaine semblait pouvoir tout prescrire, et le célèbre jurisconsulte Bartole, rédacteur de cette bulle, proclamait en effet qu'un docteur qui avait enseigné pendant dix ans était noble *ipso facto*.

Eh bien! ce même prince Charles IV, qui semblait usurper ainsi les fonctions sacrées du pontificat, rendait au clergé toutes ses prérogatives, et l'affranchissait de toute autorité temporelle. Il aima mieux se rendre par là odieux à l'Allemagne en mettant le glaive au service de la cause pacifique de Jésus-Christ; mais il n'hésita pas à se soumettre aux hommes qui représentaient la foi, tout en attaquant la foi elle-même.

Le dauphin de France, qui depuis fut Charles V, vint à la cour plénière de l'empereur, qui à Metz faisait proclamer cette bulle: c'était peu de temps après la funeste journée de Poitiers, où son père le roi Jean, avait été pris par le Prince Noir: le dauphin venait implorer le secours de Charles IV, son oncle. Cet héritier de la couronne de France céda le pas au cardinal de Périgord, et cette condescendance était imposée autant par le respect exigé pour

le représentant de l'Église que par le désir d'humilier un roi que le malheur poursuivait.

La royauté devenant de plus en plus puissante il fallait conserver un guide, et chercher dans sa force la paix ou les mesures d'ordre que jadis le clergé avait seul imposées par sa modération.

Les décisions des papes, toujours sages et utiles à la chrétienté, avaient souvent lancé les foudres de l'Église contre les combats particuliers. C'est surtout contre les membres du clergé qui portaient les armes que ces bulles avaient sévi avec force, quoique les parlements et mêmes quelques évêques les eussent souvent autorisés par leurs exemples.

On avait vu des évêques porter la cuirasse et combattre parmi les hommes d'armes. — Le cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas, suivant l'usage du temps, commandait les armées. Il avait été un des chefs qui gagnèrent la bataillle de Norlingue contre les Suédois.

On voit dans ce siècle encore les cardinaux de Richelieu, de la Valette et de Sourdis, endosser la cuirassse et marcher à la tête des troupes.

Les mêmes abus étaient fréquents en Allemagne, en Italie et en Espagne, et étaient autorisés, non par la nécessité de la défense personnelle, comme

lorsque les papes étaient forcés de combattre dans Rome contre les Sarrasins ou les Normands, mais par des formes regardées comme essentielles. — On se confessait, on recevait même la sainte communion pour se préparer au meurtre. — Le bon chevalier Bayard faisait toujours dire la messe lorsqu'il allait se battre. — Les combattants choisissaient un parrain, qui prenait soin de leur donner des armes égales et de voir s'ils n'avaient point sur eux quelques enchantements.

Après avoir autorisé la pratique des *jugements de Dieu*, à titre de tolérance, le clergé s'était élevé contre cette rage homicide inconnue à l'antiquité, et qui éternisait les duels. Mais la première concession faite à l'esprit féroce de l'époque guerrière rendit impuissants les efforts des souverains pontifes lorsqu'ils voulurent faire cesser ces combats particuliers.

C'est en vain que l'excommunication fut lancée contre eux ; cette arme terrible s'émoussa contre le préjugé. C'est alors que se montra l'efficacité du pouvoir royal ; il employa sa puissance, non-seulement à conserver pour la défense de sa cause des bras dont le courage lui était utile, mais il défendit la morale, puisque ces armes fratricides étaient

souvent dirigées contre des amis, des parents, des alliés.

Les édits des rois de France, Louis XIII et Louis XIV, eurent cette efficacité par quelques exemples illustres de seigneurs qui portèrent leur tête sur l'échafaud, et le préjugé du déshonneur attaché à ce supplice fut opposé au préjugé qui avait fait rechercher les duels avec fureur. — Ces mesures législatives corrigèrent un peu la nation française, et même les nations voisines, qui en avaient adopté les bonnes comme les mauvaises coutumes.

C'est ainsi que Rome, quoique privée de son influence et d'une partie du patronage qu'elle avait exercée sur l'Europe, se vit honorée par la seule puissance capable de la suppléer. Cette puissance, en reconnaissant les services immenses du pouvoir spirituel, s'alliait avec lui et devenait encore, par son moyen, le soutien naturel de l'ordre, que l'esprit du temps menaçait de compromettre.

Cependant Rome voyait de temps à autre, dans le sein même des États qui lui restaient fidèles, s'élever des difficultés qui nécessitaient quelque concession.

Telle fut la célèbre querelle relative aux libertés de l'Église gallicane, la seule que Louis XIV ait eue avec la cour de Rome. Le pape Innocent XI et

Alexandre VIII, son successeur, refusèrent des bulles aux évêques que le roi nomma. Leur successeur, le pape Innocent XII, plus conciliant ou plus faible, fit à cet égard toutes les concessions qu'on exigea.

Malgré ces échecs, l'instruction, plus généralement répandue parmi les membres du haut clergé, les rendait très utiles à la cause royale. Tout en cherchant à se soustraire à l'autorité spirituelle, on acceptait leur coopération, et le respect dû au caractère de représentant de l'Église n'avait pas diminué.

Si tant d'ecclésiastiques ont régi les États, et s'ils ont été préférés, même dans des États tout militaires à des généraux et à des courtisans, c'est que ces hommes d'église étaient plus instruits et plus propres aux affaires que les hommes de leur temps. — Tels furent Ximènes en Espagne, sous Isabelle; le cardinal d'Amboise, sous Louis XII, et Duprat, sous François Ier. Henri VIII est pendant vingt ans soumis au cardinal Wolsey (1). Charles V se soumet à son

(1) Il fut envoyé par son roi à François Ier avec un plein pouvoir de négocier, de faire et de conclure tout ce qu'il jugerait convenable à ses intérêts, et François Ier lui donna les mêmes pouvoirs de son côté, de sorte qu'il fut constitué le seul arbitre de leurs affaires réciproques.

précepteur, le cardinal Adrien, qui depuis fut pape; le cardinal Grouvelle gouverna la Flandre, et le cardinal Martinusius la Hongrie, sous Ferdinand, frère de Charles-Quint. — Et sous le roi Henri III, les mêmes assassins, qui n'avaient eu nul scrupule de tuer en lâches le duc de Guise, refusèrent de tremper leurs mains dans le sang du cardinal, son frère (1), tant était grand encore le respect qu'on portait au saint caractère dont il était revêtu.

Pour la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, 1668, la France et l'Espagne choisirent le pape Clément IX, nouvellement élu, pour médiateur, et lui firent honneur d'un arbitrage que nul souverain ne pouvait plus légitimement revendiquer. Ce que la papauté n'avait pu obtenir au traité des Pyrénées, elle l'obtint dans ce cas. Il est vrai que le nonce qui fut envoyé à ce congrès ne fut qu'un fantôme d'arbitre, mais les plénipotentiaires qui y figuraient n'avaient pas une puissance plus réelle : tout se traitait à Saint-Germain en Laye entre le roi Louis XIV et l'ambassadeur hollandais Van-Beuning; ce qui avait été en secret concédé par lui était envoyé à

(1) Il fallut chercher quatre soldats du régiment des gardes, qui le massacrèrent à coups de hallebardes.

Aix-la-Chapelle pour être signé avec apparat par les ministres assemblés à ce congrès.

Rome conservait donc encore son prestige, et si la puissance réelle lui était contestée, c'est à elle encore qu'on s'adressait pour régler le cérémonial et l'étiquette. C'est à Rome que les prétentions ne cessaient de se débattre, et les papes qui avaient donné des États avec une bulle, conservaient, au moins le droit de décider du rang entre les couronnes. Cette cour était le tribunal où se jugeaient ces contestations de grandeur, comme jadis se faisaient celles de la puissance réelle. — La France avait eu longtemps la supériorité sur l'Espagne, au nom de la fondation faite par Charlemagne de cette hiérarchie que l'Europe respectait et dont les empereurs d'Allemagne réclamèrent l'héritage à titre de Césars. Lors du règne de Charles-Quint, l'Espagne ne négligea aucune occasion de prendre cette supériorité et la dispute restait indécise; un pas de plus ou de moins dans une procession, un fauteuil placé près de l'autel ou vis-à-vis de la chaire d'un prédicateur étaient des triomphes et établissaient des titres à la prééminence.

Ces discussions quelquefois puériles, traduisaient cependant la nouvelle transformation du pouvoir. Il

avait passé entre les mains des rois et ceux-ci voulaient être représentés par des agents dignes d'eux. — C'est alors que le terme de *majesté* commença à être employé ; c'est alors que l'on vit le faste extraordinaire des ambassadeurs, et l'étiquette jouant un rôle dans la diplomatie. — Louis XIII faisant déclarer la guerre à la ville de Bruxelles par le moyen d'un héraut d'armes ; le comte d'Estrade, ambassadeur de Louis XIV, entrant à la Haye au bruit du canon et au son des fanfares ! — Cromwell envoie au jeune roi Louis XIV, dans Calais, lors du siége de Dunkerque, une ambassade fastueuse, à la tête de laquelle était son gendre, lord Falcombridge. Le roi lui envoie, pour le complimenter, le duc de Créqui et Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal Mazarin, suivis de deux cents gentilshommes. Mancini présenta au protecteur une lettre du cardinal : Mazarin y dit qu'il est affligé de ne pouvoir rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde. — Et lorsque Mazarin et don Louis de Haro se rendirent sur les frontières de la France et de l'Espagne, dans l'île des Faisans, quoiqu'il s'agît du mariage du roi de France et de la paix générale, cependant un mois se passa à arranger les difficultés sur la préséance et à régler le cérémonial.

Un des faits les plus notables à cet égard fut sans doute celui qui se passa lors du siége de la Rochelle: l'Espagne avait envoyé au secours du roi une flotte pour l'aider contre cette ville, qu'il ne pouvait prendre. L'amiral espagnol arrive: croirait-on que le cérémonial rendit ce secours inutile, et que Louis XIII, pour n'avoir pas voulu accorder à l'amiral de se couvrir en sa présence, dut se résigner à voir la flotte espagnole rentrer dans ses ports ?

Enfin, Louis XIV atteignit au faîte de la grandeur. Il devait être flatté des hommages qui semblaient lui venir de toute la terre. — S'il fut jaloux de Philippe II, recevant une ambassade de quatre rois du Japon, qui semblaient le reconnaître pour le plus grand des rois; Louis XIV en fut dédommagé par l'envoi que lui fit le roi de Siam d'une ambassade solennelle. Mais l'éclat de cette ambassade et le bruit que fit celle qu'il y renvoya, furent le seul fruit qu'on en retira. Il en avait été de même de celle du Japon à Philippe II, qui s'était flatté d'établir la puissance espagnole dans ce pays, à cause du progrès qu'y avait fait la religion chrétienne.

Les rois ont été à cette époque, dans toute l'Eu-

rope, les grands agents de l'évolution de l'humanité, lorsque nous les avons vus frapper de subordination le pouvoir spirituel devenu impuissant, quand ils ont écrasé l'aristocratie féodale, quand ils ont favorisé l'essor du tiers état et fait sortir les légistes de leur obscurité, quand ils ont encouragé les sciences, les lettres et les arts.

II.

Du gouvernement constitutionnel.

La royauté, d'après son origine et ses développements, dont nous avons suivi les progrès, a toujours été l'application logique de la religion catholique. Au double point de vue de la théorie et de la pratique, elle satisfait à tous les besoins, répond à toutes les exigences du dogme divin dont elle est inséparable.

Cependant la logique veut qu'après les atteintes partielles portées au pouvoir spirituel, il y ait une influence analogue exercée sur le pouvoir temporel; et la métaphysique négative qui inuovait une religion, devait créer un gouvernement pour les peuples. Les mêmes hommes qui décrétèrent sérieusement l'exis-

tence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, généralisèrent avec autant de confiance le régime parlementaire en Europe.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher comment cette forme représentative, entièrement due au dogmatisme des légistes, a pu obtenir quelque faveur, d'observer et la déconsidération où elle est tombée après les douloureuses expériences qu'on en a fait, et les fâcheuses conséquences qui s'en sont suivies.

Deux princes à peu près contemporains, Louis XI et Henri VII, ont porté en France et en Angleterre les plus grands coups à la féodalité. Mais les suites de leurs opérations furent très différentes. En France les grands seuls perdirent; le clergé conserva ses biens et ses priviléges, de là l'influence qu'il ne cessa d'exercer dans l'administration de l'État et dans les transactions internationales; de là la prépondérance marquée que les dignitaires de l'Église ne cessèrent de conserver. Le peuple, déjà allégé de l'esclavage, prépara son émancipation complète, et le servage disparut.

En Angleterre, la royauté fut d'abord triomphante par le coup que Henri VII porta à la noblesse, par la spoliation des biens du clergé qu'opéra Henri VIII, et dont le peuple fit l'acquisition. Mais la grande ca-

tastrophe du pouvoir royal devait seule déterminer une transformation radicale. L'existence des troupes mercenaires dans ce pays permit à la nation de tenir constamment en échec un reste d'autorité royale qui ne pouvait lever une armée sans que les communes, dirigées par la noblesse, ne s'armassent aussi, mais avec un avantage qui finit par leur demeurer définitivement.

Il résulte de ce double mouvement une opposition dans les mœurs et les habitudes gouvernementales des deux pays. En France, la royauté, s'aidant du peuple pour y détruire une féodalité oppressive, favorisa un progrès qui a fait sa gloire, et concentra de plus en plus en elle ce pouvoir progressif. En Angleterre, la féodalité, liguée avec le peuple, a absorbé la royauté, et, acceptant l'opinion publique qu'elle dirige, sans la maîtriser, a suivi les besoins nouveaux par des concessions faites à propos.

C'est donc par une erreur d'appréciation historique manifeste que, après la chute de la glorieuse monarchie française, un dogmatisme vicieux par les préjugés qu'il entraîne, pouvait proposer de reproduire, à l'exemple de Montesquieu, le type anglais comme applicable à toute l'Europe. — C'était une pure abstraction qui ne tenait aucun compte du

passé de la France, de ses mœurs, de ses habitudes. — Abstraction aussi peu rationnelle pour les autres États du continent ; et, supposant qu'une société est une pâte molle que le législateur peut façonner à son gré, on lui imposait un système fait pour de tout autres conditions.

Le fait est que ce régime qui, même dans son pays natal, touche visiblement à sa fin et n'y produit plus que des maux sans exemple sur le continent, tels que le paupérisme et la corruption organisée dans les élections, n'a jamais pu devenir définitif en France où d'abord il fut imité. Il n'a pas mieux réussi chez les Espagnols, les Allemands et les Italiens, où l'on devrait avoir horreur, horreur que partagent tous les hommes honnêtes, du désordre et de l'anarchie qu'il a été seulement capable d'amener.

C'est par une vicieuse imitation du régime anglais qu'une chambre de députés intervient dans la création des lois. La loi est essentiellement un acte du pouvoir exécutif, et appartient à la royauté. En quoi une chambre de députés peut-elle servir à la sanction d'une loi, et comment un pouvoir exécutif qui possède la confiance de la nation n'y suffirait-il pas ?

Il y a longtemps qu'on a signalé le désordre que porte dans l'administration la nécessité où est un

ministère de faire des concessions ou perturbatrices ou contradictoires pour s'assurer une majorité. Ajoutez que dans le système parlementaire la prépondérance politique est attribuée à l'habileté de la parole et la capacité de conception est subordonnée au talent d'élocution ; c'est en vertu de cette très vicieuse disposition — non réprimée en France ni ailleurs comme elle l'est en Angleterre par un système aristocratique — que le pouvoir s'est trouvé dévolu en France et dans les autres pays du continent aux avocats, aux rhéteurs, aux professeurs, aux journalistes, aux hommes de lettres. Le parlement a été un théâtre où les acteurs venaient gagner une notoriété et un crédit qui les portèrent à la direction des affaires.

Tous les cœurs honnêtes ont toujours senti une profonde répulsion pour ce qu'on appelle l'*opposition*.

Ce parti systématiquement pris de s'opposer à tout, même aux choses les plus utiles, et de repousser les mesures les plus urgentes lorsqu'elles sont proposées par un parti politique qu'on n'a pas embrassé, cause autant d'indignation que de dégoût. — Entraver la marche des affaires, corrompre les agents, fausser l'esprit public, telles sont les seules ressources de

cette gymnastique parlementaire qui fait la gloire de l'opposition.

Et il ne faut pas croire que les mêmes hommes qu'on a vus résister à un système parce qu'il est celui de leurs adversaires, défendront d'autres idées lorsque, les premières étant tombées, leur parti se sera emparé du pouvoir : il n'en est pas ainsi et la métaphysique n'y trouverait pas son compte. L'*opposition* reste debout, sa seule aptitude étant de s'opposer toujours à tout, sans fin ni trêve, de mettre tout en question, d'élever des doutes sur toutes choses, et par là de rendre tout gouvernement impossible. Les noms qui y figurent sont à peu près toujours les mêmes, et ce qu'on aurait peine à croire, sans le bouleversement complet qui entraîne les idées morales, c'est que des hommes se sont fait un renom par de telles pratiques. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'ils ont tous survécu à leur illustration.

Tel est l'esprit du gouvernement parlementaire. Il ne saurait subsister sans une opposition. Quand la souveraineté fictive qu'il emploie est parvenue à conquérir quelque influence, elle se garde bien de détruire cette apparente résistance qui lui permet de prendre parfois des mesures utiles. Mais comme elle est toujours à la merci d'une majorité incertaine

et précaire, sa marche a toutes les hésitations que comporte une pareille dépendance.

Dès lors aussi rien de fixe, rien d'assuré, lorsqu'on s'adresse à une société délibérante : comme aucun membre d'une compagnie ne répond des délibérations du corps, les avis les moins raisonnables passent quelquefois sans contradiction. C'est pourquoi le duc de Sully dit dans ses mémoires, que, « si la » sagesse descendait sur la terre, elle aimerait mieux » se loger dans une seule tête que dans celle d'une » compagnie. »

A titre de conseil, un pouvoir local, composé d'hommes intègres et désintéressés, peut rendre de grands services. Il éclairera le pouvoir central sur des besoins particuliers dont la connaissance peut parfois échapper à celui dont le regard embrasse un grand ensemble ; mais le chef seul peut tenir et maîtriser des rênes dont tous les fils aboutissent à sa main.

Les rapprochements que je viens de faire et cette appréciation tendent à revenir, avec les données et sous les conditions des progrès du XIXᵉ siècle, à ce qui se pratiquait dans les anciennes monarchies, et c'est reprendre la tradition un moment interrompue par le régime révolutionnaire.

Ainsi, laissant au pouvoir central son action et au pouvoir local sa fonction, on continuera avec des formes nouvelles un système qui a dignement conduit l'Europe et qui a produit pendant tant de siècles les gouvernements les plus florissants, les plus forts et les plus éclairés.

CHAPITRE V.

ÉTAT DE L'INDUSTRIE.

I.

Le moyen âge avait réglé l'industrie en réglant la propriété.

Le plus difficile problème des temps modernes est certainement le problème industriel ; il consiste dans le règlement des conditions du travail.

Ce problème fut résolu jadis d'après les bases de la société au moyen âge.

Les villes avaient été les premiers foyers de l'industrie organisée, la campagne était encore soumise au servage.

Les communautés ou corporations s'établirent et réglèrent le mouvement industriel. Toujours placées sous la direction morale de la foi, elles acceptaient consciencieusement la responsabilité des actes de chacun de leurs membres ; ceux-ci étaient punis ou récompensés suivant des règlements qui avaient pour but de

maintenir les priviléges les plus rigoureux. La corporation assurait à tous un salaire, garantissait contre les chômages, contre l'emploi inconsidéré des machines, et assurait au moins à chacun la propriété de ses outils, de sa maison, etc. La séparation n'était pas complète alors entre l'ouvrier, qui doit être dispensé de toutes les charges de la communauté, et le maître ou entrepreneur qui était ouvrier lui-même, mais ne travaillant que sur commande.

Les jurandes, les maîtrises, avaient de graves inconvénients, sans doute, mais elles garantissaient au moins aux ouvriers l'existence, aux consommateurs la qualité des produits qu'ils achetaient, à tous la moralité des rapports qui s'établissaient entre eux.

Les mœurs modernes, bien plus exclusivement vouées à l'industrie, ont détruit les priviléges des corporations, et la puissance a changé ses conditions d'existence en passant dans d'autres mains.

Voyons ce qu'était cette puissance au moyen âge.

La force dirigée par l'intelligence a, pendant le cours du moyen âge, été représentée par le pouvoir armé, et ce pouvoir militaire organisateur a dirigé la société à sa manière. La hiérarchie était régulière, et la féodalité en fut l'expression. Le chef temporel

de l'État avait la responsabilité générale qu'il déléguait en partie à des seigneurs : il exerçait sur eux une surveillance, exigeait un service, imposait des devoirs.

Ces seigneurs à leur tour avaient des aides de second, de troisième ordre, tous astreints comme leurs maîtres à des obligations déterminées. Ces obligations n'avaient jamais d'autre caractère que celui de l'époque, c'est-à-dire qu'elles étaient militaires, parce que tout était sur le pied de l'attaque et de la défense, mais ces devoirs n'en étaient pas moins fixes et réciproques.

Telle était donc la condition de la propriété : remplir des devoirs vis-à-vis de la société et au profit de tous. — Et il fallait les remplir sous peine de déchéance ou de confiscation.

Les fiefs furent donnés temporairement d'abord, et ce n'est que peu à peu qu'ils furent octroyés à vie, et plus tard encore devinrent héréditaires. De même aussi, les francs-alleux furent souvent réunis aux princes, et placés par là sous la protection d'un plus puissant qui, en échange de ce protectorat, exigeait le service militaire.

La noblesse ne put être héréditaire que parce que la propriété le devint aussi ; car, d'après la loi, la

condition des personnes suivait la condition des terres qui se transmettaient héréditairement. Elles donnaient avec les droits politiques les moyens d'en remplir les devoirs.

Les choses passèrent même plus avant : les terres féodales furent quelquefois vendues, et avec les terres les droits et les devoirs à la charge des nouveaux possesseurs, et tous les droits honorifiques, quelles que fussent l'origine et la condition de ceux-ci.

Telle fut la base sur laquelle s'appuyait le règlement de la vie industrielle ; ce règlement fut un reflet de l'organisation sociale tout entière. Les règles imposées à la propriété furent les règles imposées à l'industrie.

La propriété sous le régime féodal était, par là, une fonction, un office social, non un droit exclusif et sans devoirs.

La confiscation avait un caractère social comme la propriété ; elle consistait à priver un administrateur indigne d'un office qu'il remplissait mal, pour charger de sa fonction un plus capable que lui. Chez les Romains, la confiscation n'avait jamais été qu'une punition infligée par le souverain qui souvent faisait profiter ses créatures du bénéfice de cette spoliation.

C'est ainsi qu'il faut considérer les fonctions qu'a

remplies si noblement la papauté. C'était pour satisfaire aux besoins d'ordre, qu'elle donnait ou ôtait les empires : et ce point de vue éclaircit beaucoup les longues luttes qui s'établirent entre elle et le pouvoir impérial ; il fait entrevoir pour l'avenir industriel de la société une réglementation que ne soupçonnent même pas la plupart de nos utopistes ou des anarchistes modernes.

On le voit, ce n'est donc point une idée nouvelle que celle de régler la propriété : la loi civile y met des limites ; la loi religieuse en a toujours imposé de plus étroites encore, et c'est au nom de Dieu qu'elle recommande l'aumône, la charité, la bienfaisance, la générosité même ; qu'elle impose aux riches des privations en faveur des pauvres, etc.

A notre époque, ces aumônes n'ont plus une application aussi générale : elles ne sont plus, si je puis le dire, à la hauteur de la civilisation : l'aumône dégrade celui qui la reçoit : elle suppose l'oisiveté, et l'oisiveté est une exception.

La préoccupation du riche, à titre de protecteur et d'administrateur de la chose publique, est d'indiquer le travail à faire et d'en faciliter les moyens, et c'est là que ses capitaux trouvent un emploi digne de son intelligence et de l'humanité.

C'est donc à titre de chrétien que l'homme riche est tenu de se préoccuper du bon emploi de sa richesse. On voit que la loi morale seule peut et doit intervenir pour la plus grande part, et que la prise du législateur restera toujours fort petite dans une telle organisation.

II.

Les économistes prétendent en vain régler l'industrie législativement.

Nous voilà encore en présence du moyen âge qui fit avec la morale ce que les économistes ont aujourd'hui la prétention de régler sans elle. Aussi, voyez comment ils envisagent les rapports du maître avec le domestique, ceux de l'entrepreneur avec l'ouvrier, du riche avec le pauvre. La moralité de chacun satisfait seule aux conditions d'ordre, en évitant les procès qui ne sont jamais une solution désirable ; c'est la seule pourtant que la loi sache proposer. C.

Les légistes, en abandonnant la voie du moyen âge, n'ont pu prendre une autre base pour la définition de la propriété que celle que leur offrait la législation romaine. Ils ont dû tout sacrifier à la sécurité maté-

rielle qu'elle demande. En cela, leur intention a été louable, puisque le respect pour la propriété est un des points fondamentaux de la société.

Ils l'ont définie « *le droit d'user et d'abuser,* » mais cette expression est aussi impropre qu'elle est injuste en fait.

L'abus n'est jamais permis, même par la loi écrite, à plus forte raison par la loi religieuse, qui pourvoit aux cas particuliers que le législateur ne peut prévoir d'avance.

La loi écrite a fait forcément pour la société des réserves importantes qui établissent le droit qu'elle conserve sur le fond de tous, et rappellent sans cesse qu'on ne peut jamais dans aucun cas regarder la propriété comme une création individuelle.

L'impôt, l'expropriation forcée, la défense de détruire ses propres récoltes, de défricher les bois, de laisser les terres sans culture, etc., sont de ce nombre.

Et cette prévoyance qu'avaient eu les légistes économistes de faire ces réserves contre la propriété absolue leur fit penser qu'ils avaient tout prévu : ils crurent qu'à la manière du préteur romain qui créait des lois somptuaires, ils pouvaient se passer de la loi divine ; ils firent la part des difficultés irrémédiables

et créèrent le commode axiome *laissez faire, laissez passer*.

C'était décliner sa compétence.

Aussi le désordre industriel est-il à son comble, car aujourd'hui tout est en proie à cette nonchalance : une concurrence effrénée ronge les maîtres et les ouvriers, et, dans l'état donné, le mal paraît sans remède ; l'individu, du moins, est frappé d'impuissance.

La baisse des prix, créée par la concurrence, est un agent de dissolution contre lequel on n'a pour le moment aucun préservatif ; de là les ruines continuelles et les fraudes qui s'étendent chaque jour. De l'autre côté, la condition des ouvriers est pire encore. Victimes déjà de la concurrence des maîtres, ils sont, par surcroît, victimes de la concurrence qu'ils se font entre eux. De là le prix des salaires qui s'est excessivement réduit, la misère progressive, le travail forcé des enfants et de funestes altérations dans la santé des populations laborieuses.

Évidemment ce mal est au-dessus des forces des individus qui le subissent et il est destiné à appeler davantage de jour en jour l'attention des hommes d'État, dont la préocupation est de prévenir sans cesse et combattre par avance les causes de trouble dans la société.

Les économistes avec leur école ont cru absorber toute la science politique et donner la clef des réformes sociales.

Cette école est entachée d'un vice radical qui compromet tout ce que guide une tendance métaphysique : elle veut prescrire légalement ce qui doit être surtout réglé par la morale et dépend non de la législation, mais des opinions et des mœurs.

Or le désordre matériel n'est pas primitif, il est la conséquence du désordre intellectuel dont nous avons trouvé la source. Cette évidence ressort de tous les rapprochements historiques qui ont été faits dans cet ouvrage. Aussi il est inutile de dire comment cette forme du socialisme qui constitue l'économie politique est illusoire et déçoit toutes les espérances de ceux qui ont compté sur lui. Il ne peut lui être donné de trouver les véritables moyens de régler la richesse, car, n'ayant aucune théorie générale de la société, il prend ses inspirations dans des conceptions partielles et incomplètes, et dès lors ses solutions sont erronées. Toutes ses tentatives que nous avons vues le témoignent assez. Il devient bientôt révolutionnaire; par cela même les intérêts s'ébranlent et s'alarment avec justice, car qui peut dire à quelles funestes perturbations mèneraient des ré-

formes fondées sur des données métaphysiques qui ne prennent en considération ni le passé de l'humanité, ni les conditions de l'existence des sociétés. Ainsi la science économique, quand elle veut devenir politique, est anarchique par ignorance. Elle se borne dans les meilleurs cas à des expédients, qui demain seront remplacés par de nouvelles mesures, ou à des recueils de recettes administratives applicables à des lieux et dans des conditions déterminées. Tarifs, octrois, prohibitions, protections exclusives, rien ne peut amener entre leurs mains la moindre solution définitive : ils laissent les difficultés les plus graves se reproduire dans les mêmes termes aussitôt que l'esprit révolutionnaire qu'ils ont provoqué a remis en litige leur pouvoir éphémère.

J'exposerai quelques idées générales, mais non en vue de critiquer les systèmes économiques; ces systèmes sont aussi nombreux et aussi peu cohérents que ceux de l'esprit métaphysique dont ils dérivent; ils sont même opposés les uns aux autres, et l'on y fait figurer les dénégations les plus absolues ou les assertions les plus contradictoires comme bases fondamentales de la prétendue science qu'ils représentent.

Le point de vue général ne doit pas être aban-

donné quand on aborde une partie quelconque de la science humaine; tout se tient et s'enchaîne dans cet ensemble, et je pense l'avoir établi suffisamment ailleurs pour n'avoir pas à insister sur ce point.

III.

Principes d'économie politique se rattachant à la science sociale.

C'est l'imprévoyance dans l'emploi des forces et de la richesse sociale qui est la cause principale des troubles qui affligent la société.

Une partie de ces maux est curable directement, et laisse prise à l'intervention du législateur. Il y a des mesures à prendre pour y remédier dès à présent.

L'autre partie des maux de la société industrielle n'est curable que par des moyens moraux et doit attendre la réhabilitation par le pouvoir spirituel de la foi générale.

Je vais tâcher de montrer distinctement quel est le but où doivent tendre toutes les réformes et les améliorations de l'économie sociale.

Il s'agit de faire un meilleur emploi des richesses que la société possède en intelligence, en forces matérielles, en provisions déjà faites, etc.

On entend dire souvent que « le travail manque. »

Le travail peut-il en effet manquer?

Non assurément, car il y a toujours des besoins à satisfaire et des matériaux à mettre en œuvre pour cet objet.

Et cependant on dit que le travail manque, et c'est dans le temps où l'on est le plus pressé par le besoin que cette assertion a plus de force.

« C'est qu'il y a trop de monde, répond-on alors: la guerre est utile pour débarrasser la société de ce trop plein qui nous encombre. »

Mais cette doctrine est comme la doctrine de Malthus, une odieuse doctrine qui est émanée d'un honnête et vertueux sophiste.

L'erreur consiste à confondre un chômage accidentel et partiel, résultat d'une mauvaise direction donnée au travail, avec le manque absolu et permanent de travail: c'est donc imprévoyance.

Autre question. On entend quelquefois dire qu'il y a trop de produits, et des fous ont été assez fous pour proposer de les détruire, afin d'éviter l'encombrement et suppléer aux consommateurs.

Ne devraient-ils pas répondre plutôt qu'il y a trop peu de monde? Mais la contradiction serait trop manifeste. On se contente de dire que ceux qui ont l'ar-

gent devraient consommer plus, dîner deux fois par exemple, et user vite leurs habits, faire bâtir des maisons inutiles, et surtout se garder de rien produire, toujours comme s'il manquait de besoins à satisfaire, de gens à vêtir, à loger, à nourrir.

L'erreur, dans ce cas, consiste non en ce que les consommateurs manquent, mais en ce qu'ils ne sont pas là pour acheter les produits.

C'est encore l'imprévoyance qui laisse accumuler les produits dans un lieu où ils ne peuvent être employés.

A une consommation doit toujours correspondre un travail fait soit par le cousommateur, soit par un autre.

Et si la consommation est l'usure du travail, à son tour le travail est la mise en œuvre de toutes les richesses et de toutes les forces naturelles et artificielles que possède l'humanité, et son but est de satisfaire à tous les besoins.

Les besoins à satisfaire, le travail : voilà deux faits inséparables. A tout besoin répond un travail à faire, tant qu'il y a des besoins, il faut du travail.

Restent les matériaux ; ils ne manquent pas plus que les besoins : la terre, l'air, l'eau, la force humaine, celle des animaux, l'intelligence n'attendent que la mise en œuvre.

Mais il faut quelque chose encore, *des avances*, *des capitaux*.

Que sont ces *avances*, ces *capitaux*? Ce sont les moyens de vivre pendant quelque temps sur le travail antérieur; d'où il suit que la richesse et l'argent ne sont que des provisions accumulées. Cette accumulation représente l'excédant du travail sur la consommation.

Eh bien! il existe, cet excédant, plus ou moins abondant, puisqu'on continue à vivre sans travail pendant quelque temps.

Mais il est facile aussi de comprendre qu'il doit être sans cesse entretenu sous peine de s'épuiser, et c'est ce qui arrive lorsque le travail s'arrête. L'oisiveté n'est propre qu'à augmenter cet épuisement, et le travail doit y pourvoir.

Ainsi, la nécessité du travail incessant, la nécessité de conserver les provisions, sont donc dans toute leur évidence.

Mais il faut mettre en contact ces provisions ou capitaux avec le travail à faire, c'est-à-dire qu'il faut faire des avances.

Quand on recule devant cette nécessité de livrer des avances aux travailleurs, on les oblige à rester oisifs, et non-seulement leur travail est perdu, mais

leur oisiveté exige bientôt après la fondation des bureaux de mendicité, des hôpitaux, des prisons et de leurs accessoires obligés, toutes choses qui ne rapportent rien et coûtent bien plus que ne coûteraient les avances.

Ces moyens sont les seuls que proposent les économistes.

Quoique, dans ce cas, l'imprévoyance soit flagrante, il y a des préjugés qui sont plus funestes encore.

Par exemple, dans les années d'abondance, les vignerons ne savent comment loger leurs produits. Le manque de futailles les oblige à laisser une partie de la récolte sur la treille, ou à la boire en la prodiguant au delà du besoin : l'année prochaine, le vin manquera.

L'imprévoyance est-elle moins manifeste, et doit-elle être reprochée aux pauvres vignerons nécessiteux ou à ceux qui tiennent les provisions ou l'argent en réserve ?

Et des deux côtés la société perdra, soit les produits mal employés, soit l'activité du producteur oisif lorsqu'il manque d'avances.

On voit ici ce qu'il y a à répondre à ceux qui se plaignent que leurs produits ne se vendent pas : cela vient ou de ce que les acheteurs sont trop pauvres,

parce qu'on les a laissés sans travail, faute d'avances, ou que leur travail n'a pas été payé à sa valeur.

Car on ne peut alléguer sérieusement la paresse. La paresse est l'exception, l'activité est la règle. Sans cela, la vie serait problématique, puisqu'on ne vit que par l'activité. D'ailleurs cette activité est un besoin impérieux de l'espèce humaine, et c'est une raison de plus pour donner du travail à ceux qui sont de bonne volonté.

Le travail peut être aussi considéré comme une marchandise, mais une marchandise d'une espèce particulière, comme le disait un ouvrier : « Car un » produit qui n'est pas vendu aujourd'hui se vendra » demain ; tandis que si je ne vends pas mon acti- » vité, elle est perdue pour tout le monde aussi » bien que pour moi ; et comme la société ne » vit que des résultats de mon travail, elle se trouve » appauvrie de toute la valeur que j'aurais pu pro- » duire. »

Qu'on réfléchisse à cette judicieuse observation et qu'on en apprécie les conséquences. Je la livre aux hommes d'État, aux directeurs de la richesse publique, aux entrepreneurs d'industrie, aux diplomates appelés à donner un avis sur les difficultés de la vie industrielle ; ce n'est pas trop pour les régler de toutes

les forces réunies de la sagacité et des efforts intellectuels de la société.

Pour résumer : le travail ne peut jamais manquer tant qu'il y a des besoins à satisfaire.

Les besoins ne manquent jamais : ils répondent à des travaux à faire.

Les capitaux ou avances ne manquent pas : ce sont des provisions accumulées, des économies sur le travail passé qui produit plus qu'il n'a consommé.

Les matériaux ne manquent pas davantage : la nature à exploiter, l'intelligence, l'activité, etc.

IV.

Influence de l'homme d'État dans le règlement de l'industrie. — Concentrer la propriété. — Moraliser les riches et les pauvres.

Les principes que je viens de poser, et que je crois aussi conformes à la foi chrétienne qu'à l'ordre et à la logique, font prévoir quels sont les moyens à mettre en usage.

Ils seront de deux sortes : 1° rappeler les devoirs de la morale par une éducation appropriée ; 2° prendre quelques mesures provisoires.

L'éducation sera l'objet d'un chapitre particulier.

Ici je dirai quelque chose des mesures provisoires.

D'après ce qui a été dit, une seule condition est donc à remplir : mettre les capitaux et les matériaux en présence des besoins et du travail, et c'est ce qui n'a pas lieu par imprévoyance.

Ici intervient ou peut intervenir la volonté humaine ; c'est la part du législateur.

Puisque le travail est un devoir, que tout travailleur oisif constitue la société en perte, l'État, dans l'intérêt général, doit occuper tout travailleur de bonne volonté. Dans ce but, l'État devra avoir toujours des fonds à sa disposition et des renseignements nécessaires pour pouvoir donner du travail, sans faire concurrence à l'industrie privée, en occupant ceux qui chôment momentanément. C'est bien là mettre en contact les capitaux avec le travail, et le travail avec les besoins à satisfaire.

Dès qu'on verrait que le travail abonde, les questions qui semblent effrayantes seraient examinées sans trouble D ; le libre échange serait peut-être possible, les inventions seraient demandées comme des bienfaits. On ne redouterait plus la présence des travailleurs étrangers, qui laisseraient leur travail chez nous, car le travail fait a toujours une valeur supérieure au salaire qui a été donné à l'ouvrier, sans

cela on ne l'eût pas fait faire. On ne prêcherait plus les immorales théories de Malthus, et la guerre ne serait plus nécessaire pour emporter le superflu des populations. On verrait diminuer les émigrations des campagnes vers les villes, et par là se réglerait la production de luxe, et surtout la tendance révolutionnaire; car c'est parmi ces éléments indispensables à la société, parmi les travailleurs que se recrute l'esprit révolutionnaire; c'est là que la classe des docteurs métaphysiques, socialistes, communistes, trouvent des échos; les ouvriers sont facilement séduits par l'illusion des promesses décevantes; la misère, le chômage trop fréquent, l'exemple funeste surtout du déclassement, qui fait passer de leurs rangs dans le rang des entrepreneurs d'industrie quelques-unes des meilleures têtes, les encourage à sacrifier tout au désir d'acquérir la richesse dont l'emploi entre leurs mains ne sera pas meilleur.

Mais cette tâche difficile, de mettre ainsi en présence les capitaux et le travail, c'est celle de l'homme d'État.

Or, la richesse est devenue une des puissances de la société; le riche y commande et doit commander; il a donc une part importante dans la direction des affaires publiques, il a une fonction dans les affaires

de l'État. Autour de lui gravitent, pour pouvoir vivre, tous ceux qui n'ont que leur travail matériel ou intellectuel pour toute ressource. Le riche peut les laisser périr, faute de leur faire les avances nécessaires. Le riche est donc dépositaire d'une grande responsabilité; il a charge d'âme, s'il livre au désespoir des travailleurs de bonne volonté. Son devoir est, pour obéir à la loi du catholicisme, de se regarder comme le directeur de la richesse sociale, ainsi que le moyen âge l'avait réglé jadis pour la propriété territoriale; il est homme d'État dans l'acception la plus générale de l'expression.

Dès lors, la première condition de toutes est le respect inviolable pour la propriété. Cette condition d'ordre est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Toutes les lois divines et humaines se sont réunies pour l'établir; mais la vie industrielle moderne y ajoute une considération morale nouvelle et très puissante, c'est que la richesse est le fonds sur lequel la société tout entière doit trouver son existence, et dont le riche est le dépositaire et l'administrateur.

Pourrait-on concevoir dès lors que le riche n'eût vis-à-vis de la société aucune charge, aucun devoir?

J'établirai, dans un chapitre particulier, com-

ment l'éducation publique, devenant la base de la connaissance réelle, contribuera à réchauffer la foi religieuse, qui peut seule inspirer l'amour du devoir en montrant l'ordre que Dieu nous a permis de connaître.

V.

Rôle de la richesse moderne. — Concentration de la propriété.

Ce qui vient d'être dit fait voir quel doit être le caractère de la propriété. Elle est un dépôt plus ou moins abondant de provisions accumulées par les âges, une économie faite par la dépense sur le travail.

Et celui qui en est dépositaire ou possesseur en est-il aussi le créateur ? Jamais assurément, et personne n'a jamais élevé une telle prétention, pas plus que les arts, les sciences, l'industrie et tous les efforts de l'esprit humain qui ont créé ces richesses ne sont la propriété exclusive de celui qui en jouit ou qui les possède : notre génération en a hérité, comme celle qui nous suit héritera encore des améliorations que nous aurons ajoutées à ce trésor commun de l'humanité.

C'est ainsi que le catholicisme a donné la théorie de la richesse et la partie historique de ces écrit a montré comment la féodalité avait su la mettre en pratique.

Puisque la richesse est dans l'ordre temporel la vraie puissance sociale de notre époque, les importantes attributions dont la féodalité armée fut jadis investie deviennent les siennes : elle n'oubliera pas plus que ne le fit jadis la noblesse guerrière la source d'où elle émane, et, sans prendre le moyen pour le but, elle ne cherchera qu'un moyen d'être plus utile en se concentrant dans quelques puissantes mains.

Il est certain que cette accumulation est un des résultats les plus assurés, et je puis dire les plus heureux de la tendance industrielle moderne.

D'abord, comme toutes les forces, elle se perd lorsqu'elle est extrêmement disséminée, car elle manque son but qui est le concours.

Assurément cet inconvénient commence à être évident partout pour la propriété territoriale. Des gouvernants ont à cet égard des inquiétudes sérieuses auxquelles les lois sont impuissantes à remédier : le mal s'aggrave chaque jour et le pouvoir spirituel qui doit y apporter remède est loin d'avoir la puissance nécessaire.

Mais, à côté de ce morcellement, l'industrie intellectuelle, plus intelligente encore, constitue empiriquement une organisation qui commence cette importante réforme.

Si jamais les révolutions pouvaient avoir un bon côté ce serait assurément celui dont je veux parler. Qu'on voie comment en France les deux épisodes de 1830-1848, cette dernière surtout, a fait disparaître la classe intermédiaire qu'on appelle dans les villes le petit commerce, dans les campagnes les petits fermiers ou propriétaires et qui constitue partout la bourgeoisie.

Qu'on me pardonne d'écrire en France, contre les idées dominantes de France.

Si les préjugés y sont si violents, il faut dire aussi que de là viennent les lumières à qui sait les chercher. C'est dans ce pays seul peut-être au monde qu'on trouve les idées régénératrices que j'ose énoncer ici.

L'extrême division de la propriété ayant les inconvénients qu'on sait, la grande accumulation des richesses dans les mêmes mains aura tous les avantages opposés. Il n'y aura de limite à cet égard que le possible, c'est-à-dire la force de la tête humaine qui ne peut embrasser une trop grande multitude de

combinaisons. En énonçant tous ces avantages, j'énoncerai les inconvénients de la pratique opposée. E.

La grande richesse permet les grands efforts et les avances considérables dont l'industrie a besoin. — La richesse disséminée suppose pour cela un concours de volontés difficile à obtenir et un sacrifice de la part de gens qui souvent sont réduits au strict nécessaire.

Elle permet l'extrême division du travail, seul moyen de perfectionnement et impossible à obtenir quand chacun est forcé, faute d'avances suffisantes, de payer plusieurs agents pour son service.

Elle seule peut exécuter pour l'utilité générale des travaux immenses que jamais la réunion d'un nombre infini de particuliers ne pourraient créer avec leurs petites ressources individuelles : les chemins de fer, les monuments publics, les routes, les canaux, etc.

Mais surtout elle est un moyen d'éviter les révolutions, elle est à l'abri des catastrophes qui ruinent à chaque instant les gens qui ont peu de ressources : une grande industrie diminue les frais d'état-major, car ils sont les mêmes pour une fort petite, et dès lors la grande peut donner à des prix réduits

des produits dont l'autre ne peut supporter la concurrence.

Cette tendance est partout manifeste : le nombre des petits marchands est fort réduit dans les grandes villes, les grands magasins les ont absorbés.

Ce remède spontané, irrégulier, il est vrai, et partout accompagné de souffrances considérables, se produit donc de lui-même : mais ces tendances vers une organisation doivent être favorisées; partout de plus en plus les grandes industries supplantent les petites. C'est la nécessité actuelle des choses et de cette nécessité sortira le remède.

Le grand commerce, la grande industrie ont encore cet avantage sur la petite, c'est de pouvoir, par la noblesse et la dignité de leur but, donner satisfaction à quelques nobles sentiments, et permettre d'imposer des devoirs à ceux qui en sont chargés ; mais quels devoirs imposer aux entrepreneurs des petites industries qui, n'ayant que des capitaux très bornés, n'ont point de ressources, sont dépourvus de toute influence et ne jouissent d'aucun pouvoir ? Ils doivent reculer devant la nécessité de faire des avances pour se procurer une machine qui épargne le temps et la peine !

L'inconséquence de l'esprit révolutionnaire, dépourvu de principes, est telle que la maxime la plus

en faveur a été de prêcher aux prolétaires l'accès au pouvoir et à la richesse et de leur montrer cet appât par-dessus tout autre. Il est résulté de là une funeste désertion qui a entraîné dans la classe des entrepreneurs les meilleurs esprits, et qui par là tend à augmenter la détresse de ceux qui restent prolétaires : c'est ainsi que s'est réduit depuis le XIVe siècle le taux des salaires.

La séparation complète des ouvriers avec les entrepreneurs devient de plus en plus indispensable pour le développement de la grande industrie ; c'est là une des tendances qu'il est le plus urgent de favoriser, et, comme je ne puis me lasser de le dire, un des moyens les plus efficaces de combattre l'esprit révolutionnaire.

VI.

Du salaire.

La solution négative donnée par le catholicisme sur le fait de l'intérêt de l'argent, en comportait une autre relative aux salaires : celle-ci a été pour les économistes une épée de Damoclès, et les a d'autant plus

embarrassés que les légistes n'ont hasardé à son égard aucune proposition raisonnable.

La même doctrine qui condamnait l'intérêt à titre d'usure, prescrivait l'assistance mutuelle sans rétribution : cette fraternelle doctrine a dû s'appliquer, tant que la vie industrielle resta dans les attributions des esclaves : ceux-ci furent longtemps la classe où se recrutèrent les premiers chrétiens; mais l'accroissement rapide du nombre des travailleurs libres dut modifier ces vues désintéressées et nécessiter des mesures particulières. Il fallait que le travail assurât l'existence de ceux qui n'avaient point de terres en propre.

Nous n'abandonnerons pas les principes du catholicisme : ils sont encore, dans ce cas, capables de résoudre moralement cette importante question, et de mettre sur la voie de la solution matérielle qui peut satisfaire à notre époque.

L'homme ne peut maintenir son existence que par le travail. Il doit lutter sans cesse contre la nature et les accidents qui le menaçent : le froid, le chaud, la faim et les autres besoins demandent une activité incessante à laquelle chacun doit pourvoir pour soi.

Le travail n'a jamais un autre but : or, rien ne peut dispenser chaque être vivant de prendre un pareil

soin de lui-même ; le travail est donc obligatoire, non par le fait d'une convention sociale, non par suite de quelque perfectionnement ou moral ou intellectuel, mais par le seul fait de l'organisation que Dieu a mise dans tous les êtres doués de la vie.

Mais comment se fait-il que quelques-uns peuvent ne pas travailler constamment, tandis que d'autres semblent voués à un labeur qui dépasse souvent leurs forces ?

Cela encore est, sinon équitable, au moins fondé sur une loi aussi naturelle que la première, qui seulement n'est pas bien interprétée ; la morale redresse cette interprétation.

D'abord, l'extrême division du travail obtenu par le grand nombre d'associés qui composent la société humaine, permet que chacun ne soit pas en même temps forcé de faire lui-même son vêtement, son logis, sa chaussure, etc. Chacun n'ayant à faire qu'une de ces choses, la fait mieux et à meilleur marché, ce qui est un avantage pour tous.

Je note en passant que, d'après ce point de vue, chacun travaillant véritablement toujours pour autrui, peut se regarder comme chargé d'un service public, ce qui éloigne l'idée d'égoïsme, pour faire

prévaloir l'idée de dévouement à une cause commune qui est celle de la société.

Ces travaux très variés qu'exige l'ordre social, n'ayant pas tous la même importance ni le même caractère, n'exigeant pas les mêmes aptitudes, et les aptitudes variant suivant les individus, il arrivera que le plus habile fera promptement ce qu'un autre exécute lentement, ce qui crée des loisirs aux uns et des surcharges aux autres; mais tous sont impérieusement forcés de satisfaire à la loi biologique.

Cette même division du travail doit aussi exiger qu'une classe nombreuse, celle des administrateurs ou directeurs de la chose publique, soit libre de tout travail manuel, et puisse sans préoccupation se livrer aux méditations qu'exige son office si compliqué.

C'est ainsi que non-seulement les chefs directs, mais toute la partie supérieure de la hiérarchie sociale est fondée à exiger que le travail d'autrui la dispense de pourvoir à ses besoins. Il doit exister, en effet, une armée, une police, des tribunaux, etc., et ce cercle devrait être élargi.

Mais quant aux travailleurs qui matériellement créent des produits et qui sont les plus nombreux de beaucoup, les conditions que j'ai spécifiées d'abord

leur sont également applicables. — On ne saurait dire qu'ils sont dans des conditions différentes des autres hommes, et le travail qu'ils font pour autrui n'est aussi que le travail que chacun d'eux fait pour exister.

A quoi donc se réduit en dernière analyse cette rémunération donnée au travail? Elle ne représente que l'usure des matériaux consommés chaque jour par la vie de chacun : le riche est dépositaire de ces matériaux accumulés par le travail des générations précédentes ; il en donne une partie à l'homme qui, par son travail, vient de remplacer quelques-uns de ces produits que la consommation avait détruits.

Cette considération va déterminer le but que doit atteindre le salaire, et par conséquent son taux, difficulté insurmontable quand on l'aborde avec des règlements.

Le salaire, ainsi considéré, honore l'homme indispensable qui exempte chacun de nous des soins souvent les plus rebutants, qu'il faudrait prendre nous-mêmes, si un autre ne les prenait.

Ce salaire doit être suffisant pour qu'il permette au travailleur de prendre un repos nécessaire, pour qu'il puisse élever sa famille, cultiver moralement et intellectuellement son esprit ; enfin, pour qu'il puisse

posséder en propre les instruments de son travail, son logis et ses meubles.

Ce *nec plus ultrà* du bien-être pour l'ouvrier des villes et des campagnes est fort loin d'être un rêve irréalisable, mais il est le privilége d'un petit nombre.

Un exemple pourra rendre plus frappant ce que je veux dire.

Qu'on se reporte par la pensée à une situation qui se produit chaque jour: plusieurs hommes s'associent; aussitôt la besogne se partage; chacun pourvoit à des besoins différents; tous sont également indispensables à la communauté; tant que les produits n'ont pas dépassé la consommation de chaque jour, le travail continue; il cesse ou devient moins actif quand ce résultat est obtenu; mais il ne viendrait, je pense, à aucun des associés, l'idée de payer à l'un d'eux son travail, qui n'est utile en définitive qu'à lui; en effet, chacun d'eux, pendant qu'il remplit un office spécial, est forcé de charger tous les autres de pourvoir à ce que lui-même ne peut faire.

Le fait n'est pas différent, lorsque, au lieu de l'échange en nature, cette compensation se fait en argent; elle est seulement plus commode, l'argent

représentant des produits intellectuels et moraux: c'est toujours un échange, et l'argent représente des travaux antérieurement faits, des produits créés, des services rendus, etc.

On voit quelle abstraction métaphysique et erronée les économistes réaliseut lorsqu'ils raisonnent sur l'argent, comme sur un être réel, et jouant dans les transactions le rôle d'un persounage qui peut, qui veut, qui donne, qui ôte, enfin qui dispense de tout le reste. Le dépôt qui en est fait entre les mains des riches, est une puissance; mais comme toutes les puissances et les forces de la nature, l'usage seul que l'intelligence en sait faire est capable de le rendre utile ou nuisible.

Mon intention finale étant toujours la même, éviter les révolutions et tarir la source de l'esprit perturbateur qui les produit, je reviens aux ouvriers, et je ferai remarquer que rien n'est plus propre à combattre cette tendance anarchique et perturbatrice qu'une pareille amélioration apportée au sort des travailleurs. En les intéressant au maintien de l'ordre, que chacun d'eux peut apprendre à connaître par le système d'éducation publique que je propose, on est plus garanti contre cet esprit de déclassement si funeste de nos jours! Leurs loisirs,

qu'on redoute, seront moins préjudiciables à la société, lorsque n'étant plus livrés à la débauche et souvent au crime, l'ouvrier, devenu véritablement père de famille et assuré de transmettre à ses fils la sécurité qu'il a lui-même trouvée dans son existence, leur inspirera le goût qu'il a de connaître la vérité qu'on n'a plus d'intérêt à lui cacher.

Ces améliorations sont longues à obtenir, mais leur résultat pour la consolidation de l'ordre n'est pas douteux. Elles ne peuvent être proposées à des gouvernements dont les magistrats, revêtus d'une autorité éphémère, perdent de vue l'avenir pour la préoccupation d'un présent dont rien ne leur garantit la solidité; mais ces progrès peuvent être favorisés par des souverains qui sont fort heureusement en des conditions tout à fait opposées.

CHAPITRE VI.

ÉDUCATION PUBLIQUE.

I.

L'éducation publique doit être plus scientifique.

Dans l'examen de la doctrine métaphysique de l'économie politique, j'ai montré comment cette branche sans tronc ne peut produire de bons fruits ni satisfaire aux conditions qu'elle croit remplir, de résoudre seule, sans principes religieux, les difficultés sociales. Elle ne pourvoit pas mieux aux désordres de l'anarchie industrielle, car elle est issue de la même source que l'esprit révolutionnaire et combat dans les mêmes rangs.

J'ai proposé quelques mesures provisoires; en les livrant à l'homme d'État, je ne me suis pas fait illusion sur leur importance puisque j'ai ajouté qu'à

titre de mesures promptes, elles ne pouvaient jamais êtres définitives.

Il s'agit maintenant de remplir un programme plus étendu, produire des solutions qui s'appliquent non à la génération présente, mais à celle qui s'élève; il appartient à un gouvernement qui doit être éternel comme la société de préparer pour l'avenir des améliorations qui feront bénir son nom par les races futures.

> « Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,
> » Eh bien ! défendez-vous au sage
> » De se donner des soins pour le bonheur d'autrui ;
> » Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui. »

Je vais parler de l'éducation publique.

Toutes les parties de l'administration, tant intérieure qu'extérieure, doivent être également familières à l'homme d'État. Il est appelé chaque jour à traiter les intérêts les plus divers et les plus compliqués et cette mission exige que ses connaissances soient aussi variées; car, devant juger par ses propres yeux des besoins qu'il doit contribuer à satisfaire, il juge aussi des moyens les plus propres à y réussir; il apprécie mieux les concessions ou les exigences relatives, et ces appréciations toujours pratiques ne

doivent jamais être négligées. Il peut et doit même prendre l'initiative de certaines propositions d'utilité générale ou particulière qu'à lui seul a révélé un ardent amour de ses devoirs.

C'est à ces divers titres que le commerce, l'agriculture, comme les arts et les sciences doivent entrer dans le cadre de ses études.

Il ne s'agit pas de réaliser le problème insoluble de l'omniscience, je veux seulement appeler ici l'attention sur cette question d'où dépend l'avenir de la société et qui a toujours préoccupé et préoccupe tous les gouvernements.

L'instruction et l'éducation ne peuvent être dans aucun cas regardées comme indépendantes l'une de l'autre et livrées à des mains différentes : les séparer, ce serait élever un édifice sans base ; ce serait rendre la science, ce qu'elle est trop souvent, un exercice intellectuel n'ayant aucun but, ce serait l'exposer même à être immorale, témoins tant de déplorables exemples de savants chez qui les sciences mal dirigées, mal appliquées n'ont servi qu'à montrer que les connaissances les plus variées, les plus étendues peuvent être tournées contre la société elle-même : elles n'ont servi qu'à tromper les ignorants et les crédules, sans faire même le bonheur de ceux qui les

ont acquises avec tant de labeur. Livrée aux métaphysiciens, n'ayant plus pour guide la doctrine religieuse, la science a servi de preuve contre la science même, elle a cru montrer que l'instruction est nuisible; elle a combattu contre ses propres résultats, et, par des arguments sophistiques, a combattu la doctrine de l'amélioration dans l'humanité.

Cette fausse interprétation, je crois l'avoir prouvé, est due à l'usage d'une science incomplète, et plus encore au désordre moral qui a laissé sans discipline la partie la plus importante de la vie des hommes, je veux dire les opinions et les mœurs.

Tant que la grande et admirable unité catholique a dominé l'Europe; tant que la hiérarchie sacerdotale, respectée jusque dans le plus humble de ses ministres, a montré au monde l'exemple inouï d'une obéissance volontaire chez des hommes que le sentiment du devoir pouvait seul conduire, et qui, faibles et sans ressources personnelles, savaient à toute heure mettre leur dévouement au service d'un but général, dont tous avaient la conscience, — l'éducation de la jeunesse ne pouvait être confiée à des mains plus sûres que celles-là, lorsqu'en outre là aussi se trouvait le dépôt des connaissances de toute espèce. Sans hésitation le clergé était investi par la

confiance générale du rôle d'instruire la jeunesse et de diriger l'éducation.

La tourmente révolutionnaire a tout remis en question, mais l'ordre rétabli permet de revenir à de saines pensées.

Les associations religieuses, composées d'hommes qui n'ont pas à songer à leur avenir, conviennent merveilleusement pour l'éducation de la jeunesse. Cette opinion qui fut celle du moyen âge, se reproduit de nos jours, même en France, et M. le sénateur Siméon la soutient au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les enfants trouvés, proposé par MM. Troplong et Portalis.

Quand j'ai tracé le tableau de l'éducation publique, telle qu'elle était au moyen âge, on a vu que le programme était largement rempli, que toutes les connaissances humaines y figuraient : les sciences, les arts, les lettres avec le développement qu'elles avaient alors.

Cette éducation complète, commune à tous dans la partie morale et religieuse, uniforme dans chaque classe de la société, serait à notre époque insuffisante sous le rapport de l'instruction proprement dite ; la partie scientifique doit être complétée, car les sciences sont autres qu'elles ne l'étaient il y a cinq siècles : si

nous avons perdu du côté de la regrettable unité, nous avons gagné dans le développement des spécialités.

L'enseignement doit fortifier l'éducation et non l'ébranler : aujourd'hui, loin de la fortifier, il l'ébranle; une pareille condition exige forcément que la base en soient les sciences qui, étant incompatibles avec la métaphysique, viennent sans cesse contredire ce qu'elle affirme.

Mais ce ne sont pas les sciences fragmentaires, incomplètes, isolées, spéciales qui peuvent remplir cet office ; ce sont les sciences ayant un but et une unité. Ce but et cette unité sont ce que la religion nous enseigne, et c'est sous son contrôle que l'appréciation en est faite incessamment : une telle science doit surtout être familière à celui qui, chargé de la mission sacrée de conduire les hommes, ne doit être étranger à rien de ce qui est humain.

II.

Dépendance des sciences. — Leur hiérarchie.

Mais avant d'établir l'ordre des sciences et leur mutuelle dépendance, une question préalable s'élève. En quoi la politique peut-elle dépendre de

l'astronomie, de la physique, de la chimie, ou de la biologie ? Les savants de profession ne sont-ils pas communément étrangers aux notions politiques ? Et, réciproquement, les politiques de profession ne sont-ils pas fournis par les littérateurs et les avocats — étrangers communément aux notions scientifiques ?

On pourrait répondre par le fait lui-même : les succès de leur politique ne sont pas tels qu'il faille beaucoup se louer de voir quelle est la source où puisent les hommes d'État, et c'est justement par le fait de cette ignorance où ils sont des véritables conditions de l'humanité, qu'ils réussissent si peu à empêcher l'esprit révolutionnaire, et l'on aurait contre eux plus d'un demi-siècle d'expérience à alléguer.

Mais on ne pourra nier d'autre part que les sciences n'aient progressivement modifié l'ordre des sociétés, et que les interprétations vicieuses que la métaphysique a données à l'aide des sciences incomplètes, ayant été la cause des troubles révolutionnaires dans lesquels nous sommes plongés, il n'appartienne aujourd'hui à la science devenue complète de rectifier ces erreurs, et de donner sous la direction de la foi qui doit servir de guide, des convictions fermes, stables et universelles, qui peuvent terminer la longue

insurrection de l'esprit et poser les bases de l'ordre. Ces convictions seules peuvent, après avoir assuré l'ordre par la connaissance véritable du monde, assurer la marche du progrès dans la voie qu'elles auront fait reconnaître comme la seule assurée.

Donc, si aujourd'hui la science doit avoir une part plus large dans l'éducation, c'est aux hommes d'État d'apprécier cette nécessité et de donner l'exemple.

L'homme d'État pourrait-il diriger l'être collectif, que l'on appelle la société, sans connaître d'abord l'élément vivant individuel dont la société est composée? L'homme, son organisation, ses fonctions matérielles, et les influences réciproques du moral et du physique, ne doivent pas lui être inconnus.

Mais ces lois de la nature vivante, qui sont propres à l'être par excellence, se trouvent elles-mêmes sous la dépendance de combinaisons plus simples et plus grossières. — Les corps vivants sont, comme les corps bruts et morts, composés de certains éléments simples, de gaz, de charbon, de chaux, de soufre, de phosphore: ces corps simples forment souvent, au milieu de la vie, des composés nouveaux qui peuvent entraîner la mort; les êtres vivants sont donc sous la dépendance de ces éléments, et il faut connaître les lois qui les régissent.

Ainsi la chimie, car c'est la science que je viens d'indiquer, commande la vie.

La lumière, le son, l'électricité, la pesanteur, agissent sur les corps bruts aussi bien que sur les corps vivants ; ils constituent des phénomènes différents de ceux que la chimie nous présente ; ils sont plus généraux encore, puisqu'ils font sentir leur influence sur les éléments simples et sur les composés chimiques qui en résultent. La physique, qui étudie ces phénomènes, commande donc à la chimie et à la science de la vie ; car sans lumière, sans chaleur, sans pesanteur, que serait l'existence, je ne dis pas des êtres vivants et des plantes, mais celle des pierres mêmes ?

Enfin, notre terre fait partie d'un ensemble admirable que Dieu gouverne par son éternelle sagesse. Dieu nous a permis de connaître les lois qui régissent cet univers, et l'astronomie est devenue une science qui domine toutes les autres sciences humaines. C'est la plus générale, puisque tout en dépend : notre vie est réglée par la longueur du jour, notre subsistance assurée par le retour de la lumière. — L'astronomie est la science la plus ancienne, la plus simple, la plus complète de toutes les sciences ; ainsi elle doit les précéder toutes.

La science humaine se compose donc de six branches :

Les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, la science sociale ou l'histoire.

Voici les raisons qui déterminent la classification des sciences dans l'ordre qu'elles occupent et qui n'en permettent pas une autre.

Au premier rang sont placées les mathématiques, à cause de la simplicité plus grande qui leur appartient. A l'aide d'un petit nombre d'axiomes suggérés immédiatement par l'expérience, elles arrivent par la voie de déductions à des développements prodigieux. — De toutes les sciences c'est celle qui emprunte le moins aux données expérimentales; c'est celle dans laquelle le travail interne de l'esprit humain intervient le plus. Il est merveilleux de voir comment quelques vérités d'une extrême simplicité mènent à des résultats importants et à des formules fécondes.

Les mathématiques marchent sans le secours des sciences subséquentes ; elles sont plus générales qu'aucune autre, car qu'y a-t-il de plus général que les notions de l'étendue et du mouvement ; c'est cette double considération qui leur assigne la première place dans la hiérarchie scientifique.

La seconde est dévolue à l'astronomie par la même raison. L'astronomie, elle, doit bien plus que les mathématiques à l'expérience et à l'observation. Tous les résultats qu'elle a obtenus sont le prix de l'étude patiente et minutieuse des apparences célestes, et à ce titre elle est notablement plus compliquée que les mathématiques; mais sans celles-ci, elle ne peut rien; la géométrie et la mécanique lui donnent les moyens de spéculer sur les observations qui lui sont propres, et d'en tirer la forme des orbites et la loi des mouvements.

Quittant les spéculations de l'étendue et du mouvement, quittant la contemplation des corps célestes, un nouveau pas nous amène aux phénomènes déjà moins généraux dont s'occupe la physique. A celle-ci donc est assigné le troisième rang.

Le secours des mathématiques lui est indispensable : grâce à elles seules, l'esprit pénètre profondément dans la règle des choses. Sans ce guide, qui tantôt rectifie l'expérience et tantôt la devance, les théories seraient bien moins sûres et bien moins compréhensives.

Quant à sa liaison avec l'astronomie, elle est évidente dans l'étude de la pesanteur, la plus parfaite des théories physiques, mais qui n'est

aussi qu'un cas particulier de la gravitation céleste.

Malgré les puissantes ressources que lui offrent les mathématiques, combien, néanmoins, la physique est loin de la régularité et de la perfection, qui sont le lot des mathématiques et de l'astronomie? C'est que là les données de l'expérience interviennent en bien plus grand nombre et compliquent immensément les recherches. Le phénomène réel, tel qu'il se produit, ne peut que rarement et dans des circonstances heureuses, passer sous l'élaboration directe de l'instrument mathématique.

Au reste, l'histoire même des sciences témoigne de cette subordination de la physique à l'égard des mathématiques et de l'astronomie. Déjà, parmi les Grecs, la géométrie avait fait de brillantes découvertes; déjà de précieuses acquisitions étaient entrées dans le domaine de l'astronomie, quand la physique en était à peine à quelques ébauches primitives.

En arrivant à des phénomènes encore plus particuliers, on rencontre la science qui étudie les éléments dans leurs actions moléculaires.

La chimie, évidemment, doit être placée après la physique, source de connaissances dont elle ne peut se passer. Le calorique, la lumière, l'électricité, jouent un trop grand rôle dans les phénomènes

chimiques pour que le rang de la chimie ne soit pas ainsi fixé dans la hiérarchie scientifique.

Cette subordination donnée, comme on le voit, par la nature des choses, est donnée aussi par l'histoire. L chimie est une science récente; le berceau en est près de nous.

Avant les admirables découvertes du siècle dernier, il y avait des alchimistes, ouvriers infatigables à entretenir les fourneaux allumés, à remuer les substances, et faisant çà et là de précieuses découvertes, tout en poursuivant de chimériques recherches. Il y avait les chimistes, leurs successeurs, qui recueillirent nombre de faits; mais la chimie scientifique n'existait pas encore. Au reste, ici vient expirer l'influence mathématique, absolue dans l'astronomie, grande encore dans la physique, à peu près nulle dans la chimie. Aussi les théories, dépourvues de ce puissant secours, sont-elles bien plus restreintes dans leur portée et dans leurs prévisions, caractère qui va se marquer de plus en plus dans les sciences subséquentes.

La grande science des êtres vivants, la biologie, succède à la chimie. De la chimie seule elle apprend que les tissus organisés sont composés des éléments inorganiques disséminés dans le reste de la nature,

et auxquels il a plu à Dieu de communiquer la vie, que les matériaux s'échangent incessamment entre eux dans le sein des corps animés; et que la nutrition qui est avec la reproduction la vie entière dans le végétal et la base de tout le reste dans l'animal, n'est, à vrai dire, qu'un immense travail de composition et de décomposition chimique. — La biologie est tellement liée à la chimie, qu'aujourd'hui ces deux sciences sont vicieusement enchevêtrées dans ce qu'on nomme chimie organique, et le domaine respectif de chacune n'est pas même déterminé.

Ici il faut signaler un point essentiel dans l'histoire. La biologie, malgré sa subordination hiérarchique à la chimie, n'est pas une science de tout point récente. Aristote, Hérophile, Érasistrate, Galien ont exécuté d'importants travaux scientifiques. C'est que la biologie a pu être directement attaquée par l'anatomie, et on a tout d'abord étudié les fonctions des organes, mais pour l'antiquité, la nutrition est restée lettre close : la nutrition, fondement de toute vitalité ! Un abîme sous ce rapport séparait le monde organique du monde inorganique, et, en l'absence d'une science qui n'existait pas, on ne pouvait se faire aucune idée de l'élaboration par laquelle les tissus vivants se formaient aux

dépens des matériaux bruts. La chimie moderne a comblé cet abîme, et il est constant que la biologie, fragment isolé jusqu'alors, n'a été introduite dans la science générale qu'après la création de la chimie : c'est là le vrai point de vue de l'histoire scientifique et l'explication d'une anomalie apparente.

Enfin au sixième rang vient la science du gouvernement; il est à peine besoin d'indiquer le rapport de subordination dans lequel elle est à l'égard de la biologie. L'étude de l'homme en société a pour fondement nécessaire l'étude de l'homme en tant qu'individu : elle a besoin aussi pour donner de la consistance à ses théories de connaître les conditions générales sous lesquelles la vie se manifeste. Les conditions de la vie dans tout son ensemble sont un terme auquel doivent être incessament confrontées les théories sociales : c'en est la pierre de touche nécessaire. En un mot, la biologie fournit à la science sociale, ou du gouvernement, le terrain comme la chimie le fournit à la biologie elle-même.

Que penser après cela de ceux qui prétendent régenter le monde *à priori*, sans avoir pour se guider ni les lumières de la science ni celles de la religion qui, s'appuyant l'une l'autre, doivent figurer dans toutes les conceptions de l'homme d'État ?

Il n'est pas besoin d'insister non plus pour faire voir que cette science est, dans l'histoire comme dans la hiérarchie, postérieure aux autres sciences. C'est au moment où les unes ont grandi et se sont coordonnées que les tentatives pour déterminer l'autre sont devenues de plus en plus fréquentes, de plus en plus intéressantes.

Ainsi se trouve, par ce rapprochement, mis en évidence l'influence que la science politique, ou du gouvernement des sociétés, doit exercer sur l'ensemble scientifique. Placée au dernier rang et venant après toutes les autres, si elle reçoit d'elles toutes des secours nécessaires, elle donne à toutes de fécondes indications et un but manifeste. Toutes ayant la même fin, il n'y a donc qu'une seule science, celle de l'humanité.

L'esprit humain, en vertu de sa constitution, n'est pas libre dans son assentiment, et quand il a saisi la preuve, il ne lui est pas possible de la refuser. De là vient dans toutes les sciences, parmi les hommes les plus éloignés et les plus divers, l'accord uniforme et constant sur les notions définitivement acquises. Là point de schisme ni d'hérésie, l'assentiment entretient la convergence continue des esprits. Il suffit donc que la religion montre nettement le but, éclaire

la marche pour que la science soit l'élément le plus puissant de convergence et de paix et fasse cesser l'esprit révolutionnaire.

Dès lors la confiance est acquise et chacun accèpte sans difficulté, sur la parole du maître, ce qu'il n'est pas en état de vérifier lui-même, et la vénération habituelle sanctionne ce que l'esprit a conseillé.

Ainsi, pour le mouvement de la terre autour du soleil, laplupart ne se sont pas assurés par eux-mêmes de la réalité du phénomène, manquant de fondements qui permettent d'acquérir sur ce point une conviction scientifique : mais l'astronomie, qui lit dans le ciel loin et d'avance, est crue sur parole pour tout ce qui a besoin d'une démonstration plus difficile, démonstration d'ailleurs toujours prête pour ceux qui se rendront capables de la comprendre.

III.

Plan et but de l'éducation publique.

Si j'ai réussi à montrer la liaison des sciences entre elles, leur dépendance, leur hiérarchie, qui n'a pas permis à l'une de se perfectionner sans le

secours des autres, l'ordre de leur simplicité, qui est en même temps celui de l'ordre historique de leur accroissement, celui de leur généralité, qui rend les phénomènes particuliers à l'homme et à la société dépendants des plus généraux, qui sont ceux de l'ordre universel de la nature; si j'ai fait voir, enfin, qu'il n'y a qu'une science, celle de l'homme, dont toute science particulière est le premier degré, — on aura compris, je l'espère, qu'aucune supériorité individuelle ne peut dispenser le génie même de suivre cet ordre et cette hiérarchie dans l'étude qu'il veut faire de l'être par excellence. La morale, par la direction qu'elle permet d'imprimer à la société, est la science suprême, le complément de toutes les sciences, ou plutôt la seule science qui soit le but dont toutes les autres sont les éléments et les moyens. Commencer par le sommet de cet édifice est s'exposer à se tromper à chaque pas dans ses jugements, faute de connaître le fondement solide sur lequel on doit s'appuyer. S'arrêter à l'un de ces degrés a le même inconvénient, en faisant perdre de vue l'ordre universel et prenant le moyen pour le but.

On se trompe quand on recherche l'égalité matérielle; celle-ci est en contradiction insurmontable

avec les inégalités naturelles des individus, des races, des circonstances extérieures. On ne se trompe pas quand on recherche, comme le catholicisme, l'égalité d'éducation; celle-ci est en concordance avec les besoins essentiels du monde moderne: elle est l'unique moyen d'y satisfaire.

Les chrétiens avaient donc, en outre de la sainteté de leur cause, un but immensément plus raisonnable, quand, au lieu d'un Messie temporel et conquérant des royaumes que demandaient les Juifs, ils ont cru à un Messie spirituel et réformateur des cœurs. L'éducation chrétienne, abreuvant chacun aux mêmes sources, établit entre les supérieurs et les inférieurs temporels une inestimable égalité devant Dieu. La morale a été par là, et il s'agit seulement de consolider cette institution, remise en garde à ceux-là même qui ont la plus naturelle volonté, comme l'intérêt le plus direct à ce qu'elle soit soigneusement conservée et développée.

L'éducation qui comprend cet ensemble, plus nécessaire à l'homme d'État qu'à tout autre, doit être aussi l'éducation de tous les hommes. Moins adonnée aux arguties de la métaphysique discutante, la classe moyenne de la société, celle qui est seule perturbatrice, saurait, en s'attachant à la réalité, apprécier

la puissance et la beauté de l'ordre intérieur par la connaissance de l'ordre extérieur du monde. Convaincue de la nécessité de s'y soumettre, elle accepterait la discipline avec plus de facilité, si la connaissance positive de la science lui montrait partout cette soumission. Son esprit révolutionnaire serait maté par l'impossibilité d'argumenter sans cesse contre des faits démontrables, dont l'ensemble constitue l'ordre de l'univers, car dans cette argutie est la première source de tout désordre. En effet, posant mal les questions générales, débattues depuis trois mille ans sans qu'elles soient moins insolubles, le communisme, sifflé par Aristophane, trouverait bientôt dans son propre sein des ennemis acharnés et irréconciliables, si quelque triomphe passager, que je crois impossible, lui mettait en main le timon des moindres affaires.

Pour le peuple, ces connaissances ont une autre utilité : voué à la vie pratique, il trouverait à chaque pas l'occasion de les appliquer et de tirer de la nature des ressources qui lui manquent trop souvent.

Les lois simples et très élémentaires de la physique, de la chimie, de la biologie, l'expérimentation qui pourrait en montrer les applications principales sont le thème perpétuel sur lequel roule notre existence

de tous les instants. — On redouterait moins de voir les enfants posséder l'instruction la plus élémentaire, si, leur ayant donné en même temps le goût des connaissances réelles, on les voyait par cela même s'éloigner des funestes lectures, des romans, des mauvais livres qui foisonnent à notre époque : ils deviennent, faute d'autres, la pâture de ceux qui n'ont reçu que la superficielle éducation de l'école, plus funeste cent fois que l'ignorance complète, car elle révèle des vices inouis à ceux qui les auraient ignorés.

Le bon sens et le génie même sont compatibles avec le défaut d'instruction littéraire ; n'oublions pas que Charlemagne ne savait pas lire ; mais l'intelligence et le jugement ne résistent pas à la vicieuse éducation qui met les mots à la place des choses, fausse toutes les sources des bons sentiments et fait préférer l'esprit au cœur.

Le peuple trouverait surtout dans cette étude de la réalité, un invincible argument contre l'esprit révolutionnaire des utopistes et des socialistes anarchiques : leurs promesses décevantes d'égalité, de partage, de communisme, auraient bientôt le sort qu'elles méritent ; l'on aurait une seule réponse pour tous, c'est qu'il faut savoir l'arithmétique avant de parler de la réglementation de l'humanité.

Il est impossible d'oublier les femmes dans un pareil plan d'éducation ; les femmes sont les gardiennes de la moralité dans la société, et par elles la moralité se conserve; par l'état des femmes, comme le fait admirablement ressortir le grand philosophe anglais Hume, on peut juger du degré de civilisation d'un peuple ; policé, si elles sont considérées ; grossier et barbare, si elles sont maltraitées ou dégradées par le travail forcé. Les femmes doivent instruire les enfants dans la première jeunesse ; elles sont donc dépositaires de la sainte fonction de préparer le bonheur de l'avenir. Des connaissances variées, quoique peu approfondies, leur sont nécessaires, et ce sont celles qu'elles doivent communiquer aux enfants jusqu'au jour où ceux-ci, les garçons surtout, passeront à l'apprentissage de la vie entre les mains des hommes qui compléteront l'éducation théorique et pratique préparée par les femmes.

Mais surtout, les femmes devant régner dans l'intérieur, les connaissances réelles leur sont nécessaires pour en faire l'application ; les soins du ménage pour les grandes dames sont une réalité pour elles, aussi bien que pour toutes les femmes, et c'est autour d'elles surtout que le bon exemple doit se trouver. D'ailleurs, à combien de dangers la tendresse mater-

nelle et son admirable prévoyance ne soustrait-elle pas les enfants dans les premières années de la vie? Quel intelligent médecin a jamais prévenu aussi bien les maux, les a annoncés ou a su les guérir? Les mères seules savent interpréter les cris de la nature et trouver des ressources que la science, hélas! est bien loin de savoir proposer. Bien autrement puissante serait cette tendresse si elle était armée non d'un vain savoir de recettes et de bavardages métaphysiques, mais de connaissances réelles et positives de l'organisation qui feraient voir les vrais besoins, avec les moyens sûrs d'y pourvoir, — et la simplicité des procédés serait le meilleur garant de leurs succès.

Sans sortir de la vie de famille, et tout en restant fidèles à leur vocation, les femmes verront augmenter leur part d'influence sur la direction des opinions et des mœurs. Elles sont, par le côté affectif, restées fidèles aux institutions du passé; les hommes sont entraînés vers les entreprises révolutionnaires; mais quand une commune éducation aura réconcilié le cœur et l'esprit, les femmes reprendront cet empire amoindri par l'anarchie actuelle; on verra refleurir ces sentiments de tendresse et de vénération qui, dans l'âge chevaleresque, ne furent l'apanage que d'une classe restreinte et privilégiée.

L'éducation universelle du catholicisme était la même pour tous les hommes, quant à la morale, et plus ou moins élevée suivant la hiérarchie sociale. Cette éducation est celle qui, plus étendue, convient encore aux générations du XIXe siècle; elle tendra, comme tout le reste, à produire cette unité de foi et de croyance qui doit, avec la paix, amener le bonheur des hommes.

C'est à l'Italie que l'Europe doit Dante et d'admirables poésies écrites dans une des plus belles langues que les hommes aient parlées, des peintures qui rivalisent avec les plus splendides créations de l'antiquité, une musique dont le charme pénètre partout, et d'importantes découvertes scientifiques, héritage dont s'est enrichie la France, base de tous ses progrès dans les lettres, les sciences et les arts.

C'est donc à la France qu'il appartient surtout de donner le modèle de cette éducation générale qui comprendra l'esthétique qui, bien que secondaire, n'en a pas moins un intérêt capital. Par la subordination à la science et à la morale, l'art peut reprendre la place qu'il eut dans la société véritablement organisée par le catholicisme. Qu'est-il, au lieu de cela, dans nos sociétés révolutionnaires? C'est un plaisir limité à un petit nombre et dépourvu de son but le

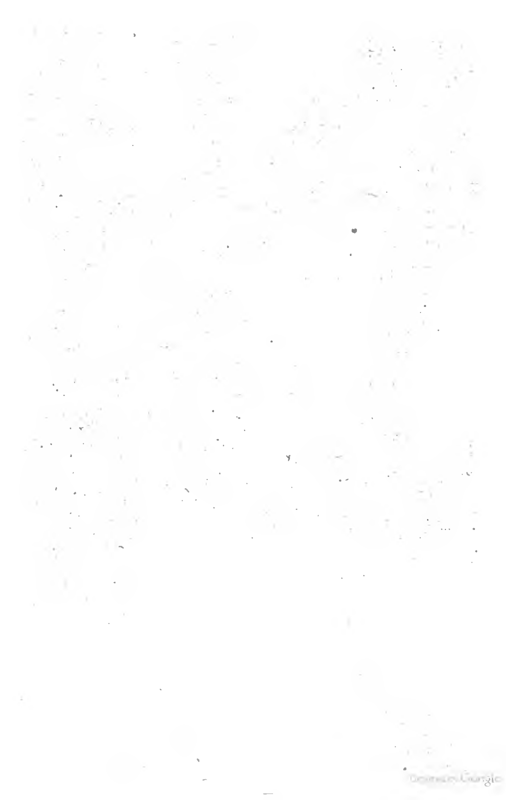
plus noble, celui de moraliser l'esprit par le cœur. Cet état rend les hommes inhabiles à juger et à sentir les productions des temps qui ne sont plus. Qu'on se rappelle quel dédain tout le XVIIIe siècle professa pour Homère. Mais le point de vue plus général d'une éducation historique et devenant le savoir commun de toutes les populations, dispose les yeux à jouir de l'œuvre immortelle du père des poëtes, et renouvelant avec la source des connaissances celle de l'imagination, crée un public pour les artistes et des artistes pour le public.

Cet enseignement, complément de l'instruction, n'est donc que la reprise du programme du catholicisme, c'est le complément du catéchisme.

Pour résumer ce qui est relatif à cette éducation, la seule qui puisse convenir au XIXe siècle, je dirai qu'elle est aussi propre aux prolétaires qu'aux riches, aux femmes qu'aux hommes, et pourra se faire aussi simplement que l'éducation littéraire, un petit nombre de leçons par semaine seraient même tout à fait suffisantes. Elle est historique, car elle comprend tout le passé et le résume. — Elle est satisfaisante, car l'esprit cesse d'être en insurrection contre le cœur, et elle poursuit ainsi le programme du moyen âge. — Elle est pleinement morale, car,

après avoir donné satisfaction à l'esprit, elle le subordonne au cœur. — Elle est rationnelle, car elle donne la supériorité à la raison sur l'imagination. — Elle est progressive, car elle suit le courant des sciences. — Elle est surtout conservatrice, car, soumettant toutes les intelligences aux conditions du monde inorganique de la vie et des sociétés, et tous les cœurs au besoin de la sociabilité, elle écarte les tendances anarchiques, d'autant plus menaçantes que les conditions du monde inorganique de la vie et des sociétés sont moins connues.

J'en appelle à tous les hommes d'État. S'ils se refusent à un pareil plan d'éducation qui, prenant le mal à la racine, doit amener d'une manière assurée, mais n'amènera qu'à la longue à la vérité, les changements désirables à la paix, à l'ordre et à la religion, que prétendent-ils faire en échange? Les mesures immédiates ne peuvent être radicales; les mesures radicales ne peuvent être immédiates. La réforme mentale aura pour conséquence la réforme matérielle. Je défie aux réformes matérielles de produire un résultat durable et d'atteindre les opinions et les mœurs.



NOTES.

I.

A. — Le grand succès, dans les entreprises, dépend beaucoup plus des qualités du caractère que des qualités intellectuelles des hommes; la complication des combinaisons et leur multiplicité, qui témoigne la force de l'intelligence, sont moins utiles dans la pratique de la vie que l'énergie, la persévérance et la prudence, qui sont propres au tempérament. Les premières de ces qualités ne sont, pas plus que les autres, susceptibles de se communiquer ou de s'enseigner à ceux qui en sont dépourvus; mais l'intelligence supérieure peut réduire en système les procédés réguliers qu'elle emploie, en indiquer l'ordre, la marche, et créer une méthode qui permette de la suivre, et d'imiter, souvent sans trop de désavantage, ce que le génie a su créer une fois.

Il n'en est pas de même de la vie pratique. Appelé à commander, l'homme d'État juge rapidement des événements; la personnalité humaine ayant toujours une grande part dans leurs développements et leurs conséquences, sa conduite varie suivant ces diverses circonstances, et les trois qualités pratiques dont j'ai parlé le guident d'une manière sûre; elles lui font surtout connaître quel parti il faut tirer des hommes; mais les indications qu'il voudrait donner à cet égard sont toujours si générales qu'elles échappent à ceux qui manquent des mêmes facultés pour les comprendre.

Tout le monde a connu l'immense renom dont a joui M. Owen : sa philantropie éclairée lui a fait entreprendre une des tâches les plus difficiles peut-être qu'on puisse aborder; son courage, sa persévérance, l'ont fait couronner du plus éclatant succès. Sa probité était citée comme modèle, et a servi à lui acquérir une immense fortune. Il était parvenu, dans l'espace d'un petit nombre d'années, à créer une colonie fraternelle, pacifique, morale, dans un des cantons les plus mal famés de l'industrie manufacturière de la Grande-Bretagne. Tous les personnages illustres de l'Europe ont visité cette heureuse colonie, qui était devenue une terre promise, et au

milieu de laquelle, sans parole dure, sans reproches, sans menaces, par sa seule prudence, sa patience, il régnait comme un patriarche.

S'agissait-il de détruire l'ivrognerie? M. Owen se faisait débitant de ginn, genièvre ou de wisky; il donnait au plus bas prix cette funeste denrée; par là bientôt faisait vider le pays à tous les débitants, contre lesquels il organisait une concurrence pour eux insoutenable. — Dès lors, maître de la place, il ne refusait à aucun des habitués de lui vendre encore la boisson pernicieuse, ne faisant aucun crédit, ce qui en retenait un certain nombre.

Mais les moyens moraux étaient surtout mis en usage; il était présent dans le lieu où l'on débitait l'eau-de-vie; personne n'entrait dans les ateliers en état d'ivresse, et l'on s'éloignait comme d'un pestiféré de l'homme qui avait quelque méfait de ce genre à se reprocher.

Tous ces gens, qu'il avait trouvés si dégradés par la misère, étaient d'abord vêtus par les avances qu'il leur faisait; une retenue était opérée chaque jour jusqu'à l'entier payement. Les vivres, le logis, tout était fourni par M. Owen, toujours au plus bas prix, et un compte était ouvert pour chaque ouvrier, homme, femme ou enfant.

On croit, sans peine, que l'éducation était cultivée avec la même attention; l'école était volontairement suivie par les adultés aussi bien que par les enfants. Les mariages étaient devenus réguliers, et les fautes contre la continence devenues presque sans exemple par la crainte de la seule punition qui ait jamais été en usage, l'exclusion de l'atelier, et cette justice se faisait par les autres ouvriers

Enfin, l'on aurait de la peine à croire, si mille personnes n'avaient été témoins de ce fait, quel était l'emploi que faisaient de leur jour de repos plusieurs milliers d'ouvriers qui composaient cette immense famille: ils chantaient des hymnes en chœur, se promenaient sous les verts ombrages, et pas une rixe ne venait troubler cette vie pastorale, image de celle que saint Augustin promet aux élus de la cité de Dieu.

Pour faire le bien de cette manière, il faut avoir en vue autre chose que l'intérêt matériel, et le cœur seul est capable d'inspirer de tels dévouements; du cœur seul viennent les grandes pensées, et c'en était une assurément que celle qui avait poussé M. Owen à se dévouer ainsi au bien de l'humanité.

Eh bien! tous ces admirables résultats ont cessé avec lui. Il a été impossible à un autre d'appliquer

ses manières de faire qui lui étaient toutes personnelles, et dont il n'a dans ses écrits donné les recettes à personne.

C'est la différence de la science et de l'art. Ce dernier ne peut se transmettre dans ce qu'il a d'individuel. Pour chacun, et avec chacun, meurt le secret de son génie.

II.

B.—L'existence d'un pouvoir théorique tout à fait distinct et indépendant du pouvoir pratique, est chose si rationnelle ; cette existence est si nécessaire à la société moderne pour la réorganisation des opinions et des mœurs ; ce pouvoir a tant contribué au perfectionnement de l'homme, que je veux ajouter quelques faits particuliers à ceux dont j'ai exposé les conséquences.

L'une des guerres qui a le plus troublé l'Europe fut celle des Anglais avec la France : elle dura plus d'un siècle, et fut accompagnée des plus horribles malheurs et de dévastations sans exemple.

La langue française du XIIIe siècle, qui était alors celle de l'Europe, fut anéantie, et celle qui se reconstitua aux XVIe et XVIIe siècles fut une langue nouvelle.

Au XIIIe siècle, dit Mas de Latrie (1), « l'Anglais Mandeville écrivait en français ses *Pérégrinations sus-*

(1) *Biblioth. de l'École des chartes*, 2e série, t. II, p. 544.

pectes, comme le Vénitien Marco Polo ses *Voyages consciencieux*, Brunetto Latini de Florence son *Trésor*, Rusticien de Pise son roman de *Méliadus*, le Moraïte sa *Chronique*, Martin de Canale son *Histoire de Venise*, pour ce que, dit ce dernier, *langue française court parmi le monde, et est plus délectable à lire et à ouïr que nulle autre.* »

Eh bien ! cette guerre qui troubla l'Europe en désolant la France, fut un résultat de cette absence de pouvoir spirituel qu'on oubliait alors, et jamais Innocent III ne l'eût permise; mais que pouvaient ses faibles successeurs occupés pour la plupart à se maintenir dans leur pontificat ? L'anarchie était extrême; le grand schisme vint la compléter.

C'est par cette influence cependant que devra s'exercer un jour cette espèce de police universelle que la morale peut seule exercer sans partialité.

Un exemple me servira à éclaircir ce que j'avance; je le prendrai dans le passé, pour ne laisser aucune inquiétude, même vague, sur le but que je me propose.

A la suite de la guerre dont je viens de parler, l'Angleterre a, pendant deux cents ans, possédé la ville de Calais; la guerre l'en avait rendue maîtresse, et ce titre longtemps prolongé pouvait établir la jus-

tice de la possession; mais aujourd'hui que cette ville, qui n'avait jamais cessé d'être française, est rentrée à sa véritable nationalité, y a-t-il un seul homme en Angleterre qui osât en regretter la restitution, et qui ne fût étrangement surpris de l'entendre contester ?

Ce que le temps a produit aujourd'hui chez le peuple d'Angleterre, l'esprit de justice, le sentiment de la morale universelle, peut le produire plus tôt chez le spectateur désintéressé d'une offense faite à la dignité d'une nation. L'opinion que j'ai citée du comte de Stadion peut ici trouver sa place, et ce même sentiment de l'honneur, que les Anglais sentent mieux que personne, a obligé un de leurs moralistes à faire à son gouvernement une proposition du même genre pour une autre place de guerre.

Depuis cent cinquante ans, Gibraltar est devenue la possession de l'Angleterre : elle exige l'entretien d'une forte garnison, et les profits que son industrie tire du trafic illicite de la contrebande est fort loin d'être une compensation à l'entretien que lui coûte cette place. C'est donc pour l'Angleterre une possession onéreuse qu'elle ne conserve que pour satisfaire un sentiment qu'elle ne peut énoncer sans offenser une alliée pacifique, et sans qu'un retour sur l'origine

de cette possession même ne cause des mécontentements sur la façon dont elle s'est opérée.

C'est ce qui a obligé le philosophe que j'ai voulu désigner à proposer solennellement de rendre Gibraltar à l'Espagne.

C'est procéder avec honneur et délicatesse ; l'Angleterre seule peut faire cette proposition qui, de la part de toute autre puissance aurait un air suspect ou intéressé.

C'est là l'office d'un pouvoir moral qui, sans autre autorité que celle de la justice, peut se faire écouter.

C'est un retour vers la doctrine regrettable dont la puissance a longtemps tenu l'Europe dans le respect.

III.

C.—Les rapports qui s'établissent entre les ouvriers et les entrepreneurs d'industrie, entre les serviteurs et les maîtres, ne peuvent être l'objet que de règlements très généraux, et ne spécifient jamais que les faits les plus ordinaires. Les véritables rapports sont ceux qu'avait organisés le catholicisme, et qui se conservent dans les pays catholiques du midi de l'Europe.

En cela, ces peuples se montrent très supérieurs à ceux du Nord, chez qui les mœurs protestantes ont rompu les principaux liens de la famille.

En Espagne, la *familla* comprend, outre le père, la mère et les enfants, les serviteurs qui les ont vus naître, qui se marient dans la maison, et qui n'en sortent comme leurs maîtres que par la mort. Le sentiment de vénération, de reconnaissance, inséparable chez eux de celui de dévouement, loin d'être compromis par cet engagement tacite, est au contraire

assuré par la tranquillité d'esprit qu'il leur donne. — Les joies, comme les douleurs de la famille, sont partagées par les serviteurs, et c'est là qu'on trouve ces héroïsmes qui honorent l'humanité. Les mœurs féodales sont là dans toute leur puissance. Le respect pour les femmes, la courtoisie pour leur service, ne se démentent jamais. Qu'une femme, même du commun, s'avançe sur un trottoir, tous les hommes descendent et lui cèdent le passage. Ils ont les mêmes égards pour un *grand* qui présente sa main à baiser, sans que cette marque de respect entraîne ni humiliation ni bassesse pour celui qui la lui rend. Le mendiant qui reçoit l'aumône offre, à celui qui la lui fait, son cigare pour y prendre du feu, et le fier hidalgo n'hésite pas à recevoir ce petit service qui honore par la simplicité avec laquelle il est offert et reçu.

Comparez à ces pratiques celles de l'Angleterre. Les domestiques sont à peine des hommes; leur service doit se faire comme celui des machines, sans paroles, sans observations, sans commentaires. Le maître n'est point en contact avec eux: un majordome, un intendant leur parle, leur transmet les ordres du maître, qui ne daigne pas les donner lui-même.

En Amérique, c'est le contre-pied de cette cou-

duite; l'égalité métaphysique y est dans tout son honneur, mais la morale n'y gagne rien. Les mots de complaisance, de prévenance, de désintéressement, n'existent pas dans la langue de ce pays. — Tout se réduit par l'argent donné ou reçu.

Tel est le résultat des mœurs devenues exclusivement industrielles, qui n'ayant point été préparées par cet utile apprentissage de la vie morale, fait de ces peuples nouveaux des gens de négoce, exclusivement voués à la vie de l'intérêt matériel; ce sont des êtres venus au monde à trente ans, s'il est permis de parler ainsi, avec le besoin d'indépendance que l'enfant conserve d'ordinaire jusqu'à l'âge où la discipline morale lui apprend à régler ses forces pour en faire un meilleur usage. Aujourd'hui l'Amérique donne ce spectacle au monde; mais déjà ses meilleurs esprits tournent les yeux vers l'Europe pour lui demander une règle qu'elle-même n'a pas su trouver.

Cette règle ne peut être que celle de la religion. Mille croyances existent dans ce pays, ce qui équivaut à aucune croyance; car la religion ayant pour but de rallier les hommes, c'est les séparer au contraire que leur proposer des dogmes sans unité, qui ne peuvent amener aucun concours.

Ce désordre moral et intellectuel se traduit déjà en désordres matériels, et l'on sait assez combien l'administration centrale de ce pays est impuissante à les réprimer.

Combien de maux encore à endurer avant que le remède se présente !

IV.

D. — Cette doctrine de l'intérêt *bien entendu*, et qui n'est pourtant que l'intérêt *mal entendu*, puisqu'elle ne tient aucun compte des impulsions du cœur, qui sont seules sympathiques et agréables, n'a jamais pu devenir populaire, ni ébranler les instincts de dévouement spontané, d'abnégation et de désintéressement que le catholicisme avait développés dans les populations qui jouissaient de sa sainte lumière.

Cette fausse interprétation d'un sentiment naturel est restée propre aux métaphysiciens qui l'avaient créée, aux savants dont elle favorisait la tendance égoïste, et aux littérateurs pour qui elle n'a cessé d'être une thèse de sophismes à développer. C'est à titre de lettrés surtout que quelques diplomates, qui pourtant furent des hommes pratiques, s'en autorisèrent et s'en servent encore pour soutenir que *les intérêts matériels et positifs des peuples, sont*

la seule base à laquelle on puisse rapporter un système général et permanent de relations diplomatiques (1).

N'est-il pas étrange que le sentiment de sympathie, si développé chez tous les peuples modernes quand on s'adresse aux hommes isolés, soit, au contraire, si hostile quand on met les peuples en présence? — J'ai voyagé dans les différentes parties de l'Europe; l'hospitalité y est exercée avec un égal empressement : les Français, les Allemands, les Anglais, avec des formes diverses, sont sociables et humains, sans qu'on puisse trouver que les Espagnols ou les Italiens le sont plus ou moins qu'eux. Je n'ai jamais vu les droits de l'humanité méconnus, la justice outragée impunément, et la violence substituée au bon droit; il est ordinaire même que le titre d'étranger protége et concilie la faveur dans ces pays.

Il n'en est plus de même aussitôt qu'il s'agit de la nation tout entière : le droit le plus strict est opposé à toute prétention, la générosité est oubliée pour faire place à la cupidité, et l'intérêt moral qui dans l'individu serait mis en première ligne, ne

(1) Deffaudis, *Questions diplomatiques.*

vient qu'après l'intérêt matériel lorsqu'il s'agit de transactions internationales.

Je ne veux pas dire qu'une nation ne se montre jamais généreuse. J'écris ces lignes chez un peuple à qui cette vertu est familière; mais je voudrais que la maxime que j'ai rappelée ne fût proclamée pas plus en morale politique qu'elle ne l'est en morale privée, et que l'intention de deux agents diplomatiques en s'abordant fût de se faire des concessions réciproques, non de tirer l'un de l'autre le plus qu'il leur sera possible.

Un diplomate, a-t-on dit encore, a toujours bonne grâce d'être de son pays; oui, pourrait-on ajouter, pourvu qu'il n'oublie pas que son pays n'est point isolé, et même ne peut vivre sans le secours des autres pays.

Cette funeste idée de se suffire en toutes choses n'est plus de notre siècle, depuis qu'on a montré jusqu'à satiété que la division du travail est indispensable à la perfection et à l'économie même de la production ; et cependant cherche-t-on à réaliser ces deux résultats si désirables, quand on veut forcer par des prohibitions un territoire à produire ce qu'un autre fournit spontanément et en abondance?

Je ne préjuge rien ici quant aux questions de

douanes et de libre échange; je suis observateur; je m'efforce de faire que la pratique soit soumise à la morale, non au seul intérêt matériel. Je pense même que cette double question des douanes et de l'échange, fût-elle résolue, demande la sanction du temps, sans qui rien n'est à propos, sans quoi rien n'est durable.

Mais n'y a-t-il donc aucun moyen de hâter l'heureuse époque où ces sentiments de réciprocité existeront? Tous les avis sont bons à recueillir sur une telle matière, quoiqu'ils n'acquièrent d'autorité qu'en passant par une bouche éloquente ou sortant d'une tête qui a toute autorité pour les soutenir.

La France vient d'éprouver de grands désastres; les inondations ont ravagé de riches campagnes; les pertes qu'elle a faites affectent l'Europe, puisque des hommes, c'est-à-dire des forces et de l'intelligence, ont péri, et que des produits ont été détruits. Il faut de plus grands efforts aux survivants pour réparer les unes et les autres.

Si ce désastre était réparti sur l'Europe entière, le mal serait à peu près inaperçu; mais ce serait là le moindre avantage: l'avantage moral serait immense; car les peuples sentiraient s'accroître le

sentiment de leur dépendance qui favorise le besoin de l'ordre.

Toute l'Europe est entrée spontanément dans ette voie, et c'est un bel exemple qu'il ne s'agit que de rendre général et d'ériger en système.

Le saint tribut qui constitue *le denier de la veuve* doit être, dans uue telle circonstance, offert et non demandé.

V.

E. — L'origine de la richesse est la même que celle du pouvoir. Longtemps regardés comme inséparables, ils étaient confondus dans les mêmes mains; ils avaient la même fonction; ils dirigeaient les hommes et pourvoyaient aux besoins de la société.

La même cause qui a troublé l'harmonie dans les parties constitutives du pouvoir, qui en a fait contester les bases sacrées, a disséminé la richesse en la livrant à des mains inexpérimentées. De là la méconnaissance et de son origine, et surtout de sa véritable fonction.

Le tableau que j'ai retracé du moyen âge ne laisse aucun doute sur cet office, tel qu'il fut compris par le gouvernement féodal. Des devoirs rigoureux étaient imposés aux riches; la déchéance était le prix de leur négligence ou de leur forfaiture. Noblesse engageait, ainsi qu'on disait alors : elle engageait

l'honneur, le courage, la générosité et les responsabilités qui s'attachent à la possession d'une puissance quelconque.

Le respect est acquis au pouvoir en vertu de son origine. Nous professons cette doctrine essentiellement sociale, comme une des bases nécessaires de l'ordre. Quelque opposé que soit ce texte aux prétendus principes des anarchistes modernes, elle eut assez longtemps pour résultat de maintenir de la moralité dans les masses, pour que nous ayons l'assurance que (les lois positives de l'organisation sociale étant bien connues), il est possible de faire revivre à titre de vérité éclatante ce qu'on s'habitue trop à regarder comme hostile au progrès.

Si les autorités précaires n'inspirent aucune confiance, c'est que leur courte durée ne leur permet ni d'étudier les besoins, ni d'y satisfaire lorsqu'ils ont été reconnus; et ce long exercice, qui les rendrait respectables, leur étant interdit, soit par la brièveté que lui accordent les mesures législatives, soit par le fait des catastrophes révolutionnaires, le pouvoir est placé dans cette fâcheuse alternative de manquer de puissance parce qu'on lui refuse le respect, et de ne pouvoir mériter le respect à cause de la trop courte durée de son exercice.

La richesse est dans le même cas. Transmise sans discernement par l'héritage, elle n'est soumise à aucune obligation, faute par ceux qui la possèdent, de n'avoir hérité aussi des principes qui la rendaient légitime.

Dispersée, morcelée, quelle influence peut-elle exercer sur ceux qui ne sont pas même assurés de la posséder demain. Une spéculation désastreuse, un accident imprévu, une émotion populaire, renversent toute leur existence; et dès lors aussi que peut-on exiger de la propriété petite et précaire?

La richesse doit, comme le pouvoir, être transmise comme elle a été reçue, par la légitimité. Personne, aussi bien que l'administrateur habile, ou le fondateur intelligent d'une industrie, n'est capable de juger quel est l'homme doué des qualités et des facultés qui le rendent propre à lui succéder. Si la richesse sociale fait partie nécessaire de la puissance, de même que la puissance administrative elle doit être l'objet d'une transmission systématique.

La pratique est en cela d'accord avec la théorie, et se soumet à ses prescriptions : s'il y a une légitimité respectable et un droit, c'est assurément celui de ne pas laisser perdre une fondation que la brièveté de la vie humaine rend déjà si pré-

caire, et que l'interruption brusque par la mort pourrait rendre tout à fait inutile.

Tel était le but des lois civiles et religieuses qui jadis établissaient le droit de tester en faveur de l'héritier qui devait succéder à la charge du titulaire.

Les mœurs modernes ont fait sentir le besoin d'élargir ce cadre, et la substitution d'un autre fils à l'aîné, qui serait indigne ou incapable, ou même celle d'un héritier quelconque, pris en dehors de la famille, devrait être, pour les cas importants, autorisée par la loi.

Telle est la véritable raison qui avait fait exclure les femmes de cette succession. Les devoirs qu'elle imposait étaient le pouvoir même, et inséparable de la propriété.

Je sens quelles antipathies doit provoquer dans un certain parti une pareille proposition : « rétablir le droit de tester. » — Je suis préparé à cette lutte, qui se jugera peut-être autrement que par l'équitable discussion. Mais c'est au nom du progrès que je ne crains pas de la reproduire : c'est après avoir prescrit à la richesse des conditions rigoureuses ; c'est après avoir montré qu'elle n'est jamais la création de celui qui la possède, mais qu'elle est le résultat du travail des générations précédentes, travail accu-

mulé dans des mains capables d'utiliser le dépôt qui leur est confié.

Les dignes prolétaires modernes doivent transformer leurs prétentions politiques en influence morale. Ils ont déjà renoncé à la richesse et aux obligations qu'elle entraîne; un travail assuré, produisant un salaire qui leur permette d'élever leur famille honorablement; le loisir suffisant pour cultiver les bons sentiments de la vie de famille; la possession modeste de leurs instruments de travail (ce qui, pour le plus grand nombre, n'est pas réalisé); celle de leurs meubles et du logis où doit se passer toute leur existence (ces dernières conditions sont plus rares encore); tel est le vœu très légitime du plus grand nombre.

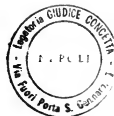
Il est certain que les mesures législatives sont peu efficaces pour atteindre un pareil résultat. Elles sembleraient toutes hostiles, et susciteraient les clameurs forcenées des docteurs socialistes, quoiqu'elles soient dans l'intérêt de tous, puisqu'elles tendent à établir l'ordre sur des bases fixes et immuables.

Mais la persuasion peut tout là où les exigences seraient révoltantes; et si la richesse se montrait d'abord placée à la hauteur de sa sublime mission, la tâche serait plus facile encore.

Eh bien ! les riches sont justement ceux auprès de qui la raison a le plus facile accès ; munis de l'instruction nécessaire, de l'influence qu'elle donne et des avantages des supériorités sociales, il leur appartient aussi de montrer la vérite aux classes inférieures : par les riches doit commencer la mise en œuvre de la doctrine de paix et d'ordre qui doit amener la fin des révolutions.

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE DE L. MARTINET, RUE MIGNON, 2.


Legatoria GIUDICE CONCETTA
Via Fuori Porta S. Gennaro





